2.11. Poursuivre la restauration de la biodiversité de la lande humide à Molinie

Code opérat.	Opérations	cout total N	cout total N+1	cout total N+2	cout total N+3	cout total N+4	Maitrise ouvrage CG33
GH 31	Sur les parcelles du Gnac (Est du canal), poursuivre annuellement les entretiens mécaniques (broyages) par layons ou lots tournants, par cycles de 3 à 5 ans, en fonction de la présence ou non des ligneux et de leur dynamique. Conserver la lande haute, avec touradons de Molinie, sur 50 % de la surface pour favoriser le Fadet des Laîches. Gérer 50 % de la surface en lande basse pour favoriser la nidification du Courlis cendré et la diversification floristique	315	319	320	963	966	
GH 32	Etudier en concertation avec le SAGE des Lacs médocains et le site Natura 2000 la possibilité d'améliorer la gestion hydraulique de la parcelle du Gnac à l'Est du canal. Procéder aux travaux qui permettront de réduire l'asséchement et le drainage de la parcelle.		1 914		1 926	1 610	
GH 33	Poursuivre les coupes manuelles ou mécaniques (au cas par cas) des ligneux (Pins, Saules, Bouleaux) implantés dans la lande humide à l'ouest du canal.	730	738	740	742	744	
GH 27	Poursuivre le pâturage automnal de la lande humide située à l'ouest du canal						
GH 21	Pour la lande située à l'ouest du canal, gérer les niveaux d'eau selon la courbe d'objectif révisée						

2.12. Poursuivre la restauration des habitats de plantes herbacées amphibies (gazons immergés)

GH 30	Poursuivre, selon les besoins, les broyages mécanisés d'entretien en période d'étiage (septembre à octobre).			
GH 27	Faire pâturer de juin à novembre			
GH 21	Gérer les niveaux d'eau selon la courbe d'objectif révisée			

2.13. Poursuivre la restauration des roselières

GH 21	Gérer les niveaux d'eau selon la courbe d'objectif révisée					
GH 34	Broyer ou effectuer ponctuellement un brûlis dirigé hivernal, si nécessaire, pour redynamiser les roselières.		1 795		2 776	
SE 34	Relever tous les deux ans, à l'aide du GPS, les fronts de progression des roselières. Les cartographier et en calculer les surfaces	630		640	644	

2.14. Poursuivre la restauration les landes humides à Ericacées

GH 30	Poursuivre, selon les besoins, les broyages mécanisés d'entretien en période d'étiage (octobre).				
GH 27	Faire pâturer de juin à novembre				
GH 21	Gérer les niveaux d'eau selon la courbe d'objectif révisée	l i		1	

2.15. Doter la réserve d'équipements adaptés à la restauration, à la gestion et aux suivis écologiques. Entretenir les équipements.

TE 6	Entretenir et renouveller le tracteur et ses outils (broyeur semi-forestier, roues jumelées, gerbeur à foin, fourche hydraulique)	3 890	3 914	3 920	4 568	4 576	
TE 7	Entretenir les bateaux et les moteurs (thermique et électrique)	465	469	470	471	472	
TE 8	Entretenir et remplacer les véhicules de service	1 260	21 276	1 280	1 284	31 288	
TE 9	Entretenir et remplacer les tronçonneuses et débroussailleuses à dos	1 130	1 138	1 140	1 463	1 466	
TE 10	Entretenir et renouveler l'outillage (à main, électrique, etc)	1 130	1 138	1 140	1 142	1 144	
TE 11	Entretenir la cabane du marais et la grange forestière	6 540	6 604	6 620	7 278	7 296	
TE 12	Entretenir et renouveler le matériel de mesure et de prélèvements (qualité de l'eau, niveaux de l'eau, foresterie, comptage de l'avifaune, filets invertébrés, station météo)	1 760	1 776	1 780	1 784	1 788	
TE 13	Entretenir et renouveler le matériel optique, photographique, informatique et électronique	1 315	1 319	1 320	1 321	1 322	

2.16. Poursuivre le pâturage par une race rustique locale : les vaches Marines

GH 35	Poursuivre le travail en commun avec le Conservatoire des races d'Aquitaine pour le sauvetage et la sélection génétique de troupeaux de vaches Marines utilisées dans la gestion	2 520	2 552	2 560	3 210	3 220	
GH 36	Surveiller les troupeaux	1 890	1 914	1 920	2 889	2 898	
GH 37	Acheter, transporter et stocker le foin pour l'hiver	3 130	3 138	3 140	3 784	3 788	
GH 38	Distribuer les compléments fourragers hivernaux et les minéraux	4 725	4 785	4 800	6 420	6 440	
GH 39	Réaliser la prophylaxie obligatoire sur les bovins	1 630	1 638	1 640	2 284	2 288	
GH 40	Réaliser les marquages obligatoires sur les bovins	1 260	1 276	1 280	1 926	1 932	
GH 41	Déclarer tous les mouvements de bovins (naissances, morts, ventes) au GDS, tenir à jour tous les documents d'accompagnement, s'acquitter des cotisations diverses, tenir à jour les registres sanitaires	1 130	1 138	1 140	1 784	1 788	
GH 42	Suivre l'état corporel des animaux (pesées)	630	638	640	1 284	1 288	
GH 43	Apporter des soins curatifs raisonnés aux animaux blessés ou malades, et dans de rares cas, des traitements préventifs réputés non nocifs pour les espèces sauvages	630	638	640	1 284	1 288	
GH 44	Effectuer les transferts de pâturages et les transports à l'extérieur	3 780	3 828	3 840	5 136	5 152	
GH 45	Vendre ou échanger les animaux surnuméraires, inadaptés au milieu ou incompatibles génétiquement	630	638	640	1 284	1 288	
GH 46	S'occuper des animaux morts (équarrissage)	315	319	320	321	322	
TE 14	Entretenir les clôtures à bétail sur tout le périmètre	630	638	640	1 284	1 288	
TE 15	Entretenir les parcs de contention au marais et en forêt	12	-	4 700	4 710	1 500	

2.17. Etudier la pertinence et la faisabilité d'une tentative de réintroduction du Lapin de garenne

1 CH 49	Rédiger et proposer aux instances concernées (DREAL, DDTM, comité consultatif de gestion) un dossier technique et scientifique pour la réintroduction du Lapin de garenne		642	
GH 50	Demander les autorisations officielles		321	
GH 51	Procéder aux expérimentations de réintroduction sur les sites sélectionnés et effectuer les suivis de l'opération			

Objectif à long terme n°3 - Affirmer et développer la vocation de la Réserve à être un site pilote et un laboratoire de terrain

3.1. Doter la réserve de locaux adaptés aux besoins des études, des suivis et à l'accueil des personnels scientifiques et des stagiaires

Code opérat.	Opérations	cout total N	cout total N+1	cout total N+2	cout total N+3	cout total N+4	Maitrise ouvrage CG33
TU 1	Rechercher les partenariats et les financements pour la construction de la maison de la réserve						
TU 2	Assurer la maîtrise d'ouvrage du projet de construction et les relations avec le maître d'œuvre						
TU 3	Aménager et équiper le nouveau bâtiment et le rendre opérationnel pour les missions dévolues						

3.2. Poursuivre les partenariats et les relations avec les sites, organismes et laboratoires avec qui nous travaillons ou développons des thèmes communs

SE 36	Mettre annuellement à jour la liste de nos référents scientifiques, par domaines de compétence, et poursuivre les échanges et partenariats	315	319	320	321	322	
SE 37	Participer aux groupes thématiques de RNF (commission scientifique)	630	638	640	1 284	1 288	
SE 38	Poursuivre et renforcer les relations avec les RN d'Aquitaine dans le cadre des CAN (échanges d'expériences)	1 260	1 276	1 280	1 926	1 932	

3.3. Améliorer la compréhension du fonctionnement de chaque unité écologique de la réserve

	Proposer et faire réaliser une étude sur la formation et l'évolution géologique du site de Cousseau (dunes primaires et Barins, tourbes du marais de Talaris)					7 288	
	Poursuivre les recherches historiques concernant les activités humaines, l'évolution des milieux naturels et des paysages et réaliser la synthèse de tous éléments actuellement disponibles			4 340			
SE 41	Poursuivre les études en cours sur la dynamique de la végétation du marais avec le labo BIOGECO	1 890					
SF 42	Poursuivre et améliorer la récolte des données météo à l'aide de la station météo automatique déjà installée et analyser et traiter les données annuellement	2 760	2 776	2 780	2 784	2 788	

3.4. Communiquer sur les techniques de gestion et de restauration mises en œuvre sur la réserve

SE 43	Participer à des séminaires, congrès, colloques et présenter des communications	1 260	1 276	1 280	1 605	1 610	
SE 44	Valoriser le travail du personnel, des stagiaires et des chercheurs en favorisant les publications sur les suivis, études ou inventaires, les techniques de gestion et les résultats obtenus	1 575	1 595	1 600	1 926	1 932	
SE 40	Recevoir et aller à la rencontre de gestionnaires d'espaces naturels soumis aux mêmes problématiques de gestion, entretenir les contacts et l'échange d'informations (RNF, CAN, etc.)			11			

3.5. Participer aux suivis et programmes scientifiques régionaux, nationaux ou internationaux

1 SE 45	Participer aux enquêtes faune et flore (Wetlands International, mises à jour d'Atlas nationaux ou régionaux, groupe Grues France, groupe Loutre)	630	638	640	963	966	
SE 46	Poursuivre les STOC-EPS (Suivi Temporel des Oiseaux Communs par Echantillonnage Ponctuel Simple)	2 520	2 552	2 560	2 568	2 576	
SE 47	Participer aux campagnes de baguage du Phragmite aquatique					11 160	
SE 48	Participer aux campagnes de baguage de la Bécasse des bois	2 620	2 652	2 660	2 668	2 676	

Objectif à long terme n°4 - Améliorer l'accueil et l'information du public non accompagné déjà présent sur le site. Favoriser les visites accompagnées.

4.1. Poursuivre les aménagements préventifs à la sécurité du public et aux besoins de Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI)

TE 16	Veiller à ce que l'entretien du balisage et des panneaux du plan d'évacuation en cas d'incendie soit effectué régulièrement par les services compétents	315	319	320	321	322	
TE 3	Entretenir annuellement le réseau de pistes pour faciliter la circulation des engins de lutte contre le feu et de secours aux personnes			, and the second se			
PO 17	Fournir chaque début de saison à la Sécurité civile (héliport du Moutchic), aux pompiers de Lacanau et de Carcans et au groupement Nord-Ouest du SDIS, à la gendarmerie (Lacanau et Carcans) un plan mis à jour, faisant apparaître les accès, les portails, les zones possibles d'atterrissage de l'hélicoptère, les coordonnées téléphoniques du personnel	315	319	320	321	322	

4.2. Doter la réserve de locaux adaptés à l'information du public et à la logistique de l'équipe d'animation.

TU 1	Rechercher les partenariats et les financements pour la construction de la maison de la réserve			
TU 2	Assurer la maîtrise d'ouvrage du projet de construction et les relations avec le maître d'œuvre			
TU 3	Aménager et équiper le nouveau bâtiment et le rendre opérationnel pour les missions dévolues			

4.3. Poursuivre la canalisation des visiteurs en renouvelant le balisage et en améliorant les « fenêtres visuelles » sur le parcours pour le rendre plus attractif

Code opérat.	Opérations	cout total N	cout total N+1	cont total N+2	cout total N+3	cout total N+4	Maitrise ouvrage CG33
PI 1	Proposer la restructuration du parking de Marmande (séparation des aires de stockage des bois des aires de stationnement dévolues aux visiteurs)	630					
PI 2	Proposer à l'ONF l'aménagement d'un chemin piéton en parallèle de l'ancienne piste cyclable cimentée pour éviter les conflits d'usages entre piétons et cyclistes. Conserver et restaurer l'ancienne piste cyclable comme témoin des aménagements forestiers de l'entre-deux-guerres (section de la dune de Lespéron)	630					
PI 3	Proposer l'actualisation du balisage de la randonnée pédestre (PDR) et de découverte de la réserve (la "petite boucle")	630					
PI 4	Entretenir annuellement tout le mobilier public (portails, chicanes à vélos, emmarchements, garde-fous le long des sentiers, parcs à vélos, balisage du PDR, observatoires, etc.)	945	957	960	1 605	1 610	
PI 5	Entretenir et nettoyer les chemins et autres espaces ouverts au public (clairière, bords d'étang, points de vue)	1 260	1 276	1 280	1 926	1 932	
TU 7	Lancer le projet de construction de la tour d'observation en hauteur de la "clairière" y compris les aménagements d'accès et d'intégration au paysage					4 830	
TU 8	Construire la tour d'observation en hauteur dite de "Lespéron", y compris les aménagements d'accès et d'intégration au paysage	3 150					
PI 6	Entretenir et nettoyer la cabane de gemmeur, dite de "Lespéron" (utilisation en visite guidée)	315	319	320	321	322	

4.4. Améliorer et harmoniser l'information à l'intérieur et à l'extérieur de la réserve en concertation avec tous les partenaires (rôles pédagogique et préventif)

PI 7	Améliorer, simplifier et homogénéiser l'information de base au parking de Marmande. Pose d'un panneau unique regroupant l'information des partenaires.		1 595				
PI 8	Créer une exposition de plein air sur la réserve et la lier aux nouveaux équipements (observatoires) et au sentier d'interprétation.			7 840			
PI 9	Poursuivre les contacts et les conventions avec l'Office de tourisme Médoc Océan et le Comité Départemental du Tourisme	1 560	1 576	1 580	1 584	1 588	
PI 10	Assurer les relations avec les médias (presse écrite, radios, télé)	1 890	1 914	1 920	1 926	1 932	
PI 11	Faire paraître des annonces et des articles dans les publications de la SEPANSO	1 260	1 276	1 280	1 284	1 288	
PI 12	Publier annuellement le programme des « Balades nature » de la SEPANSO et le diffuser	2 160	2 176	2 180	2 184	2 188	
PI 13	Mettre à jour le Site Internet de la SEPANSO (volet Réserves Naturelles) et le Site de la Région Aquitaine (Aquitaine Nature)	1 260	5 276	1 280	1 605	1 610	

4.5. Poursuivre une politique raisonnée d'accueil, d'encadrement et de découverte de la réserve pour le grand public et le public spécialisé

PI 14	Réaliser des visites guidées, l'accueil du public et les animations thématiques	108 386	109 458	108 614	113 480	114 080	
PI 15	Recruter et former les guides naturalistes saisonniers (bénévoles et salariés)	3 150	3 190	3 200	3 210	3 220	
PI 16	Organiser le travail, encadrer et assurer la logistique des guides naturalistes saisonniers (bénévoles et salariés)		3 190	3 200	3 210	3 220	

4.6. Valoriser le potentiel pédagogique de la réserve auprès des scolaires et des étudiants

95	W. Company of the Com		100				20
PI 17	Réaliser des documents thématiques pour les scolaires et les étudiants	630	638	640	642	644	
PI 18	Réaliser des visites guidées pour les scolaires et les étudiants	1 260	1 276	1 280	1 284	1 288	

4.7. Améliorer la communication vers l'extérieur pour une meilleure intégration dans le tissu socio-économique et pour sensibiliser et impliquer la population locale

	Offrir de la documentation (dépliants, posters, affiches, programmes des animations) aux OT, groupes scolaires, associations locales, musées, bibliothèques, structures d'hébergement et sportives, restaurateurs, hôteliers	1 760	1 776	1 780	1 784	1 788	
PI 20	Créer une exposition itinérante	630	638	640	642	644	
PI 21	Participer à des journées événementielles thématiques	1 260	1 276	1 280	1 284	1 288	
PI 22	Poursuivre et développer des prestations avec des partenaires locaux (centres de loisirs)	1 410	1 426	1 430	1 434	1 438	
,		378 976	412 674	412 788	446 760	475 032	

PLAN DE FINANCEMENT	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Auto-financement	300 820	333 850	342 340	378 840	406 546
Autres financeurs	78 156	78 824	70 448	67 920	68 486
Coût total des opérations	378 976	412 674	412 788	446 760	475 032

BIBILOGRAPHIE THEMATIQUE

1) Historique

ABOUT (E.), 1997. Maitre Pierre. Les introuvables, 307 pp.

AURBA, 1991. L'espace naturel sensible de l'Etang de Cousseau et des Marais de Talaris et de Montaut. Rapport d'étude. Conseil Général de la Gironde. 18 pp.

BEROUD (F.) & FOURNIER (O.), 1988. L'étang de Cousseau. Sud-Ouest Nature, n° 63, pp. 35-44.

BILLAUDEL (J.), 1837. Les Landes en Mil huit Cent Vingt-Six ou Esquisse d'un Plan Général d'Amélioration des Landes de Bordeaux. A joindre au projet de canal proposé par M. Deschamps. Bordeaux : Coudert, 144 pp.

BOUDON DE ST-AMANS (J.-F.), 2006. Voyage agricole, botanique et pittoresque dans les Landes de Gascogne. PyréMonde, 167 pp.

BOUSSINOT (R.), 1976. Vie et mort de Jean Chalosse moutonnier des Landes. Editions Robert Laffont, 220 pp.

BOUTET (J.-Y.), LATRY (G.) & MARQUETTE (J.-B.), 2003. Félix Arnaudin. Journal et Choses de l'ancienne Lande. Confluence, Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, 907 pp.

BUFFAULT (P.), 1942. Histoire des dunes maritimes de la Gascogne. Bordeaux : Delmas, 446 pp.

B.K.M., 1990. Etude préalable à l'urbanisation de Maubuisson sud. Rapport d'étude Département Gironde : Syndicat mixte d'Aménagement Touristique de Carcans.15 pp.

COURAU (C.), 1995. Le gemmage en forêt de Gascogne. PrinciNègre, 48 pp.

COURAU (C.), 2011. Le canal des étangs du Médoc (de Carcans au Bassin d'Arcachon). Bulletin de la Société Historique et Archéologique d'Arcachon et du Pays de Buch, n° 147, pp. 53-68.

FENIE (B. & J.-J.), 2002. Petit vocabulaire de la forêt landaise. Confluences, 62 pp.

DAVANT (P.), 1975. Proposition pour la mise en « Réserve Naturelle Mixte » du secteur de l'étang de Cousseau. Sud-Ouest Nature, n° 12, pp. XXII-XXIII.

DAVANT (P.), 1979. Les projets de Réserves Naturelles de la mission Aquitaine (1971). Sud-Ouest Nature, n° spécial 28, pp. 5-9.

DAVANT (P.), 1988. Incendies criminels en Gironde. Sud-Ouest Nature, n° 62, p. 2.

FEIGNE (C.), 1980. Rapport sur la Réserve Naturelle du Cousseau. Sud-Ouest Nature, n° 30-31, pp. 54-55.

FENIE (J.-J.) & TAILLENTOU (J.-J.), 2006. Lacs, étangs et courants du littoral aquitain au temps des « galups » et des vaches marines. Confluences, 159 pp.

GAZEAU (S.), 2010. La nature retrouvée de Cousseau. Le festin. Hors-série n°11, pp 40-44.

FOURNIER (O.), 1986. L'étang de Cousseau. Sud-Ouest Nature, n° spécial 54, pp. 28-32.

FOURNIER (O.), 1988. Lettre ouverte à tous mes amis. Sud-Ouest Nature, n° 62, pp. 5-6.

FOURNIER (O.) & FOURNIER (S.), 1985. Evolution réciproque des biocénoses et des activités humaines dans la Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau (Gironde). Bordeaux : S.E.P.A.N.S.O., 26 pp.

GRASSET SAINT-SAUVEUR (J.) & LAVALLEE (J.), 1988. Les Landes de Bordeaux ; Mœurs et Usages de leurs Habitants (première édition : 1796). Suivi de Voyage dans le département des Landes (première édition : 1798). Editions Ultreïa, 109 pp.

GRISSER (P.), 2000. Poissons et Oiseaux piscivores de l'étang de Cousseau. Sud-Ouest Nature, n° 110, pp. 22-23.

GRISSER (P.), 2000. La lande retrouve sa faune. Sud-Ouest Nature, n° 110, p. 23.

MAIGRE (G.) & GRISSER (P.), 2006. Etang de Cousseau - L'époque du renouveau. Sud-Ouest Nature, n° 133, p. 26.

NASS (J.), 1992. Signature d'une convention avec le Conseil Général de la Gironde. Sud-Ouest Nature, n° 77, p. 7.

PLICHON (A.), 2011. Etang de Cousseau : Le feu...anticipations, réactions, constatations. Sud-Ouest Nature, n° 153, pp. 16-17.

RAGOT (J.), 1980. Histoire en Buch. Petits chevaux des dunes. Les petits chevaux sauvages des dunes : Origine et disparition. Bulletin de la Société Historique et Archéologique d'Arcachon et du pays de Buch, n° 26 (2615), 9 pp.

SARGOS (F.), 1999. Des vaches, du feu, un tracteur et maintenant de l'eau. Sud-Ouest Nature, n° 104, pp. 18-22.

- SARGOS (F.), 2003. Brûlis dirigés et restauration du marais à Cousseau. Sud-Ouest Nature, n° 123, pp. 32-33.
- SARGOS (F.), 2005. 2004, Un tournant. Sud-Ouest Nature, n° 128, p. 27.
- SARGOS (F.), 2005. Travaux d'été à Cousseau. Sud-Ouest Nature, n° 130, p.23.
- SARGOS (F.), 2008. Etang de Cousseau Reconstruction d'une grange traditionnelle. Sud-Ouest Nature, n° 141, p. 18.
- SARGOS (F.), 2011. Etang de Cousseau : La catastrophe n'était pas loin. Sud-Ouest Nature, n° 152, pp. 18-19.
- SARGOS (J.), 1934. De l'intérêt qu'il y aurait à créer un Parc national dans les Landes de Gascogne. Notes manuscrites.
- SARGOS (J.), 1935. Projet pour la réorganisation de la chasse dans les forêts domaniales et communales du Littoral de Gascogne. Le Saint-Hubert, n° 33 (12), pp. 339-341.
- SARGOS (J.), 1935. Réponse aux objections formulées par Monsieur Rouchon au sujet de la création d'un Parc national et de Réserves sur le littoral des Landes de Gascogne. Notes manuscrites.
- SARGOS (J.), 1972. La race chevaline landaise. Poney, (28 à 37).
- SARGOS (J.), 1973. Des chevaux et bovins à l'état sauvage de jadis sur le littoral des Landes de Gascogne, et de leur habitat. Doc. dactylographié non publié, 21 pp.
- SARGOS (J.), 1997. Histoire de la Forêt Landaise. Du désert à l'âge d'or. Troisième édition. Bordeaux : L'Horizon chimérique, 539 pp.
- SARGOS (J.) & VALOIS (Ch.), 1935. Réserves à créer sur le littoral des Landes de Gascogne. Terre & Vie, n° 5, pp. 204-214.
- SARGOS (R.), 1949. Contribution à l'Histoire du boisement des Landes de Gascogne. Bordeaux : Delmas, 836 pp.
- S.C.P. LACAZE, MARTINEZ, RICAUD Architectes D.P.L.G., 1991. Plan de masse de la clairière centrale.
- S.E.P.A.N.S.O., 1975. Annonce pour l'enquête publique pour le classement en Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau. Sud-Ouest Nature, n° 12, p. 36.
- S.E.P.A.N.S.O., 1976. Projet de Réserve Naturelle étang de Cousseau. Sud-Ouest Nature, n° 15-16, p. XXVI.
- S.E.P.A.N.S.O., 1977. Réserve Naturelle de l'étang du Cousseau. Sud-Ouest Nature, n° 19-20, p.42.
- S.E.P.A.N.S.O., 1978. Nouvelles des Réserves Naturelles gérées par la SEPANSO : étang du Cousseau. Sud-Ouest Nature, n° 24, p.47.
- S.E.P.A.N.S.O., 1987. Cousseau, gestion active. Sud-Ouest Nature, n° spécial 58, pp. 35-36.
- S.E.P.A.N.S.O., 1990. Etang de Cousseau. Sud-Ouest Nature, n° 70, pp. 12-13.
- S.E.P.A.N.S.O., 1994. Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau. Sud-Ouest Nature, n° spécial 87, pp. 40-55.
- S.E.P.A.N.S.O., 2000. Après la tempête... Sud-Ouest Nature, n° 106-107, pp. 40-41.

2) Activités humaines et accueil du public

CLAUDEL (L.), 2009. Etang de Cousseau : Grand jeu des écosystèmes. Sud-Ouest Nature, n° 147, p. 18.

COLLECTIF, (s. d.). La Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau - Lacanau. Plaquette Coll. Espace Naturel Sensible, Conseil Général de la Gironde. 19 pp.

DELCOURT (G.), GUICHARD (N.) *et al.*, 1999. Etudier la fréquentation dans les espaces naturels : méthodologie. Outils de gestion 1999. Atelier technique des Espaces Naturels, 62 pp.

FOURNIER (O.), BEROUD (F.) & CALLEC (A.), 1988. Approche socioculturelle, comportements, sensibilité et besoins du public de la Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau (Lacanau, Gironde). Rapport d'étude D.R.A.E., S.E.P.A.N.S.O., 100 pp.

INGENIERIE DEVALLIERE, (s.d.). Diagnostic visuel de la structure de la « Maison du Lac ». Ingénierie Devalliere, 25 pp.

LAFOSSE (B.), 1993. Un sentier d'interprétation pour l'étang de Cousseau. Conseil Général de la Gironde, dossier présenté pour le prix Eurosite.

LAFOSSE (B.), 2008. Exposition photographique en extérieur de la plate-forme d'observation de l'étang de Cousseau. 7 pp.

MAITRES DU REVE, 2002. Etude de valorisation de la maison du Pont du canal à Lacanau. Pour le compte du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres. Note intermédiaire, phase 1, mars 2002. Maitres du Rêve, 9pp.

MAITRES DU REVE, 2002. Etude de valorisation de la maison du Pont du canal à Lacanau. Pour le compte du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres. Rapport final, octobre 2002. Maitres du Rêve, 54 pp.

OPUS, (s. d.). Projet de construction des bâtiments d'information, d'hébergement, technique et pastoral. Esquisse d'avant-projet. S.E.P.A.N.S.O.

OPUS, (s. d.). Reconstruction des bâtiments d'accueil du public et de gardiennage. Esquisse d'avant- projet. S.E.P.A.N.S.O.

OPUS, 1987. Projet d'aménagement de la signalisation dans la Réserve Naturelle de Cousseau. Rapport d'étude S.E.P.A.N.S.O., Bordeaux.

PETIT (P.), 1987. La Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau, Lacanau (Gironde). Guide du visiteur. Sud-Ouest Nature, n° spécial 61, 36 pp.

PETIT (P.) & SARGOS (F.) 1992. La Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau, Lacanau (Gironde). Guide du visiteur. Sud-ouest Nature, n° spécial 78, 36 pp. Edition révisée de PETIT (P.) 1987.

PION (N.), 2010. La Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau. [Dépliant payant pour le visiteur]. RNF & Terre Sauvage.

ROSSIGNOL (J.-Y.), 1993.Un étang dans un giron de verdure. L'étang de Cousseau et le marais de Talaris. Guide Nature. Ed. Conseil Général de la Gironde, 84 pp.

ROSSIGNOL (J.-Y.), 1998. L'étang de Cousseau – Lacanau. Plaquette Coll. Espace Naturel Sensible, Conseil Général de la Gironde. 11 pp.

R.N.F., 1997. [Dépliant] Réserve Naturelle n° 31. Etang de Cousseau.

SANCHEZ (M.), 2009. L'approche sensible en animation. Sud-Ouest Nature, n° 149, p. 17.

SANCHEZ (M.), 2012. A la découverte de la Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau. Livret d'accompagnement du sentier d'interprétation. S.E.P.A.N.SO., 23 pp.

SANCHEZ (M.), 2012. Un livret pour découvrir l'étang de Cousseau! Sud-Ouest Nature, n° 154, p.16.

SARGOS (F.), 1995. Impacts des aménagements liés à l'accueil du public sur la Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau. Bordeaux : S.E.P.A.N.S.O. in Conseil Général de la Gironde, 1996. Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau. Projets d'aménagements pour l'accueil intégré du public. Rapport. 76 pp.

SELURL PHILIPPE CORDIER & Cabinet d'Architecture MS. DELFAUT GARY, 2009. Diagnostic architectural pour la restauration de la Maison du Pont du Canal à Lacanau (33). Selurl Philippe Cordier, Cabinet d'architecture Ms. Delfaut Gary.

S.E.P.A.N.S.O., (s. d.). Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau. Projet de réaménagement de la clairière. Orientations générales.

S.E.P.A.N.S.O., 1988. Structures d'accueil et de gestion de la Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau. Analyse de la situation et proposition d'un plan d'aménagement. 11 pp.

S.E.P.A.N.S.O., 2011. Etang de Cousseau, l'art au service de la nature. Sud-Ouest Nature, n° 151, p. 18.

3) Géomorphologie et Géologie

CLAUDEL (L.), 2006. Nouvel historique de la formation des dunes. Sud-Ouest Nature, n° 135, p. 22.

FROIDEFOND (J.-M.), 1982. Processus d'évolution d'un littoral sableux au cours de l'Holocène. Application au domaine aquitain. Présentation d'une méthode de géomorphologie dynamique et quantitative. Bordeaux I : Thèse d'Etat.

JONIN (M.), 1996. Premier bilan des connaissances du patrimoine géologique des Réserves Naturelles de France. Analyse et bilan de l'enquête 1990-1995. Rapport d'étude RNF. 31 pp.

LEGIGAN (Ph.), 1979. L'élaboration et la formation du sable des Landes, dépôt résiduel de l'environnement sédimentaire plio-pléistocène Centre Aquitaine. Univ. Bordeaux I : Thèse d'Etat.

PAQUEREAU (M.-M.), 1964. Flores et climat post-glaciaires en Gironde. Actes de la Société linnéenne de Bordeaux, n° 101 (1), 156 pp.

VIGNEAUX (M.) et coll., 1975. Aquitaine occidentale. Masson et Cie, 233 pp.

4) Ecologie des landes de Gascogne

Anon., (1985). La Grande Lande. Histoire naturelle et géographie historique. Actes du Colloque de Sabres. 27-29 Nov. 1981, CNRS & PNRLG, 604 pp.

DEMOUNEM (R.), LEGIGAN (P.), coll., 1988. Les lands et l'homme. Evolution naturelle et évolution dirigée des lands de Gascogne. Centre d'Animation du Graoux, 144 pp.

G.E.R.E.A, 1985. Intérêt écologique et fragilité des zones humides des Landes de Gascogne. Bordeaux : Min. Env., ENGREF, Conseil Régional d'Aquitaine.

MAIZERET (Ch.), 2005. Les Landes de Gascogne. Paris : Delachaux & Niestlé, 256 pp.

SARGOS (F.), 2008. Forêt des Landes de Gascogne. Une nature secrète. Editions Sud-Ouest, 135 pp.

TIBERGHIEN (G.), 1980. Zones humides en Aquitaine : Analyse floristique, faunistique et écologique de deux étangs et de leurs lisières. Cahiers de Liaison de l'OPIE, n° 14, pp. 43-96.

5) Végétation, flore et habitats

A.C.M.V. & Jardin botanique Bordeaux, (non daté). Inventaire botanique : les Barouins. Rapport d'étude, Conseil Général de la Gironde, 25 pp. [rive orientale du Lac d'Hourtin / Carcans, années 1990].

ANIOTSBEHERE (J.-C.), 1983. Un nouveau *Polygala* pour la flore du Sud-Ouest et de la France. Bulletin de la Société Linnéenne de Bordeaux, tome 118, (nouv. série) n° 11 (3), pp. 83-86.

ANIOTSBEHERE (J.-C.), 1999. Les Plantes aquatiques et des milieux marécageux de la Gironde. Feuillets Linnéens. Société Linnéenne de Bordeaux. 130 pp.

ANIOTSBEHERE (J.-C.), AUDOUARD (S.), BAUDET (D.), DAUPHIN (P.), DUPAIN (M.) & DUSSAUSSOIS (G.), 1997. Données botaniques et entomologiques sur le site de l'ONF de Lacanau-Batejin (Gironde). Première partie : Inventaire botanique. Société Linnéenne de Bordeaux, 37 pp.

ANIOTSBEHERE (J.-C.), DUPAIN (M.), DAUPHIN (P.), DUSSAUSSOIS (G.), SERONIE-VIVIEN (M.) & LAPORTE-CRU (J.), 2000. Proposition de liste de plantes en danger et de sites à protéger en Gironde. Bulletin de la Société Linnéenne de Bordeaux, n° spécial, tome 135, (nouv. série) n° 28, pp. 1-78.

ANIOTSBEHERE (J.-C.), DUPAIN (M.), DUSSAUSSOIS (G.) & MINET (G.) coords, 2005. Catalogue raisonné des Plantes Vasculaires de la Gironde. Mémoires n° 4, Bulletin de la Société Linnéenne de Bordeaux, 513 pp.

ANIOTSBEHERE (J.-C.) & DUSSAUSSOIS (G.), 2004. Les xénophythes et invasives en Gironde. Bulletin de la Société Linnéenne de Bordeaux, n° hors série, tome 32, 55 pp.

Anonyme, (s. d.). Eaux oligotrophiques très peu minéralisées des plaines sableuses (*Littorelletaliauniflorae*). *in* Cahiers d'Habitas Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : Habitats humides, 3, pp. 59-63.

Anonyme, (s. d.). Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Cariciondavallianae*. *in* : Cahiers d'Habitas Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire : Habitats humides, 3, pp. 375-382.

BENSETTITI (F.), BIORET (F.), ROLAND (J.) & LACOSTE (J.-P.) (coord.), 2004. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 2 - Habitats côtiers. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 399 pp.

BENSETTITI (F.), BOULLET (V.), CHAVAUDRET-LABORIE (C.) & DENIAUD (J.) (coord.), 2005. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 4 - Habitats agropastoraux. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 445 pp. et 487 pp.

BENSETTITI (F.), GAUDILLAT (V.) & HAURY (J.) (coord.), 2002. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 3 - Habitats humides. MATE/MAP/ MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 457 pp.

BENSETTITI (F.), GAUDILLAT (V.), MALENGREAU (D.) & QUERE (E.) (coord.), 2002. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 6 - Espèces végétales. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 271 pp.

BERTRIN (V.), 2001. Colonisation végétale des Hydrosystèmes. Application aux étangs de Moïsan (Landes) et de Cousseau (Gironde) et de leurs chenaux d'alimentation. Rapport de stage MST. Univ. de Corse, CEMAGREF Bordeaux, 34 pp.

BILLON (R.) & DUFFAUD (M.-H.), 1999. Flore et végétation de la Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau. Rapport d'étude ACMV, Jardin botanique de Bordeaux, S.E.P.A.N.S.O., 42 pp.

BISSARDON (M.) & GUIBAL (L.), 1997. Corine biotopes. Version originale. Types d'habitats français. ENGREF, Nancy, 217 p.

BOUTET (S.), 1998. Cartographie des Hydrophytes de Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau. Rapport de stage maîtrise BOP, Univ. Bordeaux I, 10 pp.

BUREAU DU COLOMBIER (S.), 2004. Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau : Mise en place du suivi de la dynamique de la végétation du marais de Talaris. Rapport de stage Maitrise de biologie des Populations et des Ecosystèmes, UFR Sciences et Techniques Côte Basque, 23 pp.

CBSA, 2007. Journée technique. Gestion des milieux tourbeux des landes de Gascogne. Oct. 2007 Saugnacq. [Doc. + notes manuscrites / communication orale].

COLLECTIF, 2001. Prodrome des végétations de France. Version 01-3. Rapport.

COLLECTIF, 2005. Catalogue raisonné des Plantes vasculaires de la Gironde. Mémoires de la Société Linnéenne de Bordeaux, n° 4, 513 pp.

COLLECTIF, 2007. Liste des espèces déterminantes ZNIEFF. Muséum National d'Histoire Naturelle.

CORTOT (G.) & MAUCHAMP (A.), 2003. Les cladiaies : écologie et gestion. Première version, novembre 2003. Arles : La Tour du Valat, 28 pp.

DANTON (P.) & BAFFRAY (M.), 1995. Inventaire des Plantes protégées en France. AFCEV ; Nathan, 294 pp.

DUBEZ (S.), 1994. Inventaire floristique du Marais de la Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau (Lacanau). Annexe du suivi botanique de la Réserve. S.E.P.A.N.S.O., 38 pp.

DUBEZ (S.), 1995. Mise en place du suivi botanique et étude de l'impact des différentes gestions sur le marais de la Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau. Rapport de stage BTSA GPN Melle, 41 pp.

DUBEZ (S.), 1995. Inventaire et guide des végétaux supérieurs du marais de la Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau. *in* : Mise en place du suivi botanique et étude de l'impact des différentes gestions sur le marais de la Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau. Rapport de stage BTSA GPN Melle, Annexe.

DUTARTRE (A.), 1991. Panorama des techniques de gestion des ripisylves, des plantes aquatiques et des sédiments. *in* : Journées "Gestion et aménagements des milieux aquatiques", 2 et 3 déc. 1991, Metz. Meuse : Agence de l'eau Rhin, 16 pp.

DUTARTRE (A.), DELARCHE (A.) & DULONG (J.), 1989.Plan de gestion de la végétation aquatique des lacs et étangs landais. Etude n°38. Géolandes, G.E.R.E.A., C.E.M.A.G.R.E.F., 121 pp.

DUTARTRE (A.), FARE (A.) & REBILLARD (J.-P.), 2001. Les principaux végétaux aquatiques du Sud-Ouest de la France. Agence de l'Eau Adour-Garonne, 189 pp.

ESPEUT (M.), 1986. Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau. - Approche phyto-écologique de la végétation. Rapport d'étude S.E.P.A.N.S.O., 11 pp.

E.W.R.S., 2002. Gestion des plantes Aquatiques. Actes du 11ème symposium international Moliets-et-Maâ. CEMAGREF Bdx, C.G. Landes, 448 pp.

GRILLAS (P.) & ROCHE (J.), 1997. Végétation des marais temporaires. Ecologie et gestion. Conservation des zones humides méditerranéennes, n° 8. Tour du Valat (Arles). 86 pp.

GRISSER (P.) & SARGOS (F.), 2001. Prise en compte préventive de la problématique des plantes aquatiques invasives pour les nouveaux aménagements hydrauliques de la Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau (Lacanau, Gironde). Colloque "Gérer les Jussies ?", janv. 2001, Soustons.

JEANJEAN (A. F.), 1961. Catalogue des plantes vasculaires de la Gironde. Actes de la Société linnéenne de Bordeaux tome XCIX. 332 pp.

KERGUELEN, 1995. Index synonymique de la Flore de France

LAHONDERE (Ch.) & BIORET (F.), 1996. Contribution à l'étude de la végétation des étangs et des zones humides du Médoc. Compte-rendu des huitièmes journées phytosociologiques de la S.B.C.O.: Lacanau (Gironde): 21-23 mai 1994. Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest, (nouv. série) 27, pp. 475-502.

MAUCHAMP (A.), YAVERCOVSKI (N.) & SINNASSAMY (J.-M.), 2002. Assistance au suivi et à la gestion des roselières des Réserves Naturelles de France. Tour du Valat, Réserves Naturelles de France, 72 pp.

MESLEARD (F.) & PERENNOU (C.), 1996. La végétation aquatique émergente. Ecologie et gestion. Conservation des zones humides méditerranéennes, n° 6. Tour du Valat (Arles). 86 pp.

NUNEZ (M.), 2006. Inventaire des Champignons de la Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau. Rapport DES SV / INRA MYCSA, 124 pp.

OLIVIER (L.), GALLAND (J.-P.) & MAURIN (J.-P.), 1995. Livre rouge de la flore menacée de France. T. 1 : Espèces prioritaires. Collection Patrimoines Naturels (Série Patrimoine Génétique) n° 20. Paris : MNHN, SPN-IEGB, DNP/ Ministère Environnement, Conservatoire Botanique National de Porquerolles. 486 pp.

PIN (B.), 2002. Colonisation végétale des hydrosystèmes. Application aux sites de Moïsan (40) et Cousseau (33). Rapport de stage IUP Génie de l'Environnement, Bordeaux III, CEMAGREF, 72 pp.

ROYAUD (A.), 2008. Etude bryologique et lichénologique de la Réserve Naturelle du Cousseau - Inventaire des espèces, écologie, phytosociologie, localisation, gestion. - Rapport d'étude, 31 pp.

SAINT-AMANS, 1988. Itinéraire botanique ou catalogue des plantes les plus remarquables observées dans le cours du voyage précédent. *in* : Voyage dans les Landes. L'Horizon chimérique, première édition 1818, pp. 191-214.

SINNASSAMY (J.-M.) & MAUCHAMP (A.), 2000. Roselières : gestion fonctionnelle et patrimoniale. ATEN. Cahiers techniques, 63, 96 pp.

VANDEN BERGHEN (C.), 1964. La végétation des rives du Lac de Hourtin (Gironde, France). Bulletin du Jardin Botanique de Bruxelles, 34, pp. 243-267.

VANDEN BERGHEN (C.), 1968. La végétation de la rive orientale de l'étang de Lacanau (Gironde, France). Bulletin du Jardin Botanique National de Belgique, n° 38, pp. 255-276.

WALTHERT (C.), 1987. Importance des cladiaies (structure et biomasse) dans les successions végétales des marais tourbeux. Chautagne (Savoie) - Marais de Lavours (Ain). - Rapport DEA, Univ. STM Grenoble, 32 pp.

6) Forêt

Anonyme, (s.d.). Restaurer la biodiversité des forêts [fiches techniques]. Doc. WWF France.

BENSETTITI (F.), RAMEAU (J.-C.) & CHEVLLIER (H.) coord., 2001. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 1 - Habitats forestiers. MATE/MAP/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 2 volumes : 339 pp. et 423 pp.

BORTOLUSSI (C.), 2005. Restauration de la biodiversité forestière de la Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau : bilans et perspectives. Mémoire de stage DESS, Dunkerque, 79 pp.

BOURCY (N.), 1994. Inventaire et cartographie des peuplements forestiers dans une parcelle de forêt landaise. Rapport de stage maîtrise BOP. Toulouse. 23 pp.

BOUSQUEL (V.), 1990. Modalités d'instauration d'une gestion forestière dans la Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau. Rapport de stage TS ENITEF Les Barres. 29 pp.

CANTET (C.), 1996. Gestion d'un milieu humide en forêt communale de Lacanau (33). Rapport de stage TS. ONF. Lacanau. 32 pp.

COLLECTIF, 2004. Guide des milieux forestiers en Aquitaine. CRPF, 108 pp.

GRISSER (P.), 2010. Les arbres de Cousseau. Vivants ou morts, riches de biodiversité. Sud-Ouest Nature, n° 149, pp. 9-12.

MAYER, 2007. Le pin maritime. Actes Sud, 91 pp.

MULLER (D.), 2002. Orientations de gestion forestière. Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau - Commune de Lacanau. Rapport d'étude. Audenge : A.T. F, 28 pp.

MULLER (D.), 2008. Orientations de gestion forestière 2009-2013. Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau - Commune de Lacanau (33). Evaluations et propositions. Renouvellement du plan de Gestion (Forêt). Audenge : A.T. F, rapport d'étude, 5 pp.

NEUMANN (D.) 1999. Description des peuplements forestiers de la Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau. Rapport de stage BTS Gestion forestière. Document non publié.

SARGOS (F.), (s.d.). La forêt de la Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau [fiche technique]. *in* : Restaurer la biodiversité des forêts [fiches techniques]. Doc. WWF Franc

SARGOS (F.), 2004. Etang de Cousseau. Restaurer la naturalité et la biodiversité de la forêt de la Réserve Naturelle. Sud-Ouest Nature, n° 126, pp. 19-22.

AMBLARD (Ch.), LEVEILLE (J.-C.) & SARGOS (D.), 2000. Etude microbiologique du réseau hydrographique de la Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau. Rapport d'étude Labo. Biol. Comparée des Protistes, Univ. Clermont II, S.E.P.A.N.S.O.

Anonyme, 2007. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. S.A.G.E. Lacs médocains. Préfecture de la Région Aquitaine, Préfecture de la Gironde, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Conseil Général de la Gironde, Région Aquitaine, 80 pp.

BORTOLUSSI (C.), 2004. Bilan de la restauration du marais de Talaris dans la Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau (Gironde) 1991-2044. Rapport de stage UFR de géographie, Univ. Bordeaux III, 31 pp.

BOULET (E.), 1992. Aménagements hydrauliques de la Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau (problématique, bilan, projet). S.E.P.A.N.S.O., Rapport d'étude Convention d'assistance technique auprès du Conseil général de la Gironde, 18 pp.

C.E.M.A.G.R.E.F., 1989. Etude de la qualité des eaux du Lac de Lacanau. Synthèse des données existantes et diagnostic hivernal (mars 1989). Cpte-rendu n° 61.

C.E.M.AG.R.E.F., 1991. Diagnostic de l'état d'eutrophisation des plans d'eau du littoral aquitain. Années 90-91. Etude n°49. Bordeaux, 22 pp.

C.E.M.A.G.R.E.F., 1994. Actes des journées techniques sur les lacs et les étangs aquitains, 14 et 15 mai 1992. Bordeaux : Agence de l'Eau Adour - Garonne, C.E.M.A.G.R.E.F., Assoc. Fr. Limnologie, 253 pp.

COLLECTIF, (s. d., circa 2009). Plan Départemental pour la Protection des Milieux Aquatiques et la Gestion des Ressources Piscicoles de la Gironde, 2010-2015. Agence de l'Eau Adour-Garonne, Région Aquitaine, Conseil Général de la Gironde, Fédération Nationale de pêche, EDF, Fédération départementale de Pêche, 185 pp.

D.D.E. Gironde, 1994. Etude du bassin versant du Lac de Carcans / Hourtin. 1ère partie. Etude bibliographique. Rapport d'étude. 83 pp.

GABIGNON (Y.), 1978. Premier inventaire hydrobiologique de l'Etang du Cousseau (été 1978). Paramètres physico-chimiques et biologiques. Rapport d'étude S.E.P.A.N.S.O., Bordeaux, 21 pp.

G.E.R.E.A. & C.E.M.A.G.R.E.F., 1982. Complément d'étude écologique de l'Etang de Cousseau. Campagne 1981. Rapport d'étude S.E.P.A.N.S.O., Bordeaux, 21 pp.

G.E.R.E.A., C.T.G.R.E.F. & Univ. Bordeaux I, 1979. Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau. Premiers résultats de l'étude hydrobiologique. Campagne de prélèvements (automne 1979). Rapport d'étude S.E.P.A.N.S.O., 21 pp.

G.E.R.E.A., C.T.G.R.E.F. & Univ. Bordeaux I, 1980. Etude écologique de l'Etang de Cousseau. Rapport d'étude S.E.P.A.N.S.O., Bordeaux, 91 pp.

GIRAUX (P.), 1999. Etude préalable à une démarche de gestion intégrée sur le bassin versant des lacs médocains. Etat des lieux et proposition d'un outil pour une gestion globale de l'eau. Rapport d'étude Agence de l'Eau Adour – Garonne, Bordeaux, 98 pp.

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN, (s. d.). Bilan de gestion hydraulique expérimentale du Marais des Mottes. Note de synthèse 1996-2002. Direction régionale de l'Environnement & Agence de l'Eau Seine-Normandie, 14 pp.

R.N.F., 1998. Protocole de suivi à long terme des peuplements Hydrophytes et Odonates comme descripteurs de fonctionnement des hydrosystèmes. RNF, Min. Env. 17 pp.

SARGOS (F.), 1992. Définition des objectifs préalables au dossier hydraulique. Note technique. Note non publ.

SARGOS (F.), 1993. Réserve Naturelle et Espace Naturel Sensible de l'Etang de Cousseau. Travaux de génie écologique, aménagements hydrauliques. Première tranche : remise en eau de l'étang et du marais. Rapport d'étude S.E.P.A.N.S.O.

SARGOS (F.), 1994. Rendre l'eau à Cousseau. Dossier hydraulique. Sud-Ouest Nature, n° spécial 87, pp 46-47

SARGOS (F.), 1996. Rendre l'eau à Cousseau. Lettre des Réserves Naturelles, 40, pp. 8-9.

SARGOS (F.), 2009. Les lacs médocains, deux des plus grands lacs français. in : L'eau : un bien commun à préserver. Sud-Ouest Nature, n° 143, pp.8-9.

SARGOS (F.), 2011. Courbes des hauteurs d'eau et histogrammes de pluviométrie. Etang de Cousseau : années 1984 à 2011. Doc. de travail non publ., SEPANSO.

8) Faune

8.1) Général

BENSETTITI (F.) & GAUDILLAT (V.) (coord.), 2002. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 - Espèces animales. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 353 pp.

COLLECTIF, 2007. Liste des espèces déterminantes ZNIEFF. Muséum National d'Histoire Naturelle.

FIERS (V.), GAUVRIT (B.), GAVAZZI (E.), HAFFNER (P.) & MAURIN (H.), 1997. Statut de la faune de France métropolitaine. Statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques. MNHN, RNF, Paris. 225 pp.

GRISSER (P.) & SARGOS (F.), 1997. Contribution à l'inventaire faunistique du site de Batejin, Lac de Lacanau - Gironde. Amphibiens, Reptiles, Mammifères - Propositions de gestion (second rapport). Bordeaux : Rapport d'étude S.E.P.A.N.S.O., O.N.F., 18 pp.

M.N.H.N., W.W.F., 1994. Le livre rouge : Inventaire de la faune menacée en France. Paris : MNHN, WWF, Nathan. 176 pp.

MOREL (P.) GEREA & STEINMETZ (J.) (ONCFS), 2006. Orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats en Aquitaine. Direction Régionale de l'Environnement Aquitaine, GEREA, ONCFS, 102 pp.

8.2) Invertébrés

Anonyme, 1998. Guide pratique à l'usage des gestionnaires des espaces protégés. Les coléoptères coprophages : reconnaissance, écologie, gestion. ATEN, Laboratoire de Zoogéographie Université Paul Valéry Montpellier, 126 pp.

BAMEUL (F.), (s.d.). Les insectes aquatiques. Ministère de l'Environnement, Museum National d'Histoire Naturelle, OPIE, Conseil Supérieur de la Pêche, 42 pp.

BAMEUL (F.), 1994. Les Coléoptères aquatiques des Marais de La Perge (Gironde), témoins de la fin des temps glaciaires en Aquitaine. Bulletin de la Société Entomologique de France, n° 99 (3), pp. 301-321.

BAMEUL (F.), 2002. Note faunistique sur la présence en Gironde de *Agabus uliginosus* (L.) (Coleoptera, Dytiscidae). Bulletin de la Société Linnéenne de Bordeaux, tome 137 (nouv. série) n° 30 (1), pp. 9-12.

BARBARO (L.) & JOUANDOUDET (F.), 2008. Bilan préliminaire de l'inventaire des Orthoptères de la Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau (Lacanau, Gironde). Rapport d'étude INRA / Biogeco. SEPANSO, déc. 2008, 19 p.

BARBARO (L.) & PLICHON (A.), 2009. Les Coléoptères carabiques (Coleoptera, Carabidae) des habitats humides de la Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau. Bulletin de la Société Linnéenne de Bordeaux, tome 144, (nouv. série) n° 37 (1), pp. 85-93.

BELLMANN (H.) & LUQUET (G.), 1995. Guide des Sauterelles, Grillons et Criquets d'Europe occidentale. Delachaux & Niestlé, 383 pp.

BUILLES (S.) coord., & coll., 2005. Les petites bêtes. Un monde d'une variété étonnante. Dossier spécial Insectes, Sud-Ouest Nature n° 129, pp. 5-32.

CLAUDEL (L.), 2003. Ecologie et gestion conservatoire d'un papillon menacé *Coenonympha oedippus* à la Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau. Rapport de stage post DEUG, univ. Bordeaux I, 31 pp.

CRUVEILLIER (M.), 2009. Les Araignées du marais de la Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau (Lacanau, Gironde). Première partie, décembre 2009. Rapport d'étude ASFRA / SEPANSO, 14 pp.

Dauphin (P.), 1995. Présence en Gironde de *Philonthus spinipes* Sharp (Coleoptera Staphylinidae). Bulletin de la Société Linnéenne de Bordeaux, tome 120, (nouv. série) n° 23 (1), p. 56.

- DAUPHIN (P.), 2006. Les Coléoptères phytophages de Gironde. Curculionidae, Chrysomelidae phyllophages. Mémoires n° 8, Société Linnéenne de Bordeaux, 276 pp.
- DAUPHIN (P.), 2012. Présence en Gironde de la galle de *Pontania collacteana* (Hymenoptera Tenthredinidae) sur *Salix repens*. Bulletin de la Société Linnéenne de Bordeaux, tome 147, (nouv. série) n° 40 (3), p. 270.
- DAUPHIN (P.), BAMEUL (F.), BASSET (G.), BENOIST (F.), BERNARD (M.), DUHALDEBORDE (F.), DUVERGER (C.), JEANNE (C.), LAGUERRE (M.), LAPEYRE (R.), PLAS (E. & L.), TESSIER (F.) & THOMAS (H.), 1998. Données botaniques et entomologiques sur le site de l'ONF de Lacanau-Batejin (Gironde). Deuxième partie : Données entomologiques. Société Linnéenne de Bordeaux, 107 pp.
- DUPONT (P.), 2010. Plan National d'actions en faveur des *Maculinea*. Office pour les Insectes et leur environnement, Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, 138 pp.
- DUPONT (P.) coord., 2010. Plan National d'actions en faveur des Odonates. Office pour les Insectes et leur environnement/ Société Française d'Odonatologie. Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, 170 pp.
- GRAND (D.) & BOUDOT (J.-P.), 2006. Les Libellules de France, Belgique et Luxembourg. Biotope, 480 pp.
- GRELIER (Y.), 1989. Contribution à la liste des Macrolépidoptères de Gironde (Lepidoptera). Bulletin de la Société linnéenne de Bordeaux, tome 124, (nouv. série) n° 17 (2), pp. 51-135.
- GRILLON (X.), 2004. Création d'un protocole d'étude et d'inventaires des araignées sur la Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau. Rapport de stage DESS Aix-Marseille, 40 pp.
- GRISSER (P.), 1999. Libellules de Cousseau : à suivre...! Sud-Ouest Nature, n° 105, pp. 29-30.
- GRISSER (P.), 1999. Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau (Lacanau, Gironde). Suivi à long terme des peuplements d'Odonates et d'Hydrophytes comme descripteurs de fonctionnement des hydrosystèmes. Rapport 1998, année "0" : test du protocole. Rapport d'étude S.E.P.A.N.S.O.
- GRISSER (P.) & LABATUT (S.), 2008. Etang de Cousseau : Nouveautés entomologiques. Sud-Ouest Nature, n° 139, p. 26.
- LABATUT (S.), 2013. Captures récentes d'*Aphodius brevis* Erichson (Coleoptera Scarabaeidae Aphodiinae). Bulletin de la Société Linnéenne de Bordeaux, tome 148 (nouv. série) n° 41 (2) : pp. 205-206.
- LABATUT (S.), DAUPHIN (P.), 2009. Données entomologiques sur le Palu de Molua et la Lagune de Contaut (Hourtin, Gironde). Etude préliminaire 2008. Société Linnéenne de Bordeaux, 76 pp.
- LABATUT (S.), DAUPHIN (P.), 2009. Premières données sur les Coléoptères coprophiles de la Réserve Naturelle Nationale de l'étang de Cousseau (Lacanau, Gironde). Etude préliminaire 2009. Société Linnéenne de Bordeaux, 12 pp.
- LABATUT (S.) & DAUPHIN (P.), 2012. Captures récentes de *Heptaulacus testudinarius* (Fabricius) (Coleoptera Scarabaeidae Aphodinae) en Gironde. Bulletin de la Société Linnéenne de Bordeaux, tome 147, (nouv. série) n° 40 (2), pp. 175-176.
- LABATUT (S.), DAUPHIN (P.), DUHAZE (B.), GENOUD (D.), LABAT (F.), LAGUERRE (M.) & TAMISIER (J.-P.), 2012. Données entomologiques sur la Réserve Naturelle Nationale de l'étang de Cousseau. Bilan des études 2010-2011 et données antérieures. Société Linnéenne de Bordeaux, 153 pp.
- LABATUT (S.), DAUPHIN (P.), DUHAZE (B.), GENOUD (D.), LAGUERRE (M.) & TAMISIER (J.-P.), 2011. Données entomologiques sur la Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau (Lacanau, Gironde). Etude préliminaire 2010. Société Linnéenne de Bordeaux, 39 pp.
- LABATUT (S.), VAN MEER (C.), GENOUD (D.) & ROYAUD (A.), 2012. Sur la présence en Gironde de *Salpingus ruficollis* (Linné) et *Vincenzellus ruficollis* (Panzer) (Coleoptera Salpingidae). Bulletin de la Société Linnéenne de Bordeaux, tome 147, (nouv. série) n° 40 (3), pp. 267-268.
- LAFRANCHIS (T.), 2000. Les Papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. Biotope, 448 pp.
- LAGARDE (M.), 1997. Etude d'un papillon menacé, le *Coenomympha oedippus*, sur la Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau (Gironde). Rapport de stage BTS GEN Neuvic, 36 pp.
- LECONTE (M.), 2007. Liste des espèces déterminantes d'Odonates pour la région Aquitaine. Délégation Aquitaine de la Société Française d'Odonatologie. La-Teste-de-Buch (Gironde), 7 pp.
- LHONORE (J.), 1994. La surveillance des populations de Rhopalocères. Bulletin de la Société Entomologique de France, numéro spécial 99, pp. 79-86.

LHONORE (J.) & LAGARDE (M.), 1999. Biogéographie, écologie et protection de *Coenonympha oedippus* (Fab., 1787) (Lepidoptera : Nymphalidae : Satyrinae). Annales de la Société Entomologique de France, (nouv. série) 35, pp. 299-307.

LUMARET (J-P.), LOBO (J.) & JAY-ROBERT (P.), 1996. Catalogue et atlas des Scarabeidés Laparosticti endémiques de France. Collection Patrimoines Naturels, 26, 70 pp.

MORIN (D.), 1994. Contribution au catalogue des Insectes Orthoptères de la Gironde. Bulletin de la Société Linnéenne de Bordeaux, tome 129, (nouv. série) n° 22 (2), pp.77-95.

OROUSSET (J.), 1995. Le point sur les captures de *Carabus nitens* L. en France. Bulletin de l'ACOREP, 24, pp. 3-7.

PARIS (J.-P.), 2011. Une capture récente d'*Aphodius cervorum* (FAIRMAIRE) en Gironde (Coleoptera Scarabaeidae). Bulletin de la Société Linnéenne de Bordeaux, tome 146, (nouv. série) n°39 (3), pp. 285-286.

PARIS (J.-P.), 2012. Confirmation de la présence d'*Aphodius cervorum* (Fairmaire) en Gironde (Coleoptera). Bulletin de la Société Linnéenne de Bordeaux, tome 147, (nouv. série) n° 40 (3), p. 270.

PIANALTO (S.), 1995. Valorisation entomologique de la Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau. Rapport de stage BTS GPN Melles, 40 pp.

RICHIN (D.), 1997. Préinventaire de la faune benthique de la Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau. Rapport de stage maîtrise BOP, Bordeaux I, 24 pp.

RICHIN (D.), 1998. Etude des invertébrés aquatiques sur la Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau. Rapport de stage D.E.S.S. Univ. Pau, 26 pp.

SARDET (E.) & DEFAUT (coord.), 2004. Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. Matériaux Orthoptériques et Entomocénotiques, 9, pp. 125-137.

SARGOS (F.) & GRISSER (P.), 2008. L'étang de Cousseau aux prises avec un envahisseur. Sud-Ouest Nature, n° 142, pp. 17-18.

VILLEPOUX (O.), (sd). Gestion et peuplements d'Invertébrés. Résumé d'étude Marais de Lavours. Non publié.

VILLEPOUX (O.), 1991. Les Araignées de la Réserve Naturelle des Marais de Lavours. C.R. XIIème colloque européen d'Arachnologie, 2-4/07/90, Paris. Bull. Soc Eur. Arachn., HS n° 1, pp. 358-366.

VILLEPOUX (O.) & BRUNHES (J.), (sd). Notes sur la faune des Araignées et des Insectes dans les différents milieux naturels du Marais de Lavours. Note dactyl. non publ.

8.3) Poissons

CEREZUELLE (M.-Th.), 2007. L'Anguille européenne en grand danger. Sud-Ouest Nature, n° 137, pp. 22-25.

CHASSAGNE, S., 1998. Participation à un inventaire piscicole sur la Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau (Gironde). Rapport de stage IUT Biol. Appl. Clermont I, 21 pp.

CRPMEM Aquitaine & AADPPED Gironde, 2012. Opération de repeuplement d'anguilles de moins de 12 cm sur le bassin Garonne-Dordogne-Charente en 2012. Volume 1 : Rapport technique d'exécution des opérations de transfert des civelles et suivi scientifique. 18 pp.

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS AGREES POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE LA GIRONDE, 2008. Etat des lieux de la faune piscicole de l'étang et du marais de Cousseau. Inventaires piscicoles 2008 dix ans après la reconnexion hydraulique. 95 pp. KEITH (P.), PERSAT (H.), FEUNTEUN (E.) & ALLARDI (J.) coords, 2011. Les Poissons d'eau douce de France. Biotope ; Muséum National d'Histoire Naturelle, 552 pp.

LARINIER (M.), PORCHER (J.-P.) & TRAVADE (F.), 1992. Les dispositifs de franchissement. Bull. fr. Pêche et Pisciculture, 326-27, pp. 1-180.

PERON (N.), 1998. Bilan piscicole de l'Etang de Cousseau. Rapport de stage D.E.S.S. Univ. Pau, S.E.P.A.N.S.O., CEMAGREF, 20 pp.

PERON (N.), 2000. Pêches scientifiques à Cousseau. Sud-Ouest Nature, n° 108, pp. 22-23.

RIGAUD (Ch.), FONTENELLE (G.), GASCUEL (D.) & LEGAULT (A.), 1988. Le franchissement des ouvrages hydrauliques par les Anguilles (*Anguilla anguilla*). Présentation des dispositifs installés en Europe. ENSA Rennes, Les publi. du dép. d'halieutique, 9, 148 pp.

ROQUEPLO (C.), 2000. Synthèse des observations réalisées de 1979 à 1998 sur les populations de poissons de l'étang de Cousseau. Etude n°61. CEMAGREF Bordeaux, 16 pp.

S.I.A.E.B.V.E.L.G., 2007. Création de passes à anguilles dans le Bassin versant des lacs médocains. Sud-Ouest Nature, n° 138, p. 26.

VECCHIO (Y.) & ROUSSEL (C.), 2010. Sauvegarde de l'anguille. Le plan de gestion français. ONEMA, 24 pp.

8.4) Reptiles et Amphibiens

Anon., 1996. Plan d'Actions pour les Reptiles et Amphibiens. Min. Env., Paris. 45 pp.

BERRONEAU (M.) coord., 2010. Guide des Amphibiens et Reptiles d'Aquitaine. Asso. Cistude Nature, 180 pp.

CADI (A.) & FAVEROT (P.), 2004. La Cistude d'Europe, gestion et restauration des populations et des habitats. Guide technique. Cons. Rég. Aq. des espaces naturels, 108 pp.

DUGUET (R.) & MELKI (F.), 2003. Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Biotope, 480 pp.

FOURNIER (O.), 1986. Garder les grenouilles. Sud-Ouest Nature, n° 54.

GOLD (C.), 1997. Etude des Amphibiens de la Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau. Description de leurs zones de ponte préférentielles. Rapport de stage Maîtrise BOP, Bordeaux I, 20 pp.

GRISSER (P.), (doc non publié.). L'herpétofaune de la Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau (Lacanau, Gironde). Sa place dans le contexte biogéographique régional.

GRISSER (P.), 2012. Recherche de Reptiles par pose de plaques abris sur la Réserve Naturelle Nationale de l'étang de Cousseau (Lacanau, Gironde). Rapport 2011. 18 pp.

THIENPONT (S.), 2011. Plan National d'Actions en faveur de la Cistude d'Europe 2011-2015. Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

VACHER (J.-P.) & GENIEZ (M.) coords, 2010. Les Reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope; Muséum National d'Histoire Naturelle, 544 pp.

8.5) Oiseaux

BOUTET (J.-Y.) & PETIT (P.), 1987. Atlas des oiseaux nicheurs d'Aquitaine (1974-1984). Centre Régional Ornithologique Aquitaine-Pyrénées, Bordeaux, 241 pp.

DELANY (S.) & SCOTT (D.), 2006. Waterbird Population Estimates. Fourth Edition. Wageningen: Wetlands International.

DECEUNINCK (B.), MAILLET (N.), WARD (A.), DRONNEAU (C.) & MAHEO (R.), 2013. Synthèse des dénombrements d'Anatidae et de Foulques hivernant en France à la mi-janvier 2012. Wetlands International ; L.P.O., 42 pp.

DUPUIS (V.) & les coordinateurs espèce, 2012. Les oiseaux nicheurs rares et menacés en France en 2011. Ornithos n°19 (5), pp. 289-325.

ESPEUT (M.) & FOURNIER (O.), 1987. Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau. Avifaune nicheuse. Rapport d'étude S.E.P.A.N.S.O., 17 pp.

GRISSER (P.), 1999. Le Blongios nain bénéficiera-t-il des travaux hydrauliques de la réserve. Sud-Ouest Nature, n° 104, pp. 23-24.

GRISSER (P.), 1999. Le Blongios nain *Ixobrychus minutus* nichera-t-il à nouveau sur la Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau (Lacanau, Gironde). Aperçu de son statut dans le département de la Gironde. *in* : Groupe d'Etude sur le Blongios nain. Rapport annuel n° 2. Contributions pour l'année 1998. GEBN, LPO, pp. 47.

GRISSER (P.), 2003. Cousseau. Le Vanneau huppé s'installe. Sud-Ouest Nature, n° 122, p. 34.

GRISSER (P.), 2004. Cousseau : la réserve naturelle, nouvelle halte pour les Limicoles ? Sud-Ouest Nature, n° 125, p. 31.

GRISSER (P.), 2005. Un Balbuzard écossais fidèle à l'étang de Cousseau. Sud-Ouest Nature, n° 131, p. 27.

GRISSER (P.), 2006. Etang de Cousseau. L'hivernage de la Grue cendrée. Sud-Ouest Nature, n° 134, p. 22.

GRISSER (P.), 2011. Bilan avifaunistique 1996-2011. Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau - Gironde. S.E.P.A.N.S.O., 116 pp.

MAHEO (R.) & LE DREAN-QUENEC'HDU (S.), 2012. Limicoles séjournant en France (littoral). Janvier 2012. O.N.C.F.; Wetlands International, 49 pp.

MAIGRE (G.), 2006. Etang de Cousseau - Une affluence record de Grues cendrées cet hiver. Sud-Ouest Nature, 132, pp. 23.

NADAL (R.) & TARIEL (Y.), (s. d.). Plan national de restauration Balbuzard Pêcheur 2008-2012. Ligue pour la Protection des Oiseaux - Birdlife France.

ROCAMORA (G.), 1994. Les zones importantes pour la conservation des oiseaux de France. Ministère de l'Environnement, LPO, 339 pp.

ROCAMORA (G.) & YEATMAN-BERTHELOT (D.), 1999. Oiseaux menacés et à surveiller en France. Société d'Etudes Ornithologiques de France/ Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris, 560 pp.

ROQUES (H.) & SARGOS (F.), 1992. L'hivernage d'un groupe de Grues cendrées dans la Réserve de Cousseau. Sud-Ouest Nature, n° 77, pp. 8-9.

SARGOS (F.), 1994. Le boom des Sarcelles. Sud-ouest Nature, n° spécial 87, p. 54.

YEATMAN-BERTHELOT (D.) & JARRY (G.) coords., 1994. Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989. SOF, Paris, 776 pp.

8.6) Mammifères

Anonyme, 2003. La gestion des habitats du Vison d'Europe. Recommandations techniques. Mission Vison d'Europe. Doc. 64 pp

ARTHUR (L.) & LEMAIRE (M.), 2009. Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope; Muséum National d'Histoire Naturelle, 544 pp.

BARBEDIENNE (Ph.), 2008. Populations de Sangliers. Une intervention humaine indispensable. Sud-Ouest Nature, n° 140, pp. 25-27.

BOIVIN (P.), 2009. L'incidence de l'abondance des populations de sanglier sur la végétation de la Réserve Naturelle de Cousseau. Rapport de stage BTS GPN.

COLLECTIF, 2009. Deuxième Plan National de Restauration du Vison d'Europe, 2007-2011. Direction Régionale de l'Environnement, ONCFS, 20 pp.

COUZI (L.), 1996. Première approche du peuplement en micromammifères sur le secteur ouest de la Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau. Lacanau - Gironde. Sud-Ouest Nature, n° spécial 95, pp. 15-17, et doc. dactyl. non publ. 7 pp.

DELAY (I.), 1996. Sur les traces de la Loutre d'Europe. Suivi de la fréquentation et approche du régime alimentaire de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) sur la Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau. Rapport de stage BTSA Neuvic, 40 pp.

DELOUBES (F.), 1995. La Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) dans la Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau : mise en évidence de la fréquentation et de l'occupation du site par l'espèce. Rapport de stage Maitrise B.O.P., Univ. Bordeaux I, 19 pp.

ETIENNE (P.), 2005. La Loutre d'Europe. Description, répartition, habitat, mœurs, observation. Delachaux & Niestlé, 192 pp.

FOURNIER (P.), ROSOUX (R.) & DE BELLEFROID (M.), 2001. Etude de la répartition française du Vison d'Europe. Rapport d'étude juillet 2001, 26 pp.

GODINEAU (F.) & PAIN (D.), 2007. Plan de restauration des chiroptères en France métropolitaine, 2008-2012. Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères / Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, 79 pp.

GRISSER (P.), 1999. Portes ouvertes aux campagnols. Sud-Ouest Nature, n° 104, pp. 25-28.

GRISSER (P.), 2007. Le Campagnol amphibie. Sud-Ouest Nature, n° 136, p. 211.

KLEIN (F.), 2010. Gestion du sanglier. Faune sauvage, n° 288, 60 pp.

KUHN (R.), 2009. Plan National d'Actions pour la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), 2010-2015. Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, 109 pp.

MAIZERET (Ch.), MIGOT (P.), GALINEAU (H.), GRISSER (P.) & LODE (Th.), 1998. Répartition et habitats du Vison d'Europe (*Mustela lutreola*) en France. Actes "Amiens 1997", Arvicola (1998), pp. 67-72.

RUYS (T.) (coord.), 2011. Atlas des mammifères sauvages d'Aquitaine - Tome 1 - Présentation de l'atlas. Cistude Nature & LPO Aquitaine. Edition C. Nature, 75 pp.

RUYS (T.) (coord.), 2012. Atlas des mammifères sauvages d'Aquitaine - Tome 2 - Les Artiodactyles et les Lagomorphes. Cistude Nature & LPO Aquitaine. Edition C. Nature, 129 pp.

SARGOS (F.), 1994. Note sur le Sanglier présent dans et hors de la Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau à Lacanau, Gironde. Note non publ. oct. 1993 et mars 1994.

SARGOS (F.), 1994. Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau : détails des observations de Sangliers (*Sus scrofa*). Doc. non publié.

SOCIETE FRANCAISE POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DES MAMMIFERES, 1993. Les mammifères d'eau douce. Leur vie, leurs relations avec l'homme. Ministère de l'Environnement, Ministère de l'agriculture et de la Pêche, Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères, 46 pp.

SPITZ (F.), 1994. Relations possibles entre la Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau, les sangliers et les cultures. note non publ., INRA Toulouse.

9) Pastoralisme / herbivorie

BERGERET (H.), 1980. Evolution floristique et productivité de landes à Molinie (*Molinia coerulea* M.) en forêt landaise. Influence de traitements agronomiques et sylvicoles. Thèse de Doctorat de 3è cycle. U.E.R. de Biologie, Université Bordeaux I, 154 pp.

DUNCAN (P.), 1992. Horses and Grasses. The nutritional ecolegy of equids and their impact on the Camargue. Ecological Studies, n° 87. Springer-Verlag, 287 pp.

GOULEVANT (C.), 1997. Etude sur le marais de Talaris (étang de Cousseau 33) de l'impact écologique d'un pâturage mixte. Rapport de stage BTS GEN Neuvic, 30 pp.

KIESER (G.), 1996. L'animal à remonter le temps. Sud-Ouest Nature, n° spécial 95, pp.18-19.

LECOMTE (T.), LE NEVEU (C.), NICAISE (L.) & VALOT (E.), 1995. Gestion écologique par le pâturage : l'expérience des réserves naturelles. Outils de gestion. Réserves Naturelles de France, 76 pp.

LE PORS (A.), 2011. Elevages cousus main et défilés de robes. Médoc Magazine. Hors-série n° 8, pp. 26-32.

MAIZERET (Ch.) & TRAN MAHN SUNG (D.), 1984. Etude du régime alimentaire et recherche du déterminisme fonctionnel de la sélectivité chez le chevreuil (*Capreolus capreolus*) dans les Landes de Gascogne. Gibier Faune sauvage, n° 3, pp. 63-103.

PIANALTO (S.), 1993. Etude du comportement alimentaire des vaches "marines " en forêt. Rapport de stage. S.E.P.A.N.S.O. , 22 pp.

PIANALTO (S.), 1994. Les vaches marines en forêt : une expérience de gestion exemplaire. Sud-Ouest Nature, n° spécial 87, pp. 50-52.

PIAT (N.), 2003. Etude de l'impact du pâturage extensif de Poneys landais sur le marais de la Réserve naturelle de l'étang de Cousseau. Rapport de stage BTS GPN, 38 pp.

RIBEREAU-GAYON (M.-D.), 1996. L'animal à remonter le temps. La réintroduction de vaches et chevaux autochtones menacés de disparition dans la Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau, près de Lacanau, Gironde. Bordeaux, Rapport d'étude S.E.P.A.N.S.O., Conservatoire des races d'Aquitaine, 217 pp.

RIBEREAU-GAYON (M.-D.), 1996. Vaches et Chevaux landais. Documentation brute. Note synthétique non publ.

RIBEREAU-GAYON (R.), 1990. Patrimoine génétique régional : une découverte originale pour le Cousseau. Sud-Ouest Nature, n° 70, pp. 10-11.

RIBEREAU-GAYON (R.) & Coll., 2003. Dossier "Les races domestiques du sud-ouest." Un patrimoine menacé. Sud-Ouest Nature, n° 122, pp. 13-24.

RIBEREAU-GAYON (R.), SARGOS (F.) & PIANALTO (S.), 1994. Les vaches marines à Cousseau : sauvetage d'un troupeau relique. Sud-Ouest Nature, n° spécial 87, pp. 48-49.

RICHARD (Ph.) & WERNO (J.), 1985. Types de "landes" et ressources pastorales du massif forestier landais. *in* : La Grande Lande. Actes du Colloque de Sabres 27-29/11/81. Pp. 563-70.

SARGOS (F.), 2004. Un géniteur de substitution pour les vaches Marines. Sud-Ouest Nature, n° 124, p. 31.

SARGOS (F.) & RIBEREAU-GAYON (R.), 1995. Vaches marines: transferts d'embryons. Sud-Ouest Nature, n° 89, p.41.

TYSSANDIER (Ph.), 1994. La valorisation des races domestiques menacées en Aquitaine. Rapport de stage Licence "Aménagement du territoire et développement local", IUP Pau, Asso. Sauvegarde et études des races menacées en Aquitaine, Conseil Régional d'Aquitaine.

10) Méthodologie des plans de gestion

C.N.P.N., sd. Bilan de l'examen des plans de gestion de réserves naturelles par le CNPN. Ebauche de recommandations soumis à l'examen du comité permanent. Doc travail 4 pp

C.N.P.N., 1999. Recommandations du Conseil National de la protection de la nature pour la préparation des plans de gestion de réserves naturelles. Doc. C-R réunion du Cté permanent du CNPN du 22/09/99. 4 pp.

COLLECTIF, 2006. Dossier Corridors écologiques. Espaces Nat. de France, n° 14, pp. 9-24.

FIERS (V.) *et al.*, 1998. Observatoire du Patrimoine Naturel des Réserves Naturelles de France. Analyse et bilan de l'enquête 1996. Quétigny, Réserves Naturelles de France, 200 pp.

FIERS (V.), 2003. Etudes scientifiques en espaces naturels. ATEN, 96 pp.

FOURNIER (O.), 1987. Aménagement écologique intégré de la Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau (Lacanau, Gironde). Bordeaux : S.E.P.A.N.S.O., 42 pp.

LECOMTE (J.), 1999. Réflexions sur la naturalité. Courrier de l'Environnement de l'INRA, n° 37, pp. 5-10.

MAIZERET (Ch.) & OLIVIER (L.), 1996. Les objectifs de gestion des espaces protégés. Montpellier : ATEN. 88 pp.

MICHELOT (J.-L.) & CHIFFAUT (A.), 2004. La mise en œuvre de Natura 2000. L'expérience des réserves Naturelles. ATEN. 96 pp

R.N.F., 1998. Observatoire du patrimoine naturel des Réserves Naturelles de France. RNF, Min. Env. 200 pp.

R.N.F., 1998. Plan de gestion des réserves naturelles. Montpellier: Min. Env., ATEN. 96 pp.

R.N.F., 2006. Guide méthodologique des Plans de gestion des réserves naturelles. Montpellier : Min. Env., ATEN., Cahier technique n° 79, 60 pp.

R.N.F., 2008. Observatoire du patrimoine naturel des Réserves Naturelles Nationales et de Corse. Bilan 2007. Dossier 10 fascicules. RNF, Min Env. 200 pp.

ROMAO (C.) *et al.*, 1996. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne. Doc. Comm. Européenne. 142 pp.

SARGOS (F.), 1994. Le Barin long - Lacanau - Site de l'Etang de Cousseau. Plan de gestion, Rapport d'étude S.E.P.A.N.S.O., Conseil Général de la Gironde. 65 pp.

SEPANSO, 2003. Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau. Plan de Gestion 2003-2007. SEPANSO, 199 pp. VALENTIN-SMITH (G.) *et al.*, 1998. Guide méthodologique des documents d'objectif Natura 2000. Quétigny: RNF, ATEN. 144 pp.

11) Statuts et textes réglementaires

Application de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction au sein de l'Union européenne. Règlement (UE) N° 101/2012 de la Commission du 6 février 2012 modifiant le règlement (CE) N°338/97 du Conseil relatif à la conservation des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce.

Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe « dite Convention de Berne » signée le 19 septembre 1979, entrée en vigueur le 1er juin 1982.

Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage « dite Convention de Bonn » signée le 23 juin 1979, entrée en vigueur le 1er novembre 1983.

Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (CITES) « dite Convention de Washington » signée le 3 mars 1973, entrée en vigueur le 1er juillet 1975.

COSTE (S.), COMOLET-TIRMAN (J.), GRECH (G.), PONCET (L.) & SIBLET (J-Ph.), 2010. Stratégie Nationale de Création d'Aires Protégées : Première phase d'étude. Volet Biodiversité. Rapport SPN 2010/7 MNHN (SPN)-MEEDDM, Paris, 84 pp.

Directive 43/92/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages « dite Directive Habitats ». Journal Officiel de l'Union Européenne L 206 du 22 juillet 1992, p. 7.

Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages (version codifiée) « dite Directive Oiseaux ». Journal Officiel de l'Union Européenne L 20/7 du 26 janvier 2010.

GEHU (J-M.), 1991. Livre rouge des phytocoénoses terrestres du littoral français. Bailleul : Centre Régional de Phytosociologie, 236 pp.

GUILBOT (R.), 1994. Insectes. *in* MAURIN (H.) & KEITH (P.). Inventaire de la faune menacée en France. Muséum National d'Histoire Naturelle / WWF / Nathan. Paris, pp. 123-149. En téléchargement : http://inpn.mnhn.fr

IUCN, 2011. The IUCN Red List of Threatened Species. http://www.iucnredlist.org.

REPUBLIQUE FRANCAISE, 1982. Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national. Journal Officiel de la République Française du 13 mai 1982.

REPUBLIQUE FRANCAISE, 1988. Arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national. Journal Officiel de la République Française du 22 décembre 1988.

REPUBLIQUE FRANCAISE, 1999. Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département. Journal Officiel de la République Française n° 199 du 28 août 1999.

REPUBLIQUE FRANCAISE, 2002. Arrêté du 8 mars 2002 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine complétant la liste nationale. Journal Officiel de la République Française n°104 du 4 mai 2002

REPUBLIQUE FRANCAISE, 2007. Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Journal Officiel de la République Française du 6 mai 2007.

REPUBLIQUE FRANCAISE, 2007. Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Journal Officiel de la République Française du 10 mai 2007.

REPUBLIQUE FRANCAISE, 2007. Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Journal Officiel de la République Française n° 0293 du 18 décembre 2007.

REPUBLIQUE FRANCAISE, 2009. Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Journal Officiel de la République Française n° 0282 du 5 décembre 2009.

REPUBLIQUE FRANCAISE, 2010. Arrêté du 30 juillet 2010 interdisant sur le territoire métropolitain l'introduction dans le milieu naturel de certaines espèces d'animaux vertébrés. Journal Officiel de la République Française du 10 septembre 2010.

REPUBLIQUE FRANCAISE, 2012. Arrêté du 3 avril 2012 pris pour l'application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des animaux d'espèces classées nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013. Journal Officiel de la République Française du 25 avril 2012, texte 6 sur 142.

REPUBLIQUE FRANCAISE, 2012. Arrêté du 3 avril 2012 pris pour l'application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des animaux d'espèces susceptibles d'être classées nuisibles par arrêt du préfet. Journal Officiel de la République Française du 25 avril 2012, texte 7 sur 142.

REPUBLIQUE FRANCAISE, 2012. Arrêté du 2 août 2012 pris pour l'application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des animaux d'espèces classées nuisibles. Journal Officiel de la République Française du 18 août 2012.

REPUBLIQUE FRANCAISE, 2012. Arrêté du 15 septembre 2012 modifiant l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Journal Officiel de la République Française du 6 octobre 2012.

UICN France, FCBN & MNHN, 2012. La liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine : premiers résultats pour 1000 espèces, sous-espèces et variétés. Dossier électronique.

UICN France & MNHN, 2012. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Crustacés d'eau douce de France métropolitaine. Dossier électronique. En téléchargement : http://www.uicn.fr.

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2011. La liste rouge des espèces menaces en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France. En téléchargement : http://www.uicn.fr.

UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS, 2009. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France. En téléchargement : http://www.uicn.fr.

UICN France, MNHN, SFI & ONEMA, 2010. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Poissons d'eau douce de France métropolitaine. Paris, France. Dossier électronique. En téléchargement : http://www.uicn.fr.

UICN France, MNHN & SHF, 2009. La liste rouge des espèces menacées en France -Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris. Dossier électronique. En téléchargement : http://www.uicn.fr. UICN France, MNHN, OPIE & SEF, 2012. La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Rhopalocères de France métropolitaine. Dossier électronique. En téléchargement : http://www.uicn.fr.

12) Cartographie

- I.G.N., 1934. Photographie aérienne NP la Teste de Buch/150 P n°15.
- I.G.N., 1934. Photographie aérienne NP la Teste de Buch/150 P n°16.
- I.G.N., 1934. Photographie aérienne NP la Teste de Buch/150 P n°32.
- I.G.N., 1934. Photographie aérienne NP la Teste de Buch/150 P n°33.
- I.G.N., 1947. Photographie aérienne 1947 Mission Landes 332/250 P n°156.
- I.G.N., 1947. Photographie aérienne 1947 Mission Landes 332/250 P n°178.
- I.G.N., 1950. Photographie aérienne 1335-1635-073.
- I.G.N., 1950. Photographie aérienne 1335-1635-083.
- I.G.N., 1957. Photographie aérienne 1957 F 1335-1435/250 P n°21.
- I.G.N., 1957. Photographie aérienne 1957F 1335-1435/250 P n°28.
- I.G.N., 1966. Photographie aérienne 1966 FR 1170/250 P n°13.
- I.G.N., 1966. Photographie aérienne 1966 FR 1170/250 P n°15.
- I.G.N., 1973. Photographie aérienne 1973 FR 2434/250 P+IR n°122.
- I.G.N., 1973. Photographie aérienne 1973 FR 2434/250 P+IR n°155.
- I.G.N., 1977. Photographie aérienne 1977 FR 2889 LOT7/200 P+IR n°2366.
- I.G.N., 1977. Photographie aérienne 1977 FR 2889 LOT7/200 P+IR n°2368.
- I.G.N., 1984. Photographie aérienne 33 IFN 84 06 250 P n°809.
- I.G.N., 1984. Photographie aérienne 33 IFN 84 06 250 P n°816.
- I.G.N., 1991. Photographie aérienne 1991 FD 33 200 C 826.
- I.G.N., 1991. Photographie aérienne 1991 FD 33 200 C 827.
- I.G.N., 1991. Photographie aérienne 1991 FD 33 200 C 828.
- I.G.N., 1991. Photographie aérienne 1991 F 1335-1336/300 n°35.
- I.G.N., 1995. Photographie aérienne 1995 F 1333-1436/300 n°111.
- I.G.N., 1996. Photographie aérienne 1996 FD 17-33/250 n°2456.
- I.G.N., 2000. Photographie aérienne 2000 FD 33/250 n°1188.
- I.G.N., 2000. Photographie aérienne 2000 FD 33/250 n°1190.
- I.G.N., 2004. Photographie aérienne 20004 FD 33 C 0655.
- I.G.N., 2004. Photographie aérienne 20004 FD 33 C 0657.
- I.G.N., 2004. Photographie aérienne 20004 FD 33 C 0838.
- I.G.N., 2004. Photographie aérienne 20004 FD 33 C 0839.
- O.N.F., (s. d.). Atlas cartographique. Proposition de périmètre. Tome 3. Site Natura 2000 FR200681 « Zones humides de l'arrière dune du littoral girondin ». Zone Spéciale de Conservation (ZSC).
- PARALLELE 45, 2012. Présentation des premiers résultats des relevés topographiques LIDAR. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Réunion du 9 mars 2012. Parallèle 45, 25 pp.

Préfecture de la Gironde, 1991. Synthèse cartographique de l'intérêt écologique et paysager des espaces et milieux sur les dix communes atlantiques du Médoc. Rapport.

S.C.P. M. FAURE-M. MARTIN, 1991. Plan topographique de l'étang de Cousseau : zone des 40 hectares.

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Avis du CNPN sur le premier plan de gestion de la Réserve
- Annexe 2 : Décret n° 76/808 du 20 août 1976 portant création de la Réserve Naturelle
- Annexe 3 : Arrêté relatif à la limitation des sangliers dans la Réserve
- Annexe 4 : Arrêté d'autorisation de pêches scientifiques sur les étangs de Lacanau et de Cousseau
- Annexe 5 : Convention fixant les modalités de gestion de la Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau
- Annexe 6 : Convention Conseil Général de la Gironde ENS Cousseau
- Annexe 7 : Convention Conseil Général de la Gironde SIABVELG pour la gestion hydraulique
- Annexe 8 : Convention de gestion cynégétique sur les sites du Conservatoire du Littoral
- Annexe 9 : Convention pour les opérations de régulation du sanglier sur la Réserve
- Annexe 10 : Convention de gestion et de valorisation éco-touristique Aquitaine Nature
- Annexe 11 : Légende tableaux inventaires
- Annexe 12: Liste Phytoplancton
- Annexe 13: Liste Zooplancton
- Annexe 14: Liste Champignons Statuts
- Annexe 15: Liste Lichens Statuts
- Annexe 16: Liste Mousses Statuts
- Annexe 17: Liste Flore Statuts
- Annexe 18 : Liste Aranéides Statuts
- Annexe 19: Liste Insectes Statuts
- Annexe 20 : Liste autres Invertébrés Statuts
- Annexe 21 : Liste Rhopalocères Abondance
- Annexe 22: Liste Poissons Statuts
- Annexe 23: Liste Amphibiens Statuts
- Annexe 24: Liste Reptiles Statuts
- Annexe 25: Liste Oiseaux Statut
- Annexe 26 : Liste Mammifères Statut
- Annexe 27: Tableau oiseaux d'eau nicheurs 2000-2012
- Annexe 28: WI RNC 1989-2013
- Annexe 29: Niveaux d'eau relevés en 2012 et 2013
- Annexe 30 : Fiche sur la race de vaches Landaise-Marine
- Annexe 31 : Carte du statut foncier autour de la Réserve
- Annexe 32 : Périmètre d'intervention du Conservatoire du Littoral sur la Réserve

ANNEXES



MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

DIRECTION DE LA NATURE ET DES PAYSAGES Sous-direction des espaces naturels Paris, le 24 JAN 2085

Le ministre de l'écologie et du développement durable à

Monsieur le Préfet de la Gironde

Affaire suivie par : Mme. Murielle MORVAN

Téléphone :

01.42.19.19.56 01.42.19.19.78

Télé∞pie: 01 42.1

mél: murlelle.morvan@environnement.gouv.fr

fichier; N°: 20

Objet : Plan de gestion de la réserve naturelle de l'étang de Cousseau (Gironde)

Le Conseil national de la protection de la nature s'est réuni le 15 décembre 2004 pour examiner le plan de gestion de la réserve naturelle de l'étang de Cousseau.

Compte tenu de l'avis favorable exprimé par le Comité, je vous fais part de mon agrément du plan de gestion de cette réserve naturelle.

Je vous demande de veiller à son application et de me tenir informé de sa réalisation et de son évaluation, au moins lors de chaque bilan annuel de la réserve accompagnant vos propositions budgétaires

POUR LE MANSTRE ET PAR DELEGATION.
PAR ÉMPÉCHEMENT DU DIRECHEM DE LA NATURE ET DES PAYSAGES
L'ADJOINT AU SOUS-PARECTEUR DES ESPACES NATURIELS

OLIVIER LAROUSSINIE

X 1037 Physical 1/2 p



MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Paris, le 16 décembre 2004

DIRECTION DE LA NATURE ET DES PAYSAGES Sous-direction des espaces naturels

Affaire suivie par : Mme. Murielle MORVAN

Téléphone : Télécopie:

01.42.19.19 56 01 42.19.19.78

mél: murielle.morvan@environnement.gouv.fr

fichier:

COMPTE-RENDU DE REUNION

A l'attention de :	Personnes présentes:
Olivier LaroussinieDenis Meunier	P. Constantin, DIREN Aquitaine M. le gestionnaire de la réserve naturelle
	Membres du comité permanent
Objet : comité permanent	Date 15 décembre 04

I) Objet de la réunion :

Examen du plan de gestion de la réserve naturelle de l'étang de Cousseau (Aquitaine)

Le rapporteur présente son rapport. Il se montre très favorable au plan de gestion et félicite le gestionnaire pour le travail effectué.

Il constate que les objectifs de conservation des entités, écologique et géologique sont réalisés.

Il remarque qu'il n'existe pas de périmètre de protection et que cela pourrait être envisagé.

Il évoque le problème des servitudes de passage que la DIREN aura à régler par une procédure, dans la mesure où les tentatives de négociations amiables n'ont pas abouti.

Il note l'absence d'accueil du public, et souhaite que des moyens soient mis en œuvre pour combler cette lacune.

Concernant la gestion du troupeau de vaches marines (dernier troupeau en France) sur la réserve, il propose au gestionnaire de se rapprocher de structures ayant les mêmes problématiques.

Il pense que la mise en place d'un plan d'action régionale contre les plantes invasives sur l'ensemble du bassin hydraulique serait nécessaire.

En matière de budget, il propose que les collectivités territoriales pourraient abondent le budget, dans la mesure où la réserve naturelle constitue un enjeu fort, local et régional.

2) Débat :

- J. LECOMTE approuve la qualité de ce plan de gestion.
- C. JUBERTHIE s'interroge sur le devenir de la maison du pont du canal qui avait été incendiée et dans l'acquisition de laquelle, le conseil général s'est impliqué.
- P. CONSTANTIN déclare que le conservatoire du littoral a acquis ce bâtiment, il y a environ 4 ans. Le problème de la maîtrise d'ouvrage est aujourd'hui résolu. Le conseil général assurera la maîtrise d'ouvrage.
- S. MULLER pose la question de la réintroduction des espèces disparues.
- LE GESTIONNAIRE répond que l'objectif est que les espèces disparues reviennent d'ellesmêmes. Il ajoute que cela ne concerne que quelques espèces.
- J. MORET intervient sur les vaches marines en souhaitant que la réserve naturelle soit aidée.
- F. BIORET constate que la conservation de la race nécessitera un budget différent de celui de la réserve naturelle.
- A. BOIROUX-JAY est d'accord pour appuyer le dossier auprès du ministère de l'agriculture.
- P. DAVANT pense qu'il faut soutenir l'idée d'un périmètre de protection.

VOTE: favorable à l'unanimité, avec félicitations du comité permanent

Au Journal Officiel du 26 août 1976

MINISTÈRE DE LA QUALITÉ DE LA VIE

ENVIRONNEMENT

Décret nº 76-808 du 20 août 1976 portant création de la réserve naturelle dite Étang du Cousseau (Gironde).

Le Premier ministre,

SUR le rapport du ministre de la qualité de la vie.

VU la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, modifiée par la loi nº 57-740 du 1 º juillet 1957 et par la loi nº 67-1174 du 28 décembre 1967, notamment son article-8 bis;

VU la loi nº 64-696 du 10 juillet 1964 relative à l'organisation des associations communales et intercommunales de chasse agréées;

VU le décret nº 68-134 du 9 février 1968, pris en application du décret nº 59-275 du 7 février 1959 modifié relatif au camping, notamment ses articles 2 et 6

VIJ les articles R.440-10 et 440-16 du code de l'urbanisme:

VU les résultats de l'enquête publique qui s'est déroulée du 15 juillet au 31 août 1975:

VU l'avis émis le 29 septembre 1975 par la commission départementale des vul l'avis emis le 29 septembre 1975 par la commission departementale des sites, perspectives et paysages de la Gironde; Vul l'accord donné le 2 septembre 1975 par le ministre de l'agriculture; Vul l'avis émis le 29 octobre 1975 par le ministre de l'Équipement; Vul l'avis émis le 23 septembre 1975 par le ministre de l'Industrie et de la re-

VU l'avis émis le 14 août 1975 par le secrétaire d'État aux transports; VU ('avis émis le 3 novembre 1975 par le ministre de la Défense;

VU la proposition faite le 17 décembre 1975 par le Conseil national de la protection de la nature:

VU l'avis émis le 5 mars 1976 par la commission supérieure des sites, pers

pectives et paysages; Le Conseil d'État (section des travaux publics) entendu;

Décrète :

ARTICLE PREMIER. - Est classé en réserve naturelle au titre de la loi du 2 mai 1930 susvisée le secteur dit Étang du Cousseau, situé sur le terri-toire de la commune de Lacanau (département de la Gironde), intéressant les parcelles cadastrales suivantes, telles qu'elles figurent au plan au nes partenes autorities, ienes qu'enes rigorent au plan au 1/5000° joint au présent décrèt :
Section A M (lieu dit Mont Nord), parcelles nº 17 à 27;
Section A 5 (lieu dit Les Granda Marais de Talaris), parcelles nº 450 à

462

soit une contenance totale de 600 ha.

ART. 2. — La réserve naturelle de t'Étang du Cousseau ainsi définie soumise aux interdictions et obligations énumérées aux article après

ART. 3. - La chasse est autorisée un jour par semaine pour les cha seurs habitant la commune à l'exclusion de tous autres, pendant la période s'étendant de l'ouverture à la clôture générale de la chasse, sur la partie des parcelles n° 27, 26, 25, 24, 23, 22, 21, 19 et 17 délimitée par le chemin du Mont Nord et le garde-feu.

En dehors de zone ainsi délimitée, la chasse est interdite sur tout le

territoire de la réserve, y compris l'étang du Cousseau. Constitue notamment un acte de chasse prohibé le passage sur la partie de la réserve où la chasse est interdite d'un ou plusieurs chiens poursuivant un gibier lancé hors de ce territoire, lorsque seur maître a toléré seurs actions. Toutefois, la pénétration dans cette zone pour récupération éventuelle des chiens ne pourra se faire que sans arme ou fusil déchargé.

Si des interventions s'avèrent nécessaires pour maintenir l'équilibre biologique dans la partie de la réserve où la chasse est interdite, elles peuvent être autorisées par le préfet de la Gironde.

ART. 4. - L'exercice de la pêche est interdit; cependant des interventions pour maintenir l'équilibre biologique pourront être autorisées par le préfet de la Gironde.

ART. 5. - Il est interdit :

D'apporter ou d'introduire à l'intérieur de la réserve des espèces anies étrangères au milleu;

De détruire ou d'enlever des œufs, des couvées ou des nids: Sous réserve des dispositions du premier alinéa de l'article 3, de troubier ou de déranger volontairement les animaux non domestiques par des cris ou des bruits, des jets de projectiles ou de toute autre manière, de les esser, de les tuer à l'intérieur de la réserve ou, s'ils en proviennent, à l'extérieur de celle-ci, de les enlever, qu'ils soient vivants ou morts, de les transporter, de les colporter, de les mettre en vente, de les vendre ou de les acheter sciemment

ART. 6. - il est interdif, sauf autorisation spéciale du préfet de la Gi-

D'apporter ou d'intoduire à l'intérieur de la réserve, dans un but autre que la gestion de cette réserve, des graines, des plants, des greffons, des boutures ou des fructifications de végétaux quelconques ;

De détruire, de couper, de mutiler, d'arracher ou d'enlever dans un but autre que la gestion de la réserve les végétaux (plantes ou arbres) ou leurs fructifications

Cette disposition ne s'applique pas aux travaux d'exploitation courante des bois déjà soumis à une autorisation en application de la législation en viaueur

ART. 7. - Le camping, le bivouac et toute autre forme d'hébérgement. ainsi que le stationnement des caravanes sont interdits. Toutefois, cette interdiction ne s'applique pas au personnel de gardiennage, ni aux personna-lités scientifiques autorisées par le préfet de la Gironde à faire des observa-

ART. 8. - II est interdit :

D'abandonner, de déposer ou de jeter, en dehors des lieux spécialements désignés à cet effet, des papiers, des boîtes de conserves, des bou-teilles, des ordures ou des détritus de quelque nature que ce soit;

De procéder à des dépôts de matériaux, quel qu'ils soient;

De porter ou d'allumer du feu; De troubler le calme et la tranquillité des lieux en utilisant un appareil radio, ou tout autre instrument sonore, sauf à des fins scientifiques;

De faire, par quelque procédé que ce soit, des inscriptions, des signes ou des dessins sur les pierres, les arbres ou tout autre biens meubles ou immeubles:

D'amener ou d'introduire dans la réserve des chiens non tenus e

ART. 9. - Tout travall public ou privé susceptible de modifier l'état ou l'aspect de la réserve ainsi que toute recherche ou exploitation de subs tances minérales ou fossiles sont interdits, sauf autorisation spéciale délivrée par le préfet de la Gironde, celle-ci ne pouvant tenir lieu des autres au-torisations requises par les lois et règlements en vigueur.

Peuvent seuls être autorisés par le préfet de la Gironde les travaux publics ou privés reconnus nécesaires à l'amélloration biologique du milieu.

Toute activité industrielle ou commerciale est interdite.

ART. 10. - La circulation de tous véhicules et des bateaux est interdite sur l'ensemble du territoire de la réserve, ainsi que son survoi à une altitude inférieure à 300 mètres, sauf à des fins scientifiques ou nécessitées par la gestion de cette réserve, la défense contre les incendies ou tout autre acte de sécurité publique.

ART. 11. — Le rejet d'eaux usées et le dépôt de résidus urbains ou in-dustriels et, plus généralement, de tous les produits de nature à entraîner la pollution de la réserve sont prohibés.

ART. 12. — La publicité, quel que soit le moyen par lequel elle est ef-uée, est interdite à l'intérieur de la réserve. ART. 13. — Il est institué un comité de gestion de la réserve chargé de

donner au préfet un avis sur les autorisations préfectorales et les décisions prévues aux articles 3, 4, 6, 7, 9 et 10 ci-dessus. Le comité fait également au préfet toutes propositions en vue du maintien ou de l'amélioration de l'équilibre biologique de la réserve.

Le comité comprend notamment des représentants des propriétaires de la commune, des associations de pêche, de chasse et de protection de la nature, des administrations concernées dont le délégué régional à l'environnement et le directeur départementat de l'agriculture, ainsi que des ex-perts en biologie choisis sur la liste régionale des experts en écologie fixée par un arrêté préfectoral.

Les membres du comité, autres que les membres de droit, sont nommés par le préfet, après avis du Conseil municipal, pour les représentants des propriétaires et des associations concernées, pour les représentants de ces dernières.

ART. 14. - Le présent décret sera publié au bureau des hypothèques

de la situation du site classé en réserve naturelle.

ART. 15. — Le ministre de la qualité de la vie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal Officiel* de la République fran-

Fait à Paris, le 20 août 1976.

JACOUES CHIRAC. Par le Premier ministre Le ministre de la qualité de la vie, ANDRÉ FOSSET.

Observation : il est précisé que dans la parcelle d'origine n° 454 section A8 comprise dans le périmètre de la réserve, sont incluses les parcalles 770 et 771, issues du partage de la dite parcelle.



PREFET DE LA GIRONDE

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde Service Eau et Nature Unité Nature/Cellule Chasse et Pêche

Arrêté relatif à la limitation des sangliers dans la Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau sur la commune de LACANAU

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE, PRÉFET DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE, OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le décret n° 83-145 du 24 février 1983 portant création de la réserve naturelle de l'Etang de Cousseau,

Vu l'article L. 427-6 du code de l'Environnement fixant les conditions dans lesquelles le Préfet peut ordonner des battues administratives sur des animaux occasionnant des dégâts et des perturbations de l'ordre public,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 janvier 2014 donnant délégation de signature à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde en matière d'environnement,

Vu l'arrêté de subdélégation de signature générale du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde,

Vu l'avis du Comité Consultatif de gestion de la réserve naturelle de l'Etang de Cousseau,

Vu la demande de la SEPANSO,

Vu l'avis favorable de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,

Vu l'avis favorable du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde,

Considérant la surabondance de l'espèce sanglier (Sus scrofa) sur le territoire de la réserve naturelle de l'étang de Cousseau, Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde,

ARRÊTE

Article Premier : Le Président de l'organisme gestionnaire de la réserve naturelle de **l'Etang de Cousseau** est autorisé à faire procéder à la limitation des sangliers dans la réserve naturelle, suivant les modes et moyens énumérés ci-après, et selon les prescriptions établies par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (O.N.C.F.S.) :

- Piégeage par cage (ou enclos), les animaux capturés vivants seront abattus sur place,
- Tirs (affût, approche),
 - L'agrainage, l'utilisation de sources lumineuses et le tir de nuit sont autorisés pour les tirs à l'affût.
- > Battues,
- > Poussées silencieuses.

Article 2 : Les opérations se dérouleront sous la responsabilité du Directeur, du Conservateur et des agents commissionnés de la réserve naturelle.

Article 3: L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage apportera son appui technique et contrôlera le respect du protocole de régulation. En fonction de ses disponibilités, l'O.N.C.F.S. pourra être sollicité pour diriger les opérations ou effectuer directement celles-ci en tout temps et par tous moyens.

Les agents de l'O.N.C.F.S seront avertis à l'avance (au plus tard le jour même) des opérations de destruction, du nom du responsable, ainsi que de la liste nominative des personnes appelées à pratiquer les opérations de tir.

Article 4 : Seules les armes et munitions dont l'usage est autorisé pour la chasse du sanglier pourront être employées dans le cadre des opérations de limitation lorsque ces dernières sont effectuées par le gestionnaire. Toutefois, l'utilisation d'armes munies de modérateur de son est autorisée pour euthanasier les sangliers capturés dans les cages.

Article 5 : Les opérations de limitation sont autorisées à compter de la signature du présent arrêté et jusqu'au 31 Mars 2015.

Article 6 : Les personnes effectuant les tirs devront être titulaires du permis de chasser

Article 7 : Tout animal blessé pouvant présenter un danger pour le public fréquentant la réserve devra être recherché avec le concours d'un conducteur de chien de sang.

<u>Article 8</u>: A chaque demande de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ainsi qu'à la fin de validité du présent arrêté, un compte-rendu d'exécution devra être adressé à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer / Service Eau et Nature / Unité Nature / Cellule Chasse et Pêche 35, rue de Géreaux 33500 LIBOURNE ainsi qu'à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage « Reynaud » 33141 SAILLANS.

Article 9: Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Lieutenant Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs, le Chef du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, la Société pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest, le Maire concerné et le lieutenant de louveterie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 19 mai 2014

Pour le Préfet,

Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, par délégation, Le Chef du service "Eau et Nature"

Paul COJOCARU



Direction départementale des territoires et de la mer de la gironde Servicede l'Eau et de la Nature

ARRETE DU 26 Septembre 2012

ARRETE PORTANT AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE POISSONS A DES FINS SCIENTIFIQUES SUR LES ETANGS DU COUSSEAU ET DE LACANAU

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE, PRÉFET DE LA GIRONDE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code de l'Environnement et notamment les articles L.436.9 et R.432.6 à R.432.11,

VU le décret n°97-787 du 31 juillet 2007 relatif aux dispositions concernant le contrôle des peuplements piscicoles,

VU l'arrêté préfectoral du 29 Août 2012 donnant délégation de signature à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde,

VU la demande formulée par le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM), représenté par son Président, Monsieur Patrick LAFARGUE.

VU l'avis de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (USM),

VU l'avis du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde,

SUR proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Gironde,

ARRETE

<u>ARTICLE 1er</u>: Le C.R.P.M.E.M. et l'A.A.D.P.P.E.D. de la Gironde sont autorisés à réaliser des captures de poissons à des fins scientifiques dans le cadre du suivi des opérations de repeuplement en civelles sur les étangs de Lacanau et du Cousseau.

ARTICLE 2: Les responsables des opérations de suivi des pêches sont MM Damien DELAUNAY (CRPMEM) et Romain FAGEOT (AADPPED). Participeront également aux opérations, Melles Lise MONHUREL et Cécile JADOT, agents de l'institut des Milieux Aquatiques (I.M.A.) .

Les pêches seront réalisées par M. Ludovic VECCHI, pêcheur professionnel.

ARTICLE 3 : Le suivi scientifique post-repeuplement sera réalisé sur les étangs de Lacanau et du Cousseau , à l'aide de verveux durant les périodes suivantes :

- Etang du Cousseau : du 1er Octobre au 14 octobre 2012,
- Etang de Lacanau : du 8 octobre au 21 octobre 2012.

ARTICLE 4: Les poissons capturés seront remis à l'eau sur place immédiatement, après analyses qualitatives et biométrie. Seules les espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques ou des sujets en mauvais état sanitaire seront détruits.

ARTICLE 5: Le bénéficiaire ne peut exercer les droits qui sont liés à la présente autorisation que s'il a obtenu l'accord du (des) détenteur(s) du droit de pêche sur chaque station inventoriée.

<u>ARTICLE 6</u>: Avant chaque opération, le CRPMEM et l'AADPPED devront informer l'ONEMA et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde (S.E.N.) – des dates d'intervention des opérations.

<u>ARTICLE 7</u>: Dans un délai d'un mois suivant la réalisation de l'opération, le titulaire de l'autorisation adressera une compte rendu des opérations à l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (USM) ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde — Service Eau et Nature.

<u>ARTICLE</u> 8: La Secrétaire Générale de la Préfecture et le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la GIRONDE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, 26 septembre 2012 Pour le Préfet

Pour le Directeur Départemental Des Territoires et de la Mer, par délégation

La Chef du service de la Nature

Marie Laure LAGARDE

Annexe 4

Convention fixant les modalités de gestion de la réserve naturelle nationale de l'Etang de Cousseau

- **VU** les articles L 332-1 à 10 et R 242-1 à 25 du code de l'environnement,
- **VU** le Décret n°76-808 du 20 Août 1976 portant création de la Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau,
- **VU** les statuts de création de la SEPANSO en date du 7 Octobre 1975,
- VU l'arrêté préfectoral du 8 Février 1978 modifié, portant constitution et renouvellement du comité consultatif de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de l'Etang de Cousseau,
- **VU** la circulaire du 31 janvier 2008 relative à la méthodologie du coût de gestion des Réserves Naturelles Nationales.

Entre les soussignés :

- Le Préfet de la Gironde agissant au nom de l'Etat, et ci-après dénommé le Préfet, d'une part

Εt

- L'association SEPANSO, association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901, dont le siège social est à l'Institut de Biologie Animale – Université de Bordeaux 1, 33405 TALENCE.
 - représentée par son président, M. Pierre DAVANT et ci-après dénommé le gestionnaire, d'autre part.

ARTICLE 1 - NATURE DES MISSIONS CONFIEES AU GESTIONNAIRE

Le gestionnaire est chargé d'assurer, sous le contrôle du Préfet, dans le respect de la réglementation et compte tenu des avis du comité consultatif de la réserve, la conservation du patrimoine naturel de la réserve.

Il assure la mise à jour du plan de gestion écologique de la réserve pour une durée de cinq ans suivant l'état des connaissances de la réserve.

Ce plan est préparé et approuvé conformément aux dispositions des articles du Code de l'environnement relatifs aux plans de gestion écologique des réserves naturelles nationales.

Le gestionnaire assure, en application de ce plan de gestion et compte tenu des orientations fixées par le comité consultatif de la réserve :

- 1°) Le gardiennage et la surveillance de la réserve naturelle, ce qui inclut le constat des infractions par les agents commissionnés à cet effet par le Ministère en charge de la protection de la nature.
- 2°) La protection et l'entretien général du milieu naturel.
- **3°)** La réalisation et l'entretien du balisage et de la signalisation spécifique de la réserve naturelle, conforme à la charte signalétique des réserves naturelles.
- 4°) La réalisation des observations régulières de la faune et de la flore afin d'effectuer un contrôle scientifique continu du milieu naturel. Le gestionnaire peut confier à des tiers des études ou des expertises particulières permettant d'améliorer la connaissance de la réserve, avec l'accord du Préfet.
- 5°) La réalisation des travaux de génie écologique éventuellement nécessaires à la conservation et à l'enrichissement du patrimoine naturel de la réserve.
- **6°)** La réalisation et l'entretien des équipements permettant d'améliorer l'accueil et l'éducation du public (pédagogie, sensibilisation, information) et de promouvoir la réserve, dans le respect des obligations de protection.

Les interventions prévues aux alinéas 5°) et 6°) ne peuvent être entreprises par le gestionnaire que dans le respect des articles L. 332-9 et R. 332-23 à 27 du Code de l'Environnement (modification de l'état ou de l'aspect de la réserve), et de la réglementation spécifique à la réserve. Le gestionnaire pourra confier à des entreprises des travaux dont il assurera la conduite et la rémunération.

7°) L'élaboration d'un rapport d'activité annuel, faisant apparaître notamment l'évaluation de la gestion sur les milieux naturels et les espèces. Le rapport annuel comprend une évaluation de la réalisation du plan, et propose, s'il y a lieu, des ajustements au plan. Deux rapports doivent être remis chaque année au Préfet :

- un rapport annuel adressé pour le 1^{er} mars, accompagné notamment d'un compte rendu de la gestion administrative et financière de l'année précédente.
- un rapport intermédiaire adressé pour le 30 septembre, auquel doit être annexé le budget prévisionnel de l'exercice suivant.

Ces rapports, dont un exemplaire doit être transmis au Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (Direction de l'Eau et de la Biodiversité), ne sont pas rédigés sous la forme d'un état journalier mais doivent, de manière circonstanciée, s'attacher à rendre compte de l'évolution du milieu naturel, de l'action du gestionnaire et plus généralement de toute question ayant trait à la réserve naturelle.

ARTICLE 2 - MODALITES FINANCIERES

2-1 Ressources du gestionnaire :

Pour la réalisation des missions définies à l'article 1^{er}, le gestionnaire bénéficie de crédits de l'Etat (Ministère en charge de la protection de la nature) en fonctionnement et en investissement, au vu du budget préparé dans les conditions fixées à l'article 2-2 ci-dessous.

Les crédits de fonctionnement de l'Etat sont affectés en priorité aux actions mentionnées aux alinéa 1, 2, 3, 4, 5 et 7 de l'article 1.

Des conventions financières ou arrêtés préfectoraux fixent les modalités d'attribution de ces différents crédits.

Le gestionnaire recherche des financements complémentaires : subventions de collectivités locales, mécénat, autofinancement...

2-2 Elaboration du budget :

Un budget prévisionnel annuel est remis par le gestionnaire, avant le 15 septembre précédant l'année en cause au Préfet qui le soumet à l'approbation du comité consultatif de la réserve.

Ce budget fait apparaître l'ensemble des ressources et des dépenses prévues.

See A Miller

ARTICLE 3 - RELATIONS AVEC LE COMITE CONSULTATIF

Le Comité consultatif institué par le Préfet conformément à l'article 5 du décret n° 81-568 du 13 mai 1981 et aux articles R. 332-15 à 17 du Code de l'Environnement examine en particulier le plan de gestion, les rapports annuels d'activités, les comptes financiers et budgets prévisionnels susvisés, ainsi que toutes les questions touchant la réserve qui lui sont soumises par le Préfet. Le gestionnaire peut faire toutes propositions au Préfet sur l'ordre du jour des réunions, et concourt à leur préparation et leur animation, sous l'autorité du Préfet.

ARTICLE 4 - RECRUTEMENT DU PERSONNEL

Le gestionnaire recrute le personnel nécessaire à l'exécution des missions définies à l'article 1^{er}, dans la limite des ressources disponibles. Il veille à la compétence scientifique et technique de ce personnel. Il tient à jour une liste des personnels travaillant pour la réserve et la communique aux services de l'administration concernés.

Le personnel comprend un conservateur désigné par le gestionnaire en accord avec le Préfet. Le conservateur est responsable de la gestion de la réserve, et dirige, s'il y a lieu, les personnels de la réserve. Il doit avoir un niveau de connaissances scientifiques et techniques, une expérience antérieure, une aptitude à la concertation et à la gestion administrative et financière lui permettant d'assurer et coordonner l'ensemble des missions définies à l'article 1^{er}.

Le recrutement du conservateur se fait après un appel à candidature et un entretien auprès d'un jury constitué d'un commun accord entre le Préfet et le gestionnaire.

ARTICLE 5 - DUREE DE LA CONVENTION

Les dispositions de la présente convention sont applicables à partir de la signature et pendant une durée de cinq ans, à l'issue de cette période, la présente convention devient caduque et doit être renouvelée.

Elle peut être modifiée et complétée par avenant intervenant dans les mêmes formes que la présente convention.

ARTICLE 6 - RESILIATION DE LA CONVENTION

La convention peut être résiliée par accord entre les parties à la demande de l'une d'entre elles, présentée au moins trois mois à l'avance.

L'ensemble des biens meubles et immeubles acquis en pleine propriété par le gestionnaire pour l'exécution de la convention sont, en cas de résiliation de

celle-ci, mis à la disposition du nouvel organisme gestionnaire désigné sans qu'il puisse en modifier l'affectation.

ARTICLE 7 - RELATIONS AVEC L'ADMINISTRATION

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement apporte un appui technique au Préfet sur les dossiers intéressant la gestion de la réserve naturelle nationale. Elle fait partie notamment du comité consultatif et du jury constitué le cas échéant pour le recrutement du conservateur.

ARTICLE 8 - DISPOSITION FINALE

La présente convention est dispensée de timbre d'enregistrement ; comprenant 8 articles, elle est établie en deux exemplaires originaux destinés à chacune des deux parties.

Fait à Bordeaux, le

2 9 AVR. 2011

Le Président de la SEPANSO

Le Préfet,

Pour le Préfet, La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales

Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC

Direction Générale Adjointe chargée de la Vie Culturelle, de l'Environnement et du Tourisme

Direction de l'Environnement et du Tourisme

Service de l'Administration Générale

Application de l'article 45 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée " de Libertés"

Cartifiée " de Libertés"

Cartifiée " de Libertés"

Cartifiée de Libertés"

Le Président du Conseil Général,

CONTRAT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Entre les soussignés :

Le Département de la Gironde, représentée par son Président, M. Philippe Madrelle, agissant conformément à la délibération du 8 avril 2013, d'une part,

et-

L'association SEPANSO (n° SIRET : 39253524100013), représenté par son Président Monsieur Pierre DAVANT en vertu de la délibération du 14 avril 2012, domiciliée à Bordeaux 1 rue de Tauzia, dénommé ci-après l'occupant, d'autre part,

Préambule

L'association SEPANSO a été désigné gestionnaire de la réserve naturelle de l'Etang de Cousseau par l'Etat depuis 1992. Le Département étant propriétaire de parcelles dans la réserve et d'autres contigües à celle-ci en application de sa compétence espaces naturels sensibles, il apparaît important de favoriser une gestion globale du site afin d'assurer une cohérence à l'objectif d'intèrêt général de protection et de valorisation des sites naturels.

Expose

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles 2122-1 et suivants et l'article L. 2125-1

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1: Occupation privative

L'occupant est autorisé à occuper les parcelles de la réserve naturelle de Cousseau situées sur la Commune de Lacanau, pour y exercer son activité de gestionnaire de la rèserve naturelle de l'étang de Cousseau.



Article 2 : Domanialité publique

Les parcelles susmentionnées ayant été aménagées spécialement pour permettre l'usage du public, elles constituent des dépendances du domaine public départemental. L'occupant reconnaît avoir pris connaissance du statut juridique des lieux qu'il entend occuper.

En effet, tout bien mobilier incorporé au domaine public, par suite de travaux, aménagements ou installations, deviendra propriété du Département dés son incorporation, sans aucune indemnité à la charge du Département.

Le contrat d'occupation a un caractère personnel. L'occupant s'engage à occuper lui-même et sans discontinuité les lieux mis à sa disposition. Toute mise à disposition au profit d'un tiers quel qu'il soit, à titre onéreux ou gratuit, est rigoureusement interdite.

Toute cession ou apport à un tiers à quelque titre ou sous quelque modalité que ce soit, de tout ou partie des droits résultant des présentes, est également interdit. En cas de cessation d'activité, le Département est seul habilité à désigner le successeur.

En cas de litige, l'une ou l'autre des parties pourra saisir le juge administratif territorialement compétent.

Article 3: Conditions d'exploitation

- 1. L'occupant s'engage à respecter, en toutes circonstances, les lois et règlements se rapportant à l'occupation des lieux et à l'activité qu'il exerce.
- 2. Il s'engage également à y exercer une activité continue et permanente correspondant aux besoins normaux du public.
- Le Département peut effectuer ou faire effectuer tout contrôle à l'effet de vérifier, notamment, les conditions d'occupation et d'utilisation des lieux.
- Toute modification dans la nature de l'activité exercée devra être autorisée par le Département.

Article 4 : Etat des lieux

L'occupant reconnaît avoir une parfaite connaissance des lieux. Il déclare les accepter en leur état, avec tous les vices apparents ou cachés, avec toutes les servitudes qui pourraient y exister, sans pouvoir par la suite élever une réclamation quelconque.

Des états des lieux contradictoires seront dressés tant avant l'entrée en jouissance de l'occupant qu'avant sa sortie des lieux. L'état des lieux initial sera annexé à la présente.

Article 5 : Information du propriétaire

L'occupant s'engage à porter immédiatement à la connaissance du Département tout fait quel qu'il soit, notamment toute usurpation ou dommage susceptible d'être préjudiciable au domaine public et / ou aux droits du Département.

L'occupant devra informer le Département de toute dégradation des parcelles ou de leurs aménagements en lui transmettant un rapport.

Article 6 : Application du plan de gestion de la réserve naturelle et Entretien

L'occupant, en qualité de gestionnaire de la réserve naturelle de l'Etang de Cousseau, devra obtenir la validation du Département de la Gironde avant de pouvoir mettre en œuvre le plan de gestion de la réserve sur les parcelles concernées par la présente. Afin de permettre cette validation, le plan de gestion comprendra un état initial des parcelles (flore, faune, bâti,

équipements..), les objectifs de gestion, la programmation des aménagements, des règles d'usage, des servitudes à mettre en œuvre, la signalisation, plan d'interprétation et d'ouverture éventuelle au public.

L'occupant s'engage à maintenir les parcelles occupées en bon état d'entretien.

L'entretien général du milieu naturel, l'entretien courant des aménagements ou équipements existants et à venir, la surveillance des parcelles ainsi que la propreté générale du site sont à la charge de l'occupant.

Article 7 : Droits de l'occupant

réaliser sur la parcelle n° AM 20 « le Mont Sud » des équipements permettant d'améliorer l'accueil et l'éducation du public et de promouvoir la réserve naturelle. Ces travaux concernent la démolition de l'observatoire existant et la réalisation d'une nouvelle plateforme d'observation. Ces travaux devront être effectués dans le respect des lois et règlements en vigueur notamment concernant la sécurité du public lors de travaux. Ces travaux sont rèalisés aux frais et sous la responsabilité de l'occupant.

Article 8 : Durée de la convention

Le présent contrat est conclu pour une durée de 6 mois à compter de sa signature.

Article 9 : Recours

Sauf en cas de faute lourde du Département dont la preuve serait rapportée par l'occupant, ce dernier ne pourra exercer aucun recours contre le Département en raison des conséquences des accidents et dommages, quels qu'ils soient, survenant à l'occupant, à son personnel, à ses fournisseurs, prestataires ou tiers quelconques intervenant pour leur compte.

L'occupant s'engage à garantir le Département contre tous recours, quels qu'ils soient, à la suite d'accidents ou de dommages causés par les personnes ci-dessus visées au premier alinéa.

L'occupant souscrira toutes polices d'assurances nécessaires et en justifiera à la première demande du Département ainsi que du paiement des primes. Toutes polices comporteront une clause de renonciation à tous recours, tant de l'occupant que de ses assureurs contre le Département, en particulier au cas de dommage survenant aux biens mobiliers de l'occupant, de son personnel et de tout tiers pouvant se trouver dans les lieux objet des présentes.

Article 10 - Affichage et enseigne

Tout affichage ou publicité quelconque autre que celui ou celle se rapportant à l'activité de l'occupant exercée dans les lieux est interdit. Pour le reste, toute enseigne, panneau ou dispositif publicitaire doit faire l'objet, au préalable, d'une demande d'autorisation écrite avant d'être mis(e) en place.

Article 11 - Redevance

Cette occupation est octroyée à titre gratuit puisque le bénéficiaire est une association et qu'il contribue directement à assurer la conservation du domaine public.

Article 12 : Impôts et taxes

L'occupant fera son affaire du règlement, à leur date d'exigibilité, de tous droits, impôts et taxes, actuels et futurs, à sa charge.

Article 13: Résiliation

La présente convention sera résiliée de plein droit par simple lettre recommandée avec accusé de réception

- au cas où l'occupant viendrait à cesser, pour quelque motif que ce soit, d'exercer dans les lieux l'activité prévue ;
- en cas de désordre ou d'infraction à la réglementation applicable, à un titre quelconque, à l'activité exercée dans les lieux :

Le département se réserve le droit de reprendre les biens immeubles de la présente convention et ce, pour tout motif d'intérêt général.

La dénonciation de la convention, par anticipation, interviendra sous préavis de 3 mois, sauf cas d'urgence.

Le Dèpartement se réserve le droit de résilier la présente convention, par simple lettre recommandée avec accusé de réception, au cas d'inexécution par l'occupant de l'une quelconque des clauses du contrat, 15 jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée en tout ou partie sans effet pendant ce délai. L'occupant n'aura droit à aucune indemnité.

Dés la date d'effet de la résiliation, l'occupant sera tenu d'évacuer, sans délai, les lieux objet des présentes. A défaut, l'occupant sera redevable, par jour de retard, d'une pénalité et sous réserve de tous les droits et recours du Département.

Article 14: Avenants

Les présentes conventions ne pourront être modifiées que par voie d'avenant ècrit signé par les personnes dûment habilitées à cet effet par chaque partie. Il pourra notamment s'agir d'avenants permettant à l'association d'occuper des parcelles nouvellement acquises par le Département.

Fait en deux exemplaires originaux à Bordeaux le, 2 MAI 2013

Java

Le Prèsident de la SEPANSO.

Pierre DAVANT

Le Président du Conseil Général,

Philippe MADRELLE Sénateur de la Gironde Conseiller Général

du Canton de Carbon-Blanc

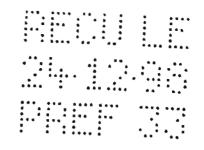
Date de notification :

Application de l'article 45 de la loi nº 82-213 du 2 mars 1982, modifié "Dioble et L'hortée"

Acte retifie is 22 mai 25.13.

Le Président du Conscil Général,





Service de l'Environnement

CONVENTION

Entre,

Le Conseil Général, représenté par son Président, Monsieur Philippe MADRELLE, agissant en vertu de la délibération du 23 Octobre 1998,

d'une part,

et

 \triangleright Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant des Etangs du Littoral Girondin (S.I.A.B.V.E.L.G.), représenté par Monsieur ANDRON son Président, agissant en vertu de la délibération du Comité Syndical du 20 Janvier 1993,

d'autre part,

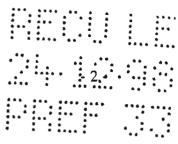
Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions de fonctionnement de l'écluse de prise d'eau réalisée par le Conseil Général dans le canal des Etangs à 400 mètres en amont de l'écluse du Montaut pour l'alimentation de l'étang de Cousseau situé dans la réserve naturelle

ARTICLE 2 - RAPPEL DES FAITS

La vanne présente une largeur libre de 2 fois 2 mètres. Le radier est arasé à la cote 13,70 NGF correspondant au dessus des vannes de l'écluse du Montaut.



Un canal de 4 mètres de largeur au plafond et 2 000 mètres de longueur relie l'écluse de prise d'eau à l'étang.

La cote au plafond de ce canal est de 13 mètres NGF au niveau de l'écluse et de 12,50 mètres NGF à l'arrivée dans l'étang.

Le débit de la prise d'eau pour une ouverture maximale de la vanne variera de 0,25 m³/s pour une cote de l'eau dans le canal de 13,80 mètres NGF à 2,9 m³/s pour une cote dans le canal de 14,40 NGF.

Le S.I.A.B.V.E.L.G. a accepté cette prise d'eau et a décidé que celle-ci serait placée sous sa surveillance et sa responsabilité.

La période de prise d'eau s'étendra en principe du 15 octobre au 15 mai de l'année suivante et à la condition que la côte du Lac d'Hourtin sout au moins égale à 14,00 mètres NGF. En dehors de cette période, les vannes peuvent être cadenassées par le S.I.A.B.V.E.L.G.

ARTICLE 3 - **PROTOCOLE DE GESTION**

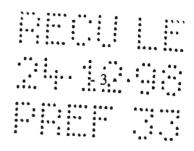
A partir du 15 octobre, le S.I.A.B.V.E.L.G. procédera au déverrouillage des vannes, selon les conditions de l'Article 2.

Cependant le Conseil Général aura la possibilité de demander au S.I.A.B.V.E.L.G de fermer celles-ci pendant la période de prise d'eau totalement ou partiellement en cas de pollution accidentelle ou pour réguler le débit pour des problèmes internes à la réserve naturelle (rupture de digues, girobroyage, gestion du bétail etc.).

Au 15 mai, le S.I.A.B.V.E.L.G. procédera au verrouillage des vannes qui resteront fermées pendant la période estivale.

<u>ARTICLE 4</u> - <u>ENTRETIEN DE L'ECLUSE</u>

L'entretien de l'ensemble de l'ouvrage est à la charge du Conseil Général.



ARTICLE 5 - REMUNERATION DE LA PRESTATION

La surveillance de la prise d'eau par l'agent du S.I.A.B.V.E.L.G. sera rémunérée sur la base de 2.500 Francs/an.

Le versement de cette rémunération interviendra dès la mise en service de la prise d'eau.

Elle sera actualisée selon l'indice naturel d'évolution du coût des salaires « Bâtiment et Travaux Publics en Aquitaine » : S publié au Moniteur des Travaux Publics.

ARTICLE 6 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation de l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de trois mois avant l'expiration de la présente.

ARTICLE 7 - RESILIATION

La présente convention sera résiliée de plein droit dans le délai de un mois suivant la délibération du Conseil Syndical du S.I.A.B.V.E.L.G. décidant l'arrêt de la mise à disposition de l'éclusier syndical pour la surveillance de la prise d'eau. Le Conseil Général devenant alors seul responsable de la manoeuvre de l'écluse.

La présente convention sera résiliée de plein droit en cas de dissolution du syndicat.

ARTICLE 8 - MODALITES DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION

La participation du Conseil Général correspondant à la rémunération de l'éclusier sera versée au S.I.A.B.V.E.L.G. sur appel de la part de ce dernier par l'émission d'un titre de recette annuel.

Carcans, le 10 Décembre 1998

Le Président du Syndicat

Monsieur ANDRON

Le Président du Conseil Général

P/ le Président du Conseil Général

et par distribution

Le Dira: | It. | Mr. Adjoint

de services beparementanx

François-Noël SIMONEAU

Autorisation conventionnelle de gestion Cynégétique sur le domaine public du Conservatoire du littoral

LE SITE DE VIRE-VIEILLE N° 33-314

Commune de Lacanau **Département de la Gironde**

ENTRE:

- Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, situé à la Corderie Royale, rue Jean-Baptiste Audebert, BP 10137, 17306 Rochefort Cedex, représenté par son Directeur, M. Yves COLCOMBET agissant en application de l'article R 322-37 du code de l'environnement,

et dénommé ci-après "Le Conservatoire du littoral",

D'une part,

ET

- L'Association Communale de Chasse Agréée régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, sise à Lacanau représentée par son Président Monsieur Christian DESARNAUD dénomnée ci-après "l'Association"

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Annexe 8

Exposé des motifs.

■Le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres est un établissement public de l'Etat créé par la loi n°75-602 du 10 juillet 1975 afin de mener dans les cantons côtiers, les communes littorales et les communes riveraines des lacs et plans d'eau d'une superficie au moins égale à 1000 hectares une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral, de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique (art L.322-1 du Code de l'Environnement).

L'article L.322-9 du code de l'environnement précise que « le domaine relevant du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres est du domaine public à l'exception des terrains acquis non classés dans le domaine propre. Dans la limite de la vocation et de la fragilité de chaque espace, ce domaine est ouvert au public.

- « Les immeubles du domaine relevant du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres peuvent être gérés par les collectivités locales ou leurs groupements, ou les établissements publics ou les fondations et associations spécialisées agréées qui en assurent les charges et perçoivent les produits correspondants. Priorité est donnée, si elles le demandent, aux collectivités locales sur le territoire desquelles les immeubles sont situés. Les conventions signées à ce titre entre le Conservatoire et les Gestionnaires prévoient expressément l'usage à donner aux terrain, cet usage devant obligatoirement contribuer à la réalisation des objectifs définis à l'article L.322-1. » (Art. L.322-9 du code de l'environnement).
- ■Le Conservatoire a, par ailleurs, signé le 13 février 1986 avec l'Office National de la Chasse une "charte pour une gestion cynégétique intégrée des terrains du Conservatoire" qui définit les modalités de coopération entre les deux établissements, afin de favoriser la protection et la gestion rationnelle de la faune sauvage, autorisée à la chasse ou non.
- ■La gestion des sites doit concourir au maintien ou au rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces sauvages compte tenu des exigences écologiques, scientifiques, culturelles, économiques, sociales et récréationnelles ainsi que des particularités régionales et locales.

La gestion cynégétique et notamment l'activité de chasse peut, à ce titre, être un des volets de la gestion générale conformément à l'article L.420-1 du Code de l'Environnement

■Toutefois, en fonction des plans de gestion existants sur les sites, le Conservatoire en tant qu'administrateur d'un patrimoine ouvert au public est amené à prendre un certain nombre de mesures de protection pour la sécurité des personnes et la pérennité de ce patrimoine, qui sont plus restrictives que le droit commun et, en conséquence, priment sur les mesures générales prises par les autorités administratives compétentes pour l'exercice de la chasse à terre et à l'eau.

La présente convention s'analyse comme un contrat administratif.

Principes Généraux de la gestion Cynégétique sur les sites du Conservatoire du littoral

La gestion cynégétique a pour but de :

- •maintenir voire améliorer la biodiversité
- •assurer au sein de chaque site (ou en liaison avec d'autres sites protégés du Conservatoire ou des collectivités) des zones de tranquillité pour la faune par la mise en réserve de partie du site.
- •garantir la compatibilité de l'ouverture au public avec l'exercice de la chasse par des modalités adaptées (zonage, pratiques, jour et heures de chasse).
- •contrôler et réguler les populations d'animaux susceptibles de créer des déséquilibres écologiques ou de présenter des dangers pour les promeneurs

La gestion des populations de gibier doit :

- favoriser la quantité et la diversité des populations naturelles autochtones des sites ;
- •permettre de limiter les espèces intrinsèquement surabondantes, occasionnant des déséquilibres pour les habitats et les autres espèces,
- permettre de contrôler les espèces susceptibles de provoquer des dégâts aux propriétés riveraines.

Les moyens de gestion des populations de gibier sont par ordre prioritaire :

- •la gestion des habitats.
- •l'activité cynégétique,
- •le piégeage sélectif et les battues,
- •les lâchers

*les lâchers de gibier doivent avoir <u>un caractère exceptionnel</u> à des fins de repeuplement d'espèces : après avoir identifié et résolu les causes de la disparition de l'espèce concernée, en tenant pleinement compte des problèmes génétiques, de l'importance et de la nature de la population résiduelle, des difficultés de viabilité d'une population autonome et dans le strict respect de la réglementation (loi du 2 février 1995- Art L 411-3 et 4 du Code de l'Environnement) et après autorisation écrite du Conservatoire.

L'espèce relâchée doit faire l'objet d'une interdiction de tir pendant au moins 3 ans (ou plus au vu du bilan des effectifs ayant atteint ou non le niveau de population viable).

Actuellement, l'association ne procède pas à des lâchers dans ce secteur.

Les lâchers de tir sont interdits.

<u>suivi de la gestion</u>: un bilan annuel de la saison de chasse (tableaux, battues, lâchers, actions diverses) est transmis par l'Association au Conservatoire et au Gestionnaire, dans le mois suivant la fermeture générale de la chasse.

Le Conservatoire et le Gestionnaire en débattent et décident des travaux et mesures propres à assurer une gestion cynégétique optimale compatible avec la gestion globale du site.

Chapitre 1 Conditions d'application de la Convention

Article 1-1 Objet de la Convention

- 1.1.1 La présente convention a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles le Conservatoire, titulaire du droit de chasse, en liaison avec le Gestionnaire du site, accorde à l'Association, l'autorisation de chasser sur les parcelles dont le Conservatoire est propriétaire (Annexe 1 .listes et plan de localisation) sur le site de Vire-Vieille, commune de Lacanau selon les principes généraux définis ci-dessus et les modalités particulières décrites ci-après.
- 1.1.2 L'Association indique qu'elle a une parfaite connaissance des parcelles objet de la Convention et qu'elle s'engage à alerter le Conservatoire et le Gestionnaire sur des actes ou des faits portant atteinte à ces espaces.
- 1.1.3 Le Règlement intérieur de l'Association reprendra <u>dans son intégralité</u> les règles et modalités particulières de pratique de la chasse incluses dans la présente convention.
- Le Règlement intérieur sera obligatoirement adressé au Conservatoire et au Gestionnaire 15 jours avant l'ouverture de la Chasse.

Article 1.2 : Conditions générales d'exercice de la chasse

- 1.2.1 L'autorisation de chasser est accordée uniquement à l'Association désignée ci-avant.
- 1.2.2 Toute sous-location de même que tout échange de droit de chasser avec d'autres associations est interdit, sauf accord écrit du Conservatoire obtenu préalablement
- 1.2.3- Le site du Conservatoire jouxtant des parcelles publiques, la mise en commun du territoire de chasse est recherchée afin d'éviter des conflits de limites, mais aussi pour localiser de façon judicieuse les zones en réserve de chasse et de faune sauvage.
- 1.2.4 S'il y a impossibilité totale par cas fortuit ou de force majeure d'exercer la chasse (incendie, inondations...) en application de l'article 1722 du Code Civil la présente convention sera résiliée de plein droit.

En cas d'impossibilité partielle, en concertation avec l'Association, le Conservatoire et le Gestionnaire prendront les mesures qui s'imposent (résiliation partielle de l'autorisation de chasser).

- 1.2.5 l'Association ne pourra faire obstacle aux aménagements liés à la restauration du site ou à son ouverture au public.
- 1.2.6 Concernant les ACCA et les AICA, les terrains du Conservatoire en sont exclus de droit Toutefois le Conservatoire peut donner son accord pour inclure ces terrains dans le périmètre de l'ACCA ou de l'AICA, en tenant compte du fait qu'il est dispensé de cotisations
- 1.2.7 La poursuite du gibier n'est pas autorisée sur les parcelles du Conservatoire exclues de la présente convention ni dans les Réserves, sauf si l'animal est mort ou mortellement blessé.
- 1.2,8 L'emploi, en action de chasse, de tout appareil de liaison radio, téléphonique, électromagnétique ou électronique est interdit.

Article 1.3 : Régulation des animaux surabondants ou déclarés nuisibles

- 1.3.1 Sauf autorisation expresse du Conservatoire, la régulation n'est pas autorisée en dehors des périodes légales d'ouverture de la chasse et dans les réserves de chasse et de faune sauvage.
- L'Association aura pour objectif d'anticiper sur les besoins de régulation afin que ni le Conservatoire, ni le Gestionnaire ne puissent être accusés de négligence en la matière.
- 1.3.2-En dérogation à l'article R 427-8 du code de l'environnement, le Conservatoire, détenteur du droit de destruction sur ses terrains, confie à l'Association le soin de procéder à la régulation des espèces déclarées nuisibles.

Ces actions de régulation sont proposées sur la base d'un constat précis, des risques, des dégâts et des inconvénients provoqués par l'espèce en cause, établi par l'Association en partenariat avec l'ONCFS et la Fédération Départementale. Le piégeage est confié à des piégeurs agréés dont l'identité est transmise au Conservatoire (Annexe 2 listes des piégeurs agréés)

Article 1.4: Les lâchers de gibier

1.4.1 - Ils ont un caractère exceptionnel (Voir supra-Principes généraux).

Ils peuvent cependant être autorisés à des fins de repeuplement, sur autorisation expresse du Conservatoire et du Gestionnaire, dans le respect de la réglementation en vigueur et sous réserve que l'Association présente un programme de gestion des habitats des espèces concernées établi en partenariat avec la Fédération départementale et l'ONCFS.

Actuellement, l'association ne procède pas à des lâchers sur les terrains du Conservatoire du littoral.

Article 1.5 :Institution d'une réserve de chasse

- 1.5.1-La surface totale de réserves de l'Association représente actuellement 2670 ha dont 22, (l ha sur les terrains du Conservatoire soit environ 25% du territoire chassable. Les parcelles appartenant au Conservatoire situées dans le site de l'Etang de Cousseau à Lacanau sont classées en réserve. Seul sera autorisé les battues aux sangliers afin de ne pas générer un refuge à sangliers.
- 1.5.2- l'ensemble du panneautage « Reserve de Chasse » sera assumé financièrement et mis en place par l'ACCA.

Article 1.6: Travaux concernant la gestion des habitats

- 1.6.1 La mise en culture à gibier de certaines parcelles est interdite afin de ne pas artificialiser le milieu, sauf si le plan de gestion le prévoit expressément..
- 1.6.2 La gestion hydraulique sur l'ensemble du site est <u>de la seule responsabilité du Gestionnaire</u>. En aucun cas l'Association pourra intervenir sur le dispositif de gestion de l'eau. Mais elle peut faire toutes suggestions en vue d'améliorer le dispositif.

Article 1.7: Les conditions techniques d'exercice de la chasse.

1.7.1-L'exercice de la chasse, sur le site considéré s'effectue dans la limite de la réglementation en vigueur fixée par les Autorités administratives en conformité avec l'article L 424-2 du Code de l'Environnement, et suivant les modalités définies ci-après

1.7.2 - Le Conservatoire peut en tant que titulaire du droit de chasse, après en avoir averti l'Association, restreindre, suspendre ou interdire l'exercice de la chasse en fonction du statut de certaines espèces, de circonstances climatiques particulières ou de besoins liés à la gestion du site concernant son ouverture au public

1.7.3 - Jours de chasse

L'ouverture de la chasse sur le site est autorisée dans la limite des dates définies par l'autorité préfectorale et conformément à l'article L 424-2 du Code de l'Environnement

1.7.9- Nature du gibier chassable

La liste du gibier chassable fixée par arrêté ministériel et revue par le Préfet annuellement peut être réduite par la convention.

1.7.10-Sur les aires de stationnement et aux abords immédiats (maximum150m): interdiction de chasse et les chasseurs doivent se présenter fusils déchargés et cassés, chiens tenus en laisse

1.7.11- Propreté, salubrité et respect du site :

- Les membres de l'Association s'engagent à ramasser les douilles après chaque tir et doivent respecter les plantations et les clôtures.

Chapitre 2- Assurances, contrôle, sanctions.

Article 2.1. Assurances

- 2.1.1 L'Association assure la responsabilité pleine et entière du bon déroulement de l'activité de chasse sur le site.
- 2.1.2 Le Président de l'Association produit chaque année, un mois avant la date de l'ouverture de la chasse copie de l'attestation d'assurance "responsable-organisateur de chasse" afin que ni le Conservatoire, ni le Gestionnaire ne puissent être inquiétés.
- 2.1.3 Le Président de l'Association est tenu d'informer (inscription au règlement intérieur) l'ensemble de ses membres que le site est ouvert au public et qu'en conséquence ils doivent prendre toutes les mesures de précaution dans l'exercice de leur activité de chasse.
- Le Président ne peut délivrer aucune carte de sociétaire, d'actionnaire ou d'invité sans avoir, au préalable, vérifié que le titulaire est bien en possession de son assurance responsabilité civile de chasse et de son permis validé.

Article 2.2 - Contrôle

- 2.2.1-Sont habilités à contrôler le respect des règles de chasse et mesures définies par la présente convention :
- •les officiers et agents de police judiciaire
- •les agents commissionnés de l'ONCFS,
- •les gardes de l'Association locale,
- •le ou les gardes particuliers du Conservatoire du littoral,
- •le ou les gardes du Gestionnaire commissionnés au titre de la protection de la nature,
- les Agents de l'Etat commissionnés pour constater les infractions en matière de chasse et en matière forestière.
- •les gardes champêtre et la police municipale

2.2.2 L'Association fournira au Conservatoire et au Gestionnaire, avant l'ouverture de la saison de chasse, la liste des gardes assermentés chargés de faire respecter la présente convention. Elle fera connaître toute modification à cette liste qui interviendrait en cours de saison.

Article 2.3- Sanctions

- 2.3.1 Tout membre de l'Association qui ne respecterait pas les termes de la présente convention ou les règles générales de la chasse voit son autorisation de chasser sur le site supprimée pour une saison complète et ce sans préjugé des poursuites pénales qu'il peut encourir.
- 2.3.2 A cet effet, il est rappelé que conformément à l'article R 428-2 du Code de l'environnement si l'Association contrevient à l'une des clauses de la présente convention (qui est un contrat administratif) son Président est passible de sanction pénale et peut encourir une amende de 5^{ènic} Classe.

Chapitre 3: Redevance

Compte tenu de ses engagements pris en matière de gestion des milieux, de sa contribution technique et du caractère communal de l'Association aucune redevance ne sera versée par l'Association.

Chapitre 4. Durée-Renouvellement-Avenants-Résiliation-Tribunaux compétents

Article 4.1 : Durée-Renouvellement

La durée de la présente convention est de 6 ans, reconductible une fois par décision expresse, à la demande de l'Association, adressée par lettre recommandée avec AR au Conservatoire 6 mois au moins avant le terme de la convention.

Article 4.2: Avenants

Des modifications mineures à la présente convention peuvent intervenir par voie d'avenant après accord des parties signataires, à chaque intersaison et au plus tard un mois avant l'ouverture de la chasse.

Article 4.3 - Résiliation d'office

4.3.1 De droit : Si l'Association est dissoute

4.3.2Par le Conservatoire

1° Si l'Association n'a pas pris à l'encontre de contrevenants les mesures nécessaires prévues au règlement intérieur (retrait de la carte, dépôt de plaintes...) pour remédier à des actes de chasse répréhensibles ou au non respect des termes de la Convention, après une mise en demeure (Lettre recommandée avec AR) restée sans effet au bout de 3 mois.

La résiliation prendra effet à la date de réception de cette notification par le Conservatoire.

2° En cas de modification des statuts de l'Association non autorisée par le Conservatoire.

La résiliation intervient par lettre recommandée avec AR et n'ouvre droit à aucune indemnité de quelque nature que ce soit.

La société est toutefois tenue, en cas de résiliation en cours de période de chasse, de poursuivre la gestion cynégétique des terrains (battues administratives, destruction des nuisibles,...) jusqu'à expiration de la saison de chasse en cours.

Article 4.3.3 - Tribunaux compétents :

La présente convention étant un "contrat administratif" le tribunal compétent est le tribunal administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux en 3 exemplaires le 23/08/2012

Le Président de l'Association

Christian DESARNAUD

Le Directeur du Conservatoire

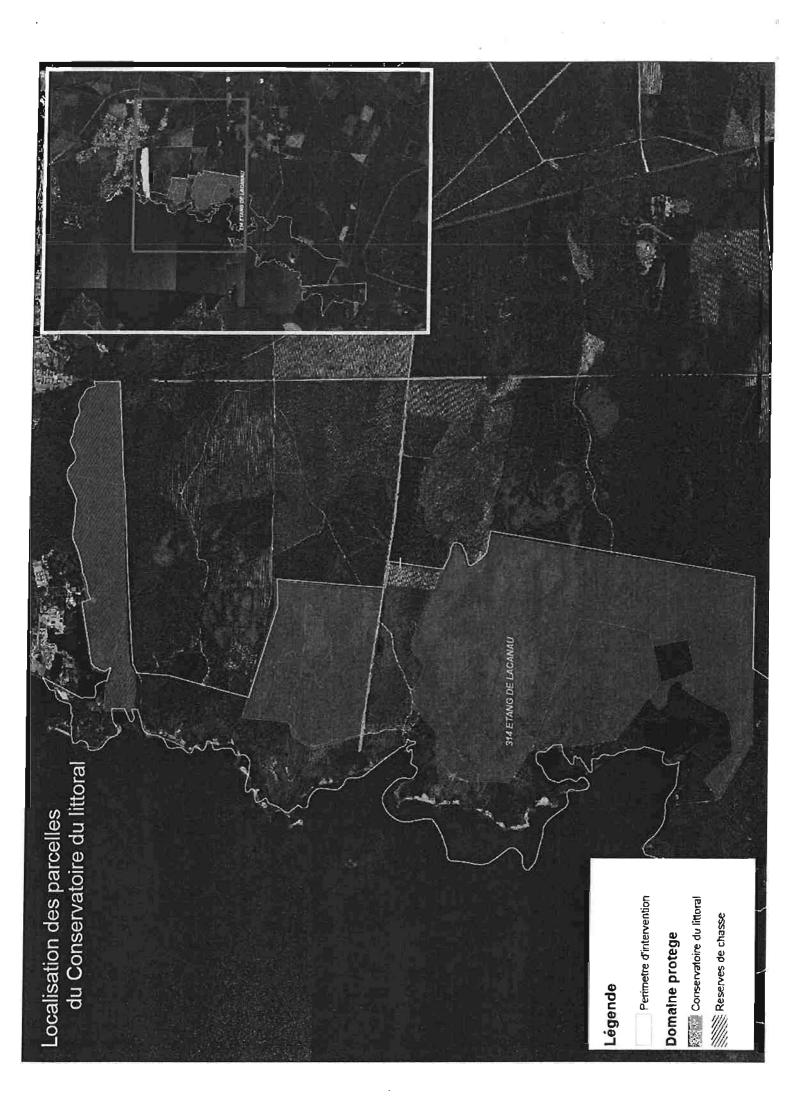
POUR LE DIRECTEUR ET PAR DÉLÉGATION

Chef du contrement de la gestion patrimoniale

Annexe 1'.listes et plan de localisation

LISTE DES PARCELLES OBJET DE LA CONVENTION

Site	Commune	Section cadastrale	N° de la parcelle	Surface (m²)
VIRE VIEILLE	LACANAU	AY	0236	4 040
VIRE VIEILLE	LACANAU	AY	0237	14
VIRE VIEILLE	LACANAU	AY	0238	154 107
VIRE VIEILLE	LACANAU	AY	0259	762 416
VIRE VIEILLE	LACANAU	AY	0250	212 400
VIRE VIEILLE	LACANAU	AY	0251	44 920
VIRE VIEILLE	LACANAU	ΑY	0042	10 040
VIRE VIEILLE	LACANAU	AY	0043	14 240
VIRE VIEILLE	LACANAU	AY	0044	600
. VIRE VIEILLE	LACANAU	AY	0291	2 430
VIRE VIEILLE	LACANAU	AY	0016	12 240
VIRE VIEILLE	LACANAU	ĄY	0040	68 440
VIRE VIEILLE	LACANAU	AY	0041 ·	113 145
Total			1 399 032	



Annexe 2 listes des piégeurs agréés

Liste des personnes ayant un rôle sur les terrains du Conservatoire

Gardes Chasse :	LAVIGNE Claude	
	MARTY Francis	
	BOULENZOU Thierry	
	BERTRAND Laurent	

Piégeurs agréés :	LAVIGNE Claude	
	CHARLES Jean-Daniel	
	BROUSSE André	
	DESARNAUD Christian	

RESERVE NATURELLE NATIONALE DE L'ETANG DE COUSSEAU

RAPPEL DES CONSIGNES VALANT REGLEMENT INTERIEUR ENTRE LA SEPANSO ET L'ACCA DE CARCANS POUR LES OPERATIONS DE REGULATION DU SANGLIER

Saison 2013-2014

Considérant l'article 3 du Décret 76-808 du 20 Août 1976 portant création de la Réserve Naturelle. Considérant l'Arrêté Préfectoral du 19 Juin 2013, relatif à la limitation des sangliers dans la Réserve Naturelle. Considérant l'Arrêté Ministériel du 1er août 1986 modifié, relatif à divers procédés de chasse.

D'un commun accord entre:

- la Police de l'Environnement (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage), chargée par le Préfet du contrôle des opérations de régulation
- la SEPANSO, gestionnaire de la Réserve Naturelle, dont les Agents sont chargés de faire respecter la réglementation
- l'ACCA de Carcans

Les Chefs de battues de l'ACCA de Carcans sont autorisés à mener, avec leur équipe, des opérations de régulation des populations de sangliers sur la Réserve Naturelle, sous leur responsabilité, <u>dans le strict respect des règles de sécurité communément admises et de toutes les conditions</u> énumérées ci-dessous :

- 1) Seront communiqués aux agents de la réserve :
 - En début de saison, sous la forme d'un calendrier, les dates et lieux de chasse.
 - En début de saison, sous la forme d'un répertoire, les noms, les numéros de téléphones, les marques des véhicules et leurs immatriculations, des responsables de la battue (référents).
 - En fin de saison, sous forme de tableau récapitulatif, les résultats des chasses.
- 2) La veille de la battue, le responsable devra confirmer par téléphone la journée de chasse
- 3) La chasse sur le site sera autorisée uniquement sur les secteurs cartographiés (voir carte jointe).
- 4) Seules les barrières cartographiées (voir carte jointe) pourront être ouvertes la veille et devront être impérativement refermées le soir. Tous les autres portails du site devront être ouverts puis refermés immédiatement.
- 5) Durant toute la chasse:
 - aucun véhicule ne devra stationner sur la bande de roulement. Les chemins devront rester libres pour la bonne circulation des véhicules du personnel de la Réserve pendant toute la battue.
 - Les demi-tours devront s'effectuer uniquement dans des endroits dégagés (et non au milieu d'un chemin).
 - L'Arrêté Ministériel du 1er août 1986 modifié, relatif à divers procédés de chasse, devra être schupuleusement respecté.
 - Rappel de l'article 5 : « Toute arme de chasse ne peut être transportée à bord d'un véhicule que placée sous étui ou démontée ; dans tous les cas l'arme doit être déchargée »
 - Rappel de l'article 6 : « Est interdit en action de chasse et pour la destruction des animaux nuisibles, y compris pour le rabat, l'emploi de tout engin automobile, y compris à usage agricole ».

- 6) Les agents de la réserve devront être tenus informés par téléphone de la fin de la battue. Les résultats de celleci devront leur être communiqués le soir même.
- 7) L'identification de la personne et du véhicule utilisé pour la récupération des chiens sera préalablement communiquée aux agents de la réserve qui devront être informés de l'issue de la recherche.
- 8) Tout problème devra être signalé par téléphone aux agents de la Réserve
- 9) En cas d'incident ou d'accident de chasse, prévenir la Brigade de la Police de l'Environnement de Saint-Laurent Médoc au 05 56 59 94 98

Pour le bon déroulement des chasses, merci de respecter ces conditions.

Le non-respect de celles-ci sera caractérisé comme une infraction au Décret de la Réserve Naturelle et pourra donner lieu à une verbalisation ou à un Timbre amande

Les agents de la Réserve seront joignables au 06.08.43.07.03. En cas d'absence, merci de bien vouloir laisser un message sur le répondeur.

Fait à Carcans, le 16/12/2013

L'Inspecteur de l'Environnement Chef de la Brigade du Médoc

-

Le Président de l'ACCA

COURGET

Les Chefs de battue

Le Conservateur de la Réserve

B. Barrand

Loque Dear







CONTRAT AQUITAINE NATURE

CONVENTION D'OBJECTIFS

ENTRE

LA REGION AQUITAINE

ET

La Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (SEPANSO Aquitaine)

GESTION ET VALORISATION ECO-TOURISTIQUE DES SITES NATURELS:

Réserve Naturelle du Banc d'Arguin, Réserve Naturelle des Marais de Bruges, Réserve naturelle de l'étang de Cousseau.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L4211-1 et L4221-1,

Vu le Contrat de Plan Etat – Région 2000-2006,

Vu le règlement d'intervention n°2005.2690 (P) sur le Patrimoine naturel voté par l'Assemblée Plénière le 19 décembre 2005.

Il s'agit d'un contrat entre :

- la Région Aquitaine, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur Alain Rousset

ET

- La Fédération SEPANSO Aquitaine, dont le siège est 1 rue de Tauzia 33800 Bordeaux, gestionnaire des sites naturels : "Réserve Naturelle du Banc d'Arguin" à la Teste de Buch, "Réserve Naturelle des Marais de Bruges" à Bruges et "Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau" à Lacanau, représentée par son Président Pierre DAVANT, désigné dans ce qui suit par le « gestionnaire » ou « bénéficiaire ».

PREAMBULE

Dans un contexte de **renforcement de sa politique en faveur des espaces naturels**, la Région a souhaité mettre en place un système plus efficace, plus lisible, et justifié par les enjeux en matière de valorisation du patrimoine et de développement durable. Un réseau de sites d'intérêt régional verra ainsi le jour afin de :

- favoriser la préservation du patrimoine naturel, géologique et paysager de la Région
- montrer au grand public un panel de la biodiversité régionale
- promouvoir des modes de gestion et de valorisation d'espaces naturels exemplaires
- inciter des échanges d'expériences et de compétences entre les divers gestionnaires
- encourager l'emploi et la formation auprès des agents des structures gestionnaires
- stimuler l'économie locale liée à la valorisation des sites

Un outil de contractualisation est proposé pour faciliter le partenariat avec les gestionnaires de sites. Le **Contrat Aquitaine Nature (CAN)** a pour vocation d'aider financièrement les gestionnaires d'espaces naturels dans leurs modes de gestion et/ou de restauration de milieux ou d'espèces, et dans la valorisation (écotouristique, économique et sociale...) de ces sites. Une communication et une animation commune seront mises en place à travers le réseau régional formé par l'ensemble des sites « Aquitaine Nature ».

ARTICLE 1: OBJET DE LA CONVENTION

Cette convention établit le cadre contractuel entre la Région Aquitaine et le gestionnaire sur ses projets de gestion et valorisation des sites naturels du banc d'Arguin, des marais de Bruges et de l'étang de Cousseau, jugés remarquables au niveau régional pour leur intérêt écologique, scientifique et pédagogique. Elle fixe les objectifs des projets et leurs modalités de réalisation en cohérence avec le règlement d'intervention des Contrats Aquitaine Nature.

ARTICLE 2 : DUREE DU CONTRAT

Le contrat est valable pour une durée de 3 ans à compter de la date de sa signature.

ARTICLE 3: ENJEUX ET OBJECTIFS

1- Site de la Réserve Naturelle du Banc d'Arguin :

Située au centre d'un paysage prestigieux constitué de la dune du Pilat et de la pointe du Cap Ferret, la Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin englobe l'ensemble des bancs de sable qui émergent à marée haute à l'entrée du Bassin d'Arcachon plus la zone maritime comprise dans un rayon d'un mille nautique (1,852 km) autour de ces bancs. D'une superficie avoisinant 2 600ha, la réserve naturelle est dotée d'une richesse écologique remarquable en Aquitaine : son caractère géomorphologique est original et unique. Tous les principaux habitats naturels sont d'intérêt communautaire :

Habitats naturels d'intérêt communautaire Directive Habitat Faune Flore (DHFF) n° 92/43	Code DHFF n° 97/62	Équivalant avec les unités écologiques ou groupes d'unités écologiques définis dans la typologie Corine Biotope	Code Corine
Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	1110	Eaux littorales Zone benthique sublittorale sur sédiments meubles Les herbiers atlantiques à Zostera marina	11.121 11.22 11.31
Replats sableux exondés à marée basse		Vasières et bancs de sable sans végétation Herbiers atlantiques à Zostères naines	14 11.32
Végétation annuelle de laisses de haute mer		Groupements annuels des plages de sable	16.12
Dunes mobiles embryonnaires	2110	Dunes embryonnaires atlantiques	16.2111
Dunes mobiles du cordon littoral à Ammophila arenaria 2120		Dunes blanches de l'Atlantique	16.2121

Oiseaux : Le Banc d'Arguin a une responsabilité nationale ou internationale dans la conservation de certaines espèces d'oiseaux vulnérables ou menacées que ce soit en période de nidification, de migration ou d'hivernage. La réserve est reconnue notamment pour l'importante colonie de sternes caugek qui s'y reproduit chaque printemps.

Autres espèces pour lesquelles le Banc d'Arguin revêt une responsabilité internationale ou nationale pour leur conservation : Huîtrier pie, Gravelot à collier interrompu, Bécasseau variable, Barge rousse, Bécasseau sanderling, Courlis cendré, Pluvier argenté, Grand gravelot, Goéland brun, Goéland leucophée.

<u>Les végétaux</u>: La flore terrestre est typique de celle que l'on peut rencontrer sur les dunes embryonnaires et mobiles du Sud-ouest de la France: Oyat, Armoise, maritime, Panicaut maritime ou encore, occasionnellement, la Linaire à feuille de thym (espèce protégée en France)

Par endroit, les fonds marins sont colonisés par des herbiers à zostères, dont la Grande Zostère (espèce protégée en Aquitaine).

<u>Mammifères marins</u>: Régulièrement, le phoque veau marin, le phoque gris ainsi que des cétacés comme le Grand dauphin peuvent être observés dans le périmètre de la réserve naturelle.

Il est donc important de préserver ce patrimoine naturel et de le valoriser afin de sensibiliser les divers publics à sa préservation.

La réserve naturelle est fréquentée chaque année par 120 000 à 150 000 visiteurs. Un accueil gratuit du public est réalisé sur l'ensemble de la période estivale par des équipes de guides naturalistes.

Le projet de gestion et valorisation du site naturel "Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin", établi sur une durée de 3 ans, a pour principaux objectifs et orientations :

Volet « Préservation du patrimoine naturel »

Etudes:

- Poursuite des inventaires faune/flore et des habitats conformément aux objectifs du plan de gestion actuellement en vigueur,

Etudes et suivis des populations d'oiseaux pour lesquelles la réserve revêt une responsabilité internationale, nationale ou régionale pour leur conservation.

notamment le Sterne caugek (2 800 couples), le Bécasseau variable (29 000 individus), le Bécasseau sanderling (250 individus), le Grand Gravelot (350 individus), la Barge rousse (220 individus), le Gravelot à collier interrompu (18-25 couples), le Courlis cendré (1 890 individus), l'Huîtrier pie (59-67 couples), le Goéland leucophée (1 800 individus), le Goéland brun (1 050 individus).

- Réalisation d'un nouveau plan de gestion après l'adoption d'un nouveau décret ministériel fixant une nouvelle réglementation de la réserve (échéance encore inconnue).

Opérations :

- Délimitation de zones de protection intégrales de la faune et de la flore dont la localisation est fixée annuellement par arrêté préfectoral. Mise en place d'un balisage approprié (piquets de bois, cordage, pancartes de signalisation, bouées jaune associées à des corps morts) sur un linéaire avoisinant 3,5 km. Habitats concernés : massifs dunaires, herbiers à zostères, estran, secteurs de nidification des oiseaux.
- Nettoyage du milieu par un ramassage manuel et sélectif des déchets échoués. Linéaire de plage à traiter: 15 km. Rapatriement des déchets à terre par un navire de transport de charge. Habitats concernés: haut de plage et dunes mobiles.
- Mise en place et aménagement annuel d'un local d'hébergement du personnel de surveillance et d'accueil du public de la réserve.
- Etude des principaux paramètres biologiques des espèces nicheuses de la réserve (Sterne caugek, Huîtrier pie, Gravelot à collier interrompu, laridés)
- Inventaire et suivi de l'évolution des populations d'oiseaux sur les secteurs de remise de marée haute.
- Suivi des populations d'oiseaux hivernant dans les chenaux du Bassin d'Arcachon.
- Inventaires et recensement des cas d'échouages de mammifères marins et de tortues marines.
- Participation aux enquêtes internationales, nationales et régionales de recensement de l'avifaune.
- Suivi de l'évolution géomorphologique du Banc d'Arguin (143 ha)
- Inventaire des invertébrés marins et terrestres.
- Suivi de l'évolution des principales unités écologiques de la réserve naturelle.

Volet « valorisation du patrimoine naturel »

Opérations:

- Mise en place et aménagement annuel d'un local abritant une exposition.
- Aménagement de points d'observation de la faune et de la flore. Mise en place de petites aires d'accueil du publique en période estivale, avec mobilier léger, documentation générale, ouvrages naturalistes et matériel optique d'observation à proximité des principales zones de stationnement de l'avifaune.

- Création d'outils de présentation du patrimoine naturel. « Guide du petit naturaliste » (petit guide de présentation et d'aide à la détermination des principales espèces faune/flore de la réserve) 5 000 exemplaires, diaporamas informatisés de présentation thématique du patrimoine naturel à base de photos et de cartographies, 1 film généraliste sur l'avifaune, 1 « beau livre » de présentation de la réserve (faune, flore, milieux, gestion).

Volet « animation - communication »

- Recrutement, formation, encadrement et hébergement de guides naturalistes saisonniers (10 à 15 personnes)
- Réalisations de visites guidées, d'animations thématiques pour les scolaires ou le grand public. Nombre de visites guidées programmées prévues : environ 40.
- Réalisation d'outils pédagogiques. Dossier pédagogique pour les enseignants (informations sur le gestionnaire, fiches pédagogiques, information sur les réseaux existants d'espaces naturels, lots de fiches faune/flore des principales espèces) 100 exemplaires, 1« chariot » pédagogique de terrain pour transporter le matériel pédagogique et optique au cours des animations, 1 jeu sur le fonctionnement des écosystèmes marins et littoraux, boîtes à indices pour faire deviner la faune et la flore de la réserve.
- Réalisation d'outils de communication. Plaquette d'information et de rappel à la réglementation de la réserve pour le Grand Public (2 000 à 3 000 exemplaires), dépliant « Balades Nature » qui regroupe le programme d'animations « Grand Public » des réserves naturelles gérées par la SEPANSO (5 000 exemplaires)
- Participation au réseau régional Aquitaine Nature.

2- Site de la Réserve Naturelle des marais de Bruges :

Le site naturel des Marais de Bruges est doté d'une richesse écologique et paysagère remarquable en Aquitaine.

Avec ses 264 ha, la Réserve Naturelle Nationale des Marais de Bruges est la relique de la vaste zone humide qui s'étendait sur plus de 3000 ha, du nord de Bordeaux à la Jalle de Blanquefort. Ces marais se sont formés au fil des siècles à l'arrière du bourrelet alluvionnaire de la Garonne constitué par le jeu des marées et l'effet des crues. A partir de la fin du XVIème siècle, ils ont été profondément remaniés par des travaux de drainage et des endiguements. L'urbanisation et la pression humaine alentour ont accéléré au cours de la seconde partie du XXème siècle le phénomène de régression de cette zone humide qui se réduit aujourd'hui à la réserve naturelle.

L'eau y est omniprésente, au travers de six kilomètres de jalles, d'une trentaine de kilomètres de fossés aux eaux dormantes et stagnantes et d'une quinzaine d'hectares de plans d'eau permanents ou temporaires (prairies inondées). On retrouve également plusieurs kilomètres de bras morts en grande partie comblés et parfois totalement asséchés, témoins d'une époque où la rivière serpentait librement dans les marais.

Des haies bordent un grand nombre de fossés et de chemins, certaines sont les témoins du bocage ancien. En dehors de quelques boisements humides et de roselières, des prairies humides ou mésophiles occupent les 3/4 de la superficie de cet espace. La plupart d'entre-elles sont entretenues par pâturage.

La liste de toutes les espèces observées, est à ce jour riche de presque 3000 taxons. Les habitats à préserver et les espèces patrimoniales présentes sur la réserve naturelle sont nombreux. Certains sont d'intérêt régional, d'autres d'intérêt Communautaire.

Sont cités ci-dessous, pour mémoire, quelques espèces animales et végétales caractéristiques de ce site (cf. Plan de gestion).

<u>Pour les végétaux</u>: Pulicaire vulgaire, Pigamon jaune, Sagittaire à feuilles en flèche, Jonc fleuri, Hottonie des marais, Lotier très étroit, Œnanthe aquatique, Oenanthe à feuilles de silaus, Potamot capillaire, Glycérie aquatique, Séneçon des marais, Orchis à fleurs lâches...

<u>Pour les invertébrés</u> : Agrion de mercure, Cuivré des marais, Petit mars changeant, Thécla du prunier, Thécla de l'orme, Sphinx de l'épilobe, Bombyx laineux du cerisier, ...

Pour les poissons : Lamproie de Planer, Brochet, Anguille.

Pour les reptiles : Cistude d'Europe, Orvet ...

Pour les amphibiens : Triton marbré

<u>Pour les oiseaux</u> : Cigogne blanche, Sarcelle d'hiver, Héron pourpré, Pie-grièche écorcheur, Pigeon colombin, Vanneau huppé, Bécassine sourde, Bécassine des marais, Bécasse des bois ...

Pour les mammifères : Vison d'Europe, Loutre, Genette,

Il est donc important de **préserver** ce patrimoine naturel et de le **valoriser** afin de sensibiliser les divers publics à sa préservation.

La Réserve Naturelle Nationale des Marais de Bruges est fréquentée tous les ans par 8000 à 10000 visiteurs. Au cours de l'année 2500 à 3000 personnes (Scolaires, étudiants, grand public) participent aux diverses activités proposées par la réserve : visites guidées, visites thématiques, chantiers nature...

Le projet de gestion et valorisation du site naturel des Marais de Bruges, établi sur une durée de 3 ans, a pour principaux objectifs et orientations :

Volet « Préservation du patrimoine naturel »

Etudes

- Poursuite des inventaires faune/flore et des habitats conformément aux objectifs des Plans de Gestion dont : inventaire sur les invertébrés aquatiques, inventaire sur les chiroptères.
- Bilan du plan de gestion en cours (il sera réalisé en fin de plan de gestion c'est à dire fin 2010 début 2011)
- Réalisation du plan de gestion 2011 2015.

Opérations:

- Suivis des milieux/espèces. Suivis faune-flore-habitats : avifaune hivernante et nicheuse (anatidés, ardéidés, passereaux, Héron cendré, Cigogne blanche, Pie-grièche écorcheur...), Cuivré des marais et papillons rhopalocères, batraciens, Cistudes d'Europe, Habitats patrimoniaux, espèces patrimoniales de la flore...
- Gestion et entretien des milieux/espèces: Gestion hydraulique du marais, pâturage extensif mixte par des poneys de race Landaise et des vaches de race "Marine-Landaise" (110 ha), coupe des laissées de pâturage et élimination des ligneux par gyrobroyage (40 ha/an), limitation d'espèces invasives et d'espèces autochtones posant problème (la régulation du sanglier tir, cage capture, enclos de capture est réalisée toute l'année sur l'ensemble de la réserve soit 264 ha, la régulation de l'Ecrevisse de Louisiane est réalisée au cours de la période d'activité de cette espèce par piégeage à l'aide de pièges adaptés en fonction des différentes situations: nasses, pièges barrages. Pour les espèces végétales terrestres ou aquatiques en complément des travaux réalisés par la réserve, plusieurs chantiers nature sont réalisés tous les ans).
- Restauration des milieux/espèces. Restauration de prairies humides (40 ha) et d'une roselière (6 ha): gestion des niveaux d'eau, fauches annuelles (16 ha), élimination des ligneux. Restauration d'un bras mort (Jalle Torte sur un linéaire de 850 m)...

Volet « valorisation du patrimoine naturel »

Opérations :

- Restructuration et réorganisation de l'espace muséographique.
- Réhabilitation des 3 observatoires (système de fermeture, sol...) et réalisation d'une tourelle de comptage.
- Mise en place et entretien d'écrans visuels le long du sentier de visites libres (écran de panneaux brande en sommet de merlon et plantation en pieds sur un linéaire de 150 m).
- Aménagement d'un point d'observation de la colonie de Hérons cendrés et de Cigognes blanches.
- Valorisation de la gestion par pâturage extensif ainsi que des races rustiques utilisées (poney Landais et vache Marine-Landaise): aménagement extérieur, au niveau du point d'accueil, pour la présentation d'animaux (réalisation d'un enclos grillagé de un ha, présentation de ces races sur panneaux extérieurs au niveau de l'enclos)
- Expérimentation de système de capture pour l'Ecrevisse de Louisiane (piège barrage) et de la Tortue de Floride (piège automatique en eau profonde).
- Zone d'expérimentation de l'élimination de l'érable negundo en collaboration avec l'UMR de BIOGECO de l'Université de Bordeaux 1.

Volet « animation - communication »

- Acquisition d'outils pédagogiques : Documentation (livres, DVD, abonnements revues...), jeux, jumelles...
 Conception d'outils pédagogiques.
- Conception et réalisation d'animation et de visites thématiques, assurer à l'année une animation pour tout public, familles, scolaires, étudiants...(voir tableau ci-dessous)

Estimation du nombre d'interventions sur une année		
Balades nature grand public	40 à 45	
Groupes scolaires et étudiants	90 à 100	
Centre de loisir	15 à 25	
Chantiers nature	15 à 20	

 Réalisation de documents de vulgarisations et scientifiques (livret d'accompagnement, inventaire de la réserve, fiche technique sur le génie écologique, ouvrage sur la faune et la flore...

<u>Livret d'accompagnement du visiteur</u>: ce document, composé de fiches sur la faune, la flore et les éléments du paysage, est modulable en fonction des saisons. Il est prêté aux visiteurs. Tous les ans de nouvelles fiches (2 à 4) sont réalisées en 40 exemplaires

<u>Dépliant des visites « Balades nature»</u> (2000 à 3000 exemplaires)

Ce document informe non seulement les visiteurs des sorties et animations thématiques tout au long de l'année mais donne également des informations générales sur la réserve (réglementation, historique, missions...). Des photographies présentent la faune et la flore au fil des saisons.

Guide du petit Naturaliste (mise à jour du guide existant et impression à 5000 exemplaires)

Ce guide s'adresse plus particulièrement aux enfants à partir de 8 ans. Il explique dans des termes simples : la formation du marais, l'évolution du paysage, les fonctions écologiques des zones humides. Une partie du document présentent les différents paysages de la réserve ainsi que des espèces facilement identifiables par les enfants.

L'impression des <u>autres documents pédagogiques</u> est réalisée à la demande en fonction de leur destination ou de leur utilisation (pour certains à plusieurs milliers d'exemplaires).

- Réalisation de chantier nature (15 à 20): arrachage de plantes exogènes (Jussies, Myriophylle du Brésil, Erable negundo...), participation à la mise en œuvre de modalités de gestion écologique.
- Participation au réseau régional Aquitaine Nature

3- Site naturel de l'Etang de Cousseau :

Le site naturel de la Réserve Naturelle Nationale de l'étang de Cousseau est doté d'une richesse géologique, écologique et paysagère remarquable en Aquitaine.

Situé au cœur du massif forestier, à l'interface entre le cordon dunaire ancien (dunes paraboliques) et l'amorce du plateau landais, son paysage est vierge de toute agression visuelle d'origine urbaine ou d'infrastructures. Valeur d'autant plus précieuse lorsqu'on considère la proximité immédiate de deux grandes stations balnéaires : Lacanau et Carcans-Maubuison.

Par ailleurs, l'étang de Cousseau concentre sur une surface réduite (600 ha) un échantillonnage représentatif des différents milieux naturels des landes de Gascogne :

- 50 ha d'eau douce de l'étang
- 50 ha de marais dans les dépressions intradunaires humides : les "Barins", (dont 3 Barins sont en cours de restauration, par suppression mécanisée de la végétation ligneuse et par le pâturage hivernal et printanier)
- 120 ha de boisements sur dunes sèches (dont la moitié fait l'objet de travaux qui visent à restaurer les anciennes forêts mixtes de chênes verts, pédonculés et de pins)
- 390 ha de marais et de landes humides sur le plateau landais (dont 250 ha sont en cours de restauration, par la remise en eau hivernale et printanière, le pâturage estival et les fauches tardives)

Les habitats et espèces patrimoniaux sont nombreux, certains sont d'intérêt Régional, d'autres d'intérêt Communautaire. La liste étant trop longue pour être reproduite, nous n'indiquerons ici que quelques espèces animales et végétales caractéristiques (cf. Plan de gestion). Nous citerons :

<u>Pour les végétaux :</u> La Thorella, la Pilulaire, la linaigrette à feuilles étroite, la Gentiane pneumonanthe, le Cytinet, le Séneçon livide, le Carex trinervis, etc....

<u>Pour les invertébrés</u> : Le Fadet des laîches, L'Azuré des mouillères, le Miroir, le Grand Nègre des bois, la Cordulie à corps fin, ...

Pour les mammifères : La loutre d'Europe, le Vison d'Europe, la Genette,...

Pour les reptiles : La Cistude d'Europe, les deux Coronelles, le Lézard vivipare, l'Orvet...

Pour les poissons : L'Anguille, le Brochet...

<u>Pour les oiseaux</u>: La Sarcelle d'hiver, la Grue cendrée, le Héron pourpré, le Circaète Jean le Blanc, la Bécasse des bois, l'Engoulevent d'Europe, la Pie grièche écorcheur, la Bécassine des marais, le Vanneau huppé, l'Echasse blanche, la Spatule blanche...

Il est donc important de **préserver** ce patrimoine naturel et de le **valoriser** afin de sensibiliser les divers publics à sa préservation.

La Réserve naturelle de l'étang de Cousseau est visitée chaque année par 25 et 30 000 personnes, dont environ 10 000 font l'objet d'un accueil personnalisé par l'équipe d'animation (visites guidées, accueils postés, visites thématiques, etc.)

Le projet de gestion et valorisation du site naturel de l'étang de Cousseau, établi sur une durée de 3 ans, a pour principaux objectifs et orientations :

Volet « Préservation du patrimoine naturel »

Etudes : Poursuite des inventaires faune/flore et des habitats conformément aux objectifs du Plan de gestion, pour la période 2011/2013, dont :

- une étude sur la dynamique de la végétation du marais,
- une étude entomologique générale,
- un suivi des écrevisses invasives,
- un inventaire sur les chiroptères.
- suivi de la qualité de l'eau

Opérations:

- restauration des milieux/espèces : travaux de restauration du marais (300 ha) et des "Barins" (15 ha), travaux de restauration du secteur forestier nord (100 ha)
- gestion et entretien des milieux/espèces : gestion hydraulique de l'étang et du marais (concerne 600 ha), pâturage par des vaches de race "Marine Landaise" (sur 450 ha), fauches mécanisées tardives (sur 250 ha).
- suivi des milieux/espèces : Les suivis annuels sur la Faune et la Flore (oiseaux nicheurs et hivernants, reptiles et amphibiens, fadet des Laîches, odonates, mammifères, Habitats prioritaires, espèces végétales patrimoniales et/ou protégées, etc.). Lutte contre les espèces exotiques envahissantes. (cf. Plan de gestion en cours de réalisation)

Volet « valorisation du patrimoine naturel »

Opérations:

- aménagement écotouristique : création d'un nouvel observatoire en hauteur et restauration de la plateforme actuelle, entretien des sentiers de visite (1500 mètres linéaire), des expositions de plein air et du sentier d'interprétation.
- aménagement des bureaux sur Lacanau (maison du pont du canal) pour l'administration et l'animation de la Réserve et équipement du module laboratoire pour conforter les études en cours et à venir et valoriser le site d'expérimentation et d'échanges (techniques de gestion et de restauration des milieux naturels) (Sous réserve de l'avancement des travaux par le CELRL)

Volet « animation - communication »

- animation locale : création de nouveaux outils pédagogiques : 1 livret d'accompagnement sur la faune de la Réserve qui sera mis à la disposition du public sur le sentier de visite 60 exemplaires) ; 2 fiches pédagogiques d'un déroulé de visite guidée type, traduite en anglais et en allemand, à destination des guides saisonniers et des permanents (10 exemplaires) ; Création d'un livret pédagogique sur la Réserve naturelle à destination des enfants, des écoles primaires, des centres de loisirs (100 exemplaires)
- assurer à l'année une animation de qualité pour tout public (familles, groupes constitués, déficients visuels...) et renforcer l'accueil des scolaires et des étudiants.
- participation aux salons et événementiels, etc.
- recrutement, formation, encadrement des guides naturalistes saisonniers (3 saisonniers totalisant 8 mois ETP)
- participation au réseau régional Aquitaine Nature

Le gestionnaire a évalué le budget total des projets sur 3 ans sur les 3 réserves à environ 3.410.000 €.

Ce montant pourra être revu lors de la budgétisation du programme d'actions annuel, au début de chaque année de contrat en fonction du programme d'actions réalisé l'année précédente.

ARTICLE 4 : MISE EN OEUVRE DU CONTRAT

4.1 Programmes annuels

Le gestionnaire se réfèrera aux objectifs contractualisés sur les 3 ans pour réaliser son projet. Chaque année, il :

- élaborera un programme d'actions reprenant ces objectifs, sur des budgets, un plan de financement et un échéancier précis,
- soumettra et présentera au Conseil Régional au moins 15 jours avant la date anniversaire de signature de la convention, un rapport technique et un bilan financier

du projet pour l'année écoulée, ainsi que le nouveau programme d'actions budgétisé pour l'année qui va s'engager.

Ainsi chaque année, le programme d'actions et les financements régionaux accordés feront l'objet d'un vote par les élus régionaux en Commission permanente.

4.2 Comité de pilotage

Un comité de pilotage regroupant les partenaires financeurs et institutionnels, suivra l'avancement du projet, se réunira au moins une fois par an, et émettra un avis sur les conditions de la poursuite du projet en fonction des résultats techniques et financiers. Si un tel comité existe déjà au niveau local autour du projet, le Conseil régional pourra s'appuyer sur ce dernier.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS OU OBLIGATIONS DE LA REGION

La participation financière de la Région, conformément au règlement d'intervention Patrimoine naturel, pourra être plafonnée à 75 000€ en moyenne annuelle pendant les 3 ans du contrat, avec des taux maximum d'intervention de 30% (opérations de gestion et restauration de milieux, infrastructures d'accueil, communication, animation) et 40% (études). Le taux d'intervention sera bonifié à 50% sur les surcoûts d'investissement liés à des aménagements HQE ou pour l'accueil des personnes handicapées. Les aides régionales seront définies et votées chaque année en fonction des programmes d'actions établis, en accord avec les autres financeurs. Les modalités de versement des aides seront précisées dans les délibérations de la Commission permanente (pour les collectivités ou établissements publics) ou feront l'objet d'une convention financière (pour les associations ou autres structures privées).

La Région s'engagera à animer le Réseau Aquitaine Nature (elle assumera les coûts relatifs à cette animation) et fera une communication sur l'ensemble du réseau régional (site Web, journée évènementielle, documents de promotion..).

Elle mettra en œuvre des actions partenariales en matière d'offres éco-touristiques, notamment en lien avec les Assiettes et Cafés de Pays, les hébergements (hôtels, camping, etc...) éco-labellisés, les Offices de Tourisme, via le Comité Régional du Tourisme.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS DU GESTIONNAIRE

Le gestionnaire, bénéficiaire du Contrat Aquitaine Nature, s'engage à :

- avoir la maîtrise de la gestion des sites au moins sur la durée du contrat
- fournir un bilan technique et financier au Conseil Régional chaque année, et répondre à toute demande de ce dernier concernant l'état d'avancement du projet et l'utilisation des financements régionaux.
- Signaler clairement, dans tout document de communication ou toute diffusion, le soutien de la Région et l'appartenance au réseau Aquitaine Nature, en indiquant le logo Région Aquitaine et le logo Aquitaine Nature. Le gestionnaire respectera la Charte graphique communiquée par le Conseil régional concernant l'outil Contrat Aquitaine Nature. Il implantera sur le site, un panneau identifiant l'appartenance au Réseau Aquitaine Nature.
- Participer à la vie du Réseau Aquitaine Nature, en particulier :

- Assister aux réunions de travail thématiques et aux visites de sites naturels
- Concernant le site Internet, transmettre des textes et des images afin d'alimenter et actualiser l'ensemble des rubriques, notamment fournir en début d'année un récapitulatif de l'ensemble des visites quidées de l'année.
- Transmettre les documents techniques et scientifiques (plans de gestion, rapports de gestion, études, suivis) au format Word ou Openoffice pour une parution sur l'Extranet
- Participer activement aux évènements du Réseau Aquitaine Nature, notamment les « Journées Aquitaine Nature », en proposant une offre d'animations exclusivement gratuites.
- Participer à la dynamisation éco-touristique de son territoire, notamment en travaillant sur des offres avec les Offices de Tourisme, les hébergements écolabellisés, les Assiettes et les Cafés de Pays, les producteurs locaux, les sites touristiques, etc...
- fournir des documents promotionnels et des photos du site naturel dont il a la gestion (avec utilisation libre de droits) au Conseil Régional pour des actions de communication
- favoriser l'accès des publics les plus fragiles (économiquement, socialement ou souffrant d'un handicap) aux richesses naturelles de l'Aquitaine, en proposant un accueil et une offre spécifique.
- informer le Conseil régional de tout abandon du projet, dissolution de la structure ou modification profonde de ses missions, voire même de toute difficulté financière ou technique dans la réalisation du projet.

ARTICLE 7: MODIFICATION DU CONTRAT

En cas de problème technique et/ou financier non prévisible au moment de la signature de la présente convention, toute modification du contrat, définie en commun accord entre les parties, concernant :

- la nature des objectifs de gestion et de valorisation du site (Art3)
- la durée du contrat (Art2),

fera l'objet d'un avenant (par exemple, en cas de réduction du programme comme la non réalisation d'un objectif, la modification des objectifs et du budget global estimé sur 3 ans (Art 3) fera l'objet d'un avenant, et la contribution financière de la Région sera revue).

Toutefois, dans le cas où les objectifs du projet sont conservés mais que le budget global réalisé sur 3 ans s'avère inférieur (voire supérieur) à celui estimé dans la convention, il n'y aura pas objet de faire un avenant, les aides régionales étant votées annuellement et versées au prorata des dépenses réelles.

La présente convention ne pourra être modifiée dans les 18 premiers mois qui suivent sa signature.

ARTICLE 8 : TERME DU CONTRAT

A l'issue des 3 années de la convention d'objectifs, le gestionnaire remettra un mois avant la date d'anniversaire du contrat, un bilan technique synthétique établi sur la base des objectifs précédemment définis et quantifiés dans la mesure du possible, ainsi qu'un récapitulatif financier sur les 3 années.

Au terme de la convention, sauf avis contraire du gestionnaire, le site continue d'être inscrit dans le Réseau Aquitaine Nature.

Si un nouveau programme pluriannuel de gestion et de valorisation du site est envisagé par le gestionnaire, il pourra à nouveau être étudié dans le cadre des Contrats Aquitaine Nature en fonction des disponibilités financières et priorités fixées par le Conseil régional.

ARTICLE 9: RESILIATION

En cas de non respect des objectifs fixés, des conditions de mise en œuvre de ce contrat, et des engagements du gestionnaire, la Région se réserve la possibilité d'interrompre sa participation après une mise en demeure d'un mois, par lettre recommandée avec accusé de réception.

La Région pourra également intervenir et mettre fin au contrat, sans préavis, en cas d'abandon du projet par le gestionnaire, de même qu'en cas de dissolution de la structure ou modification profonde de ses missions.

Toute résiliation entraînera le versement au prorata des sommes réellement engagées.

ARTICLE 10 : REGLEMENT DES LITIGES

Tout litige relatif à l'application du présent contrat sera porté devant le Tribunal administratif de Bordeaux s'il s'avère que les voies de conciliation n'arrivent pas à leurs fins.

ARTICLE 11: EXECUTION DE LA CONVENTION

Le Président du Conseil régional d'Aquitaine et le Président de la fédération SEPANSO Aquitaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait à Bordeaux, le

1 2 JUIL 2011

En deux exemplaires

LE PRESIDENT
DU CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE

Alain ROUSSET

LE PRESIDENT
DE LA FEDERATION SEPANSO
AQUITAINE

Pierre DAVANT

Légende des abréviations des tableaux des inventaires

DH: « Directive Habitats » ou Directive 43/92/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

« An 2 » : Annexe II.

« An 4 » : Annexe IV.

« An 5 » : Annexe V.

Berne : « Convention de Berne » ou Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe.

« B2 » : Annexe II.

« B3 » : Annexe III.

Bonn: « Convention de Bonn » ou Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.

« b1 » : Annexe I

« b2 » : Annexe II

« b3 » : Annexe III

Wash.:

- « **W1** » : Annexe I de la « Convention de Washington » ou Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (CITES).
- « **W2** » : Annexe II de la « Convention de Washington » ou Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (CITES).
- « **An A** » : « Convention de Washington au sein de l'Union Européenne » ou Application de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction au sein de l'Union européenne. Règlement (UE) N° 101/2012 de la Commission du 6 février 2012 modifiant le règlement (CE) N°338/97 du Conseil relatif à la conservation des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce.
- « **An C** » : Annexe C de la « Convention de Washington au sein de l'Union Européenne » ou Application de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction au sein de l'Union européenne. Règlement (UE) N° 101/2012 de la Commission du 6 février 2012 modifiant le règlement (CE) N°338/97 du Conseil relatif à la conservation des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce.

« **An D** » : Annexe D de la « Convention de Washington au sein de l'Union Européenne » ou Application de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction au sein de l'Union européenne. Règlement (UE) N° 101/2012 de la Commission du 6 février 2012 modifiant le règlement (CE) N°338/97 du Conseil relatif à la conservation des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce.

UICN : Liste Rouge mondiale des espèces menacées établie par l'UICN.

Pour toutes les listes rouges : « **CR** » : En danger critique d'extinction.

« EN » : En danger.

« VU » : Vulnérable.

« NT » : Quasi menacé.

« LC » : Préoccupation mineure.

« NA » : Non applicable (taxon introduit, en limite

d'aire, ...)

LR France : Liste Rouge des espèces menacées en France établie par l'UICN France.

PNA: Plan National d'Action.

« **1999-2004**, **2008-2012**, ... » : Période pendant laquelle le PNA est en vigueur.

SCAP : Stratégie nationale de Création d'Aires Protégées.

« 1-» : Réseau insuffisant (bonne connaissance de l'espèce).

« 1+ » : Réseau insuffisant (mauvais état de connaissance de l'espèce/habitat), espèce trop marginale (à rechercher).

« 2+ » : Réseau à renforcer (bonne connaissance de l'espèce).

« 3 » : Réseau d'aires protégées satisfaisant.

PN: Protection Nationale.

« N1, N2, N3, N4, ... » : Numéro de l'article de l'arrêté de protection dans lequel l'espèce figure.

Chasse: « Ch »: Espèce chassable.

Espèce déterminante ZNIEFF pour Gironde : Espèce déterminante au titre de ZNIEFF

Abondance sur Cousseau:

0 : espèce disparue.

(+): espèce très localisée ou très peu abondante (présence anecdotique).

+ : espèce peu abondante.

++: espèce assez abondante.

+++: espèce abondante.

Légende tableau inventaire Bryophytes :

Protection en Aquitaine: Protection régionale par l'article 1 de l'arrêté du 8 mars 2002 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine complétant la liste nationale. *Journal Officiel de la République Française* n° 104 du 4 mai 2002.

Intérêt départemental : Intérêt souligné par Alain Royaud de la Société Linnéenne de Bordeaux.

<u>Légende tableau inventaire Lichens</u>:

Intérêt départemental : Intérêt souligné par Alain Royaud de la Société Linnéenne de Bordeaux.

<u>Légende tableau inventaire Flore</u>:

LR Flore vasculaire France 2012 : Liste Rouge de la Flore vasculaire de France métropolitaine établie par l'UICN en 2012 (UICN France, FCBBN & MNHN, 2012).

PN: Protection nationale par l'Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national. *Journal Officiel de la République Française* du 13 mai 1982.

Protection en Gironde : Protection régionale par l'article 3 de l'arrêté du 8 mars 2002 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine complétant la liste nationale. *Journal Officiel de la République Française* n° 104 du 4 mai 2002.

Légende tableau inventaire Autres Invertébrés :

LR France 2012 : Liste Rouge des Crustacés d'eau douce de France métropolitaine établie par l'UICN en 2012 (UICN France & MNHN, 2012).

Légende tableau inventaire Aranéidés :

Intérêt départemental : Intérêt souligné par Marcel Cruveillier de l'Association Française d'Arachnologie.

Légende tableau inventaire Insectes :

LR Insectes France (1994): Liste Rouge des Insectes menacés de France établie par R. Guilbot (Guilbot, 1994).

LR Orthoptères France (2004): Liste Rouge des Orthoptères menacés en France.(SARDET & DEFAUT (coord.), 2004).

LR Rhopalocères France (2012) : Liste Rouge des Rhopalocères de France métropolitaine.

Projet liste Espèce déterminante ZNIEFF pour Aquitaine : Liste des espèces déterminantes d'Odonates pour la Région Aquitaine. (Leconte, 2007).

PNA: « **An 6** » : Espèce figurant dans l'annexe 6 du PNA en tant qu'espèce prioritaire complémentaire par domaine biogéographique.

PN: Protection Nationale par l'arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. *Journal Officiel de la République Française* du 6 mai 2007.

Intérêt départemental : Intérêt souligné par la Société Linnéenne de Bordeaux.

Légende tableau inventaire Poissons :

LR France: Liste Rouge des Poissons d'eau douce de France métropolitaine établie par l'UICN en 2010 (UICN France, MNHN, SFI & ONEMA, 2010).

PN: Protection Nationale par l'arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national. *Journal Officiel de la République Française* du 22 décembre 1988.

Nuisible en Gironde :

« art. R. 432-5 du 5 août 2005 » : Article R. 432-5 du code de l'environnement en vigueur au 5 août 2005 codifié par décret 2005-935 du 2 août 2005 dans le *Journal Officiel de la République Française* n° 181 du 5 août 2005 relatif au Contrôle des peuplements et fixant La liste des espèces de poissons, de crustacés et de grenouilles susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques dans les eaux visées au présent titre et dont l'introduction dans ces eaux est, de ce fait, interdite.

<u>Légende tableau inventaire Amphibiens</u>:

LR France: Liste Rouge des Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine établie par l'UICN en 2009 (UICN France, MNHN & SHF, 2009).

PN: Protection Nationale par l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Journal Officiel de la République Française n° 0293 du 18 décembre 2007.

Légende tableau inventaire Reptiles :

LR France: Liste Rouge des Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine établie par l'UICN en 2009(UICN France, MNHN & SHF, 2009).

PN: Protection Nationale par l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Journal Officiel de la République Française n° 0293 du 18 décembre 2007.

Nuisibles: Espèce décrétée nuisible par l'arrêté du 30 juillet 2010 interdisant sur le territoire métropolitain l'introduction dans le milieu naturel de certaines espèces d'animaux vertébrés. *Journal Officiel de la République Française* du 10 septembre 2010.

<u>Légende tableau inventaire Oiseaux</u> :

Statut sur Cousseau:

(L): individus issus de lâcher (en dehors de Cousseau)

N : nicheur régulier

n: anciennement nicheur (ne niche plus)

(N) : nicheur en périphérie de Cousseau (ne niche pas sur Cousseau)

E: estivant non nicheur

I : irrégulier

M: migrateur

?: doute

Directive Oiseaux : Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages (version codifiée). *Journal Officiel de l'Union Européenne* L 20/7 du 26 janvier 2010.

« OI » : Annexe I.

« OII/1 » : Annexe II, partie 1.

« OII/2 »: Annexe II, partie 2.

« OIII/1 » : Annexe III, partie 1.

« OIII/2 » : Annexe III, partie 2.

LR France Nicheurs 2008 et LR France non nicheurs 2011 : Listes Rouges compilées dans la liste des Oiseaux de France métropolitaine établie par l'UICN en 2011 (UICN France, MNHN, LPO, SEOF &ONCFS, 2011).

PN: Protection Nationale par l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. *Journal Officiel de la République Française* n° 0282 du 5 décembre 2009.

Nuisible en Gironde :

« art. 1 du 3 avril 2012 (texte 6) » : Article 1 de l'arrêté du 3 avril 2012 pris pour l'application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des animaux d'espèces classées nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013. Journal Officiel de la République Française du 25 avril 2012, texte 6 sur 142.

« art.2 du 2 août 2012 » : Article 2 de l'arrêté du 2 août 2012 pris pour l'application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des animaux d'espèces classées nuisibles. Journal Officiel de la République Française du 18 août 2012.

<u>Légende tableau inventaire Mammifères</u> :

LR France : Liste Rouge des Mammifères de France métropolitaine établie par l'UICN en 2009 (UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS, 2009).

PN: « **N2** » : Protection Nationale par l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. *Journal Officiel de la République Française* du 10 mai 2007.

« n1 » : Protection Nationale par l'article 1 de l'arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département. *Journal Officiel de la République Française* n° 199 du 28 août 1999.

Nuisible en Gironde :

- « art. 2 & 3 du 30 juillet 2010»: Articles 2 et 3 de l'arrêté du 30 juillet 2010 interdisant sur le territoire métropolitain l'introduction dans le milieu naturel de certaines espèces d'animaux vertébrés. *Journal Officiel de la République Française* du 10 septembre 2010.
- « art. 1 du 3 avril 2012 (texte 6) » : Article 1 de l'arrêté du 3 avril 2012 pris pour l'application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des animaux d'espèces classées nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013. Journal Officiel de la République Française du 25 avril 2012, texte 6 sur 142.
- « art. 1 du 3 avril 2012 (texte 7) » : Arrêté du 3 avril 2012 pris pour l'application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des animaux d'espèces susceptibles d'être classées nuisibles par arrêt du préfet. Journal Officiel de la République Française du 25 avril 2012, texte 7 sur 142.
- « art. 2 du 2 août 2012 » : Article 2 de l'arrêté du 2 août 2012 pris pour l'application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des animaux d'espèces classées nuisibles. Journal Officiel de la République Française du 18 août 2012.

Cyanobactéries		Aphanocapsa elachista
		Aphanothece clathrata
		Aphanothece stagnina
		Chroococcus limneticus
		Chroococcus sp.
		Cyanodictyon sp.
		Gloeocapsa sp.
		Gloeothece sp.
		Microcystis sp.
		Oscillatoria princeps
		Phormidium fragile
		Pseudanabaena catenata
		Rhabdoderma lineare
		Spirulina laxissima
		Synechocystis sp.
Pyrrhophytes	Cryptophycées	Chroomonas sp.
Pyrmophytes		Cryptomonas sp.1
		Cryptomonas sp.2
		Flagellés <i>psp.</i>
		Rhodomonas sp.
	Dinophycées	Gymnodinium sp.
		Kystes de Gymnodinium sp.
Raphidophytes		Peridinium sp.
Raphidophytes		Gonyostomum semen
Raphidophytes Euglenophytes	Euglenophycées	Anisonema sp.
		Euglena acus
		Trachelomonas sp.
	Chrysophycées	Dynobrion bavaricum
		Dynobrion cylindricum
		Dynobrion divergens
		Mallomonas akrokomos
		Mallomonas caudata
		Mallomonas curta
Chlorophycées		Mallomonas sp.
		Monosiga sp.
		Synura uvella
	Volvocales	Chlamydomonas sp.1
		Chlamydomonas sp.2
		Pandorina morun
		Pteromonas sp.
	Chlorococcales	Actinastrum hantzschii
		Ankistrodesmus densus
		Ankistrodesmus falcatus
		Ankistrodesmus fasciculatus
	I	Ankistrodesmus linearis

	Ankistrodesmus spiralis
	Botryococcus sp.
	Chlorella sp.
	Coelastrum cambricum
	Coelastrum microporum
	Coelastrum reticulatum
	Coenococcus sp.
	Crucigenia apiculata
	Crucigenia quadrata
	Crucigenia tetrapedia
	Dictyosphaerium ehrenbergianum
	Dictyosphaerium pulchelum
	Elakathotrix gelatinosa
	Kirchneriella sp. 1
	Kirchneriella sp. 2
	Lagerheimia genevensis
	Monoraphidium sp.
	Oocystis sp.
	Pediastrum duplex
	Pediastrum simplex
	Pediastrum tetras
	Quadrigula lacustris
	Scenedesmus acuminatus
	Scenedesmus carinatus
	Scenedesmus denticulatus
	Scenedesmus ecornis
	Scenedesmus intermedius
	Scenedesmus quadricauda
	Scenedesmus sp.
	Scenedesmus spinosus
	Selenastrum sp.
	Sphaerocystis schroeteri
	Tetraedron caudatum
	Tetraedron incus
	Tetraedron minimum
	Tetraedron triangulare
	Tetrastrum heteracantum
	Tetrastrum punctatum
	Tetrastrum staurogeneiforme
	Treubaria triappendiculata
Desmidiacées	
DESITIOIACEES	Closterium sp.
	Cosmarium sp.
	Euastrum pectinatum
	Spondylosium Staurastrum contortum

Phytoplai	ncton de la Rése	rve Naturelle de l'Etang de Cousseau
		Staurodesmus sp.
		Teilingia granulata
Chromophytes	Diatomées	Asterionella formosa
		Attheya zachariasi
		Aulacoseira ambigua
		Aulacoseira distans
		Aulacoseira granulata
		Aulacoseira granulata var. angustissima
		Cyclotella comta
		Cyclotella meneghiniana
		Cymbella sp.
		Eunotia sp.
		Fragilaria construens
		Gomphonema acuminatum var. coronata
		Navicula cryptocephala
		Navicula gregaria
		Navicula radiosa
		Nitzschia acicularis
		Nitzschia capitellata
		Nitzschia fruticosa
		Nitzschia palea
		Nitzschia romana
		Rhizozolenia
		Rhopalodia
		Synedra acus
		Tabellaria
Ciliés		Amphileptus
		Halteria
		Strombidium
		Strombilidium
		Tetrahymena
		Uronema
		Urotricha sp.1
		Urothrica sp.2
	Amibes	Vanella ?
	Thécamoebien	Cryptodifflugia sacculus
		sp.

	on de la Réserve Naturelle Etang de Cousseau
Cladocères	Acroperus harpae
	Alona quadrangularis
	Alonella nana
	Bosmina longirostris
	Ceriodaphnia quadrangula
	Chydorus sphaericus
	Daphnia longispina
	Eurycercus lamellatus
	Holopedium gibberum
	Pleuroxus denticulatus
	Polyphemus pediculus
	Pseudochydorus globulosus
	Sida crystallina
	Simocephalus vetulus
Copépodes	Eucyclops serrulatus
Copepodes	Eudiaptomus gracilis
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Rotifères	Bryocamptus sp.
Rotileles	Ascomorpha saltans
	Asplanchna priodonta
	Brachionus budapestinensis
	Brachionus calciflorus
	Brachionus falcatus
	Brachionus patalus
	Brachionus rubens
	Brachionus urceolaris
	Cephalodella gibba
	Conochilus sp.
	Epiphanes sp.
	Euchlanis sp.
	Filinia sp.
	Gastropus hyptopus
	Kelicottia longispina
	Keratella cochlearis
	Keratella quadrata
	Lecane bulla
	Lepadella patella
	Notholca sp.
	Platyas quadricornis
	Polyarthra dolichoptera
	Rhinoglena frontalis
	Syncheta sp.
	Trichocerca chattoni
	Trichocerca longiseta
	Trichotria sp.

Ordre	Famille	Nom scientifique	Nom français	Intérêt patrimonial (selo Jacques Guinberteau)
Agaricales	Agaricaceae	Agaricus campestris L.: Fr.	Agaric champêtre	Jacques Gumberteau)
		Agaricus cupreobrunneus (J. Schäffer & Steer ex F.H. Møller) Pilát	Agaric cuivré	
		Agaricus porphyrocephalus F.H. Møller	Agaric pourpré	
		Agaricus semotus Fr.	Agaric améthyste	
	Bolbitiaceae	Conocybe tenera (J.C. Sch. : Fr.) Fayod	Conocybe délicat	
	Cortinariaceae	Panaeolus sphinctrinus (Fr.) Quélet	Panéole à marge dentée	
	Cortinanaceae	Cortinarius mucifloides (Henry) Henry Cortinarius mucosus (Bull.: Fr.) Kickx	Cortinaira muguaux	
		Cortinarius paleaceus (Weinmann) Fr.	Cortinaire muqueux Cortinaire pailleté	
		Cortinarius paleifer Svrcek	Cortinalie palliete	
		Cortinarius sacchariosmus Beller & M. Bon		
		Cortinarius semisanguineus (Fr.: Fr.) Gillet	Cortinaire semi-sanguin	
		Cortinarius uliginosus Berk.	Cortinaire des marais	
		Cortinarius vibratilis (Fr. : Fr.) Fr.	Cortinaire amarissime	
		Galerina marginata (Batsch) Kühner	Galère marginée	
		Galerina vittiformis (Fr.) Singer	Galère rougeâtre	
		Gymnopilus junonius (Fr. : Fr.) P.D. Orton	Pholiote remarquable	
		Gymnopilus penetrans (Fr. : Fr.) Murrill	Flammule pénétrante	
		Gymnopilus picreus (Pers. : Fr.) P. Karsten	Gymnopile amer	
	Crepidotaceae	Crepidotus crocophyllus (Berk.) Saccardo		
	Hymenogasteraceae	Alnicola geraniolens Courtecuisse	Alnicole à odeur de géranium	
		Hebeloma anthracophilum R. Maire	Hébélome des charbonnières	
	1	Hebeloma crustuliniforme (Bull. : Fr.) Quélet	Hébélome croûte de pain	
	1	Hebeloma leucosarx P.D. Orton	Hébélome à chair blanche	
		Hebeloma mesophaeum (Pers.) Quélet	Hébélome à centre sombre	
		Hebeloma pusillum J.E. Lange ex J.E. Lange		
		Hebeloma sacchariolens Quélet	Hébélome à odeur sucrée	
	Inocybaceae	Inocybe geophylla (Sow.: Fr.) Kummer	Inocybe à lames terreuses	
		Inocybe geophylla var. lilacina (Peck) Gillet	Inocybe à lames terreuses	
		Inocybe lacera (Fr.: Fr.) Kummer	Inocybe à pied brunissant	
		Inocybe obscura (Pers. ? Kummer) Gillet	Inocybe obscur	
		Inocybe umbrina Bresadola	Inocybe brun d'ombre	
	Psathyrellaceae	Coprinus sp.		
		Psathyrella multipedata (Peck) A.H. Smith	Psathyrelle cespiteuse	
	0	Psathyrella piluliformis (Bull.) P.D. Orton	Psathyrelle hydrophile	
	Secotiaceae	Cystolepiota cystophora (Malençon) M. Bon	I deciate ecodiacoa	
		Leucoagaricus leucothites (Vittadini) Wasser	Lépiote pudique	
		Macrolepiota procera (Scop. : Fr.) Singer Macrolepiota psammophila Guinberteau	Coulemelle	
		Macrolepiota psarimoprina Guinberteau Macrolepiota rickenii (Velenovsky) Bellù & Lanzoni	Lépiote gracile	
	Stronhariaceae	Hypholoma elongatum (Pers.: Fr.) Ricken	Hypholome à long pied	
Strophariaceae	Otropriariaceae	Hypholoma fasciculare (Huds.: Fr.) Kummer	Hypholome en touffes	
		Hypholoma udum (Pers. : Fr.) Bigeard & Guillemin	Hypholome mouillé	
		Stropharia semiglobata (Batsch: Fr.) Quélet	Strophaire hémisphérique	
	Tubariaceae	Tubaria conspersa (Pers. : Fr.) Fayod	Tubulaire voliée	
manitales	Amanitaceae	Amanita citrina (J.C. Sch.) Pers.	Amanite citrine	
		Amanita citrina f. alba (Price) Quélet	Amanite citrine	
		Amanita fulva (J.C. Sch. ?) Fr.	Amanite vaginée	
		Amanita junquillea Quélet	Amanite jonquille	
		Amanita muscaria (L. : Fr.) Lamarck	Amanite tue-mouches	
Boletales As		Amanita pantherina (de Candolle : Fr.) Krombholz	Amanite panthère	
		Amanita phalloides (Fr. : Fr.) Link	Amanite phalloïde	
		Amanita rubescens (Pers. : Fr.) Pers.	Amanite rougissante	
oletales	Astraeaceae	Astraeus hygrometricus (Pers. : Pers.) Morgan	Astrée hygrométrique	
	Boletaceae	Boletus aereus Bull. : Fr.	Cèpe tête de nègre	
		Boletus edulis Bull. : Fr.	Cèpe de bordeaux	
		Leccinum aurantiacum (Bull.) S.F. Gray	Bolet orangé	
	1	Leccinum brunneogriseolum Lannoy & Estades	Bolet brun grisâtre	
		Leccinum scabrum (Bull. : Fr.) S.F. Gray	Bolet rude	
		Xerocomus badius (Fr. : Fr.) Kühner ex EJ. Gilbert	Bolet bai	
H P		Xerocomus rubellus Quélet	Bolet rougeâtre	
	Gomphidiaceae	Gomphidius roseus (Nees von Esenbeck : Fr. ?) Fr.	Gomphide rose	
	70	Hygrophoropsis aurantiaca (Wulfen : Fr.) R. Maire	Fausse girolle	
	Paxillaceae	Paxillus involutus (Batsch : Fr.) Fr.	Paxille enroulé	
		Tapinella panuoides (Fr. : Fr.) EJ. Gilbert	Paxille faux Panus	
	Pisolithaceae	Pisolithus arhizus (Scop.: Pers.) S. Rauschert	Pisolithe	
	Rhizopogonaceae	Rhizopogon luteolus Fr. & Nordholm	Rhizopogon jaune	
	Sclerodermataceae	Scleroderma citrinum Pers. : Pers.	Scléroderme vulgaire	
	Suillaceae	Scleroderma geaster Fr.	Scléroderme en forme d'étoile	
`antharelle!	Suillaceae	Suillus bovinus (L.: Fr.) Roussel	Bolet des bouviers	
Cantharellales	Cantharellaceae	Cantharellus tubiformis (Fries ex Fries) Fries, sensu Cooke, non Fries	Chanterelle en tube	
)aon/m/oct=1=-	Hydnaceae	Hydnum repandum L.: Fr.	Pied de mouton	
Dacrymycetales Entolomatales	Dacrymycetaceae Entolomataceae	Calocera viscosa (Pers.: Fr.) Fr.	Calocère visqueuse	-
Intolomatales	Ептоютнатасеае	Clitopilus prunulus (Scop.: Fr.) Kummer	Clitopile petite prune	+
		Entoloma chalybaeum (Pers. : Fr.) Zerov ex Noordeloos	Entolome à pied héries 4	
Noonbuile!	Closeshulle	Entoloma hirtipes (Schum.: Fr.) Moser	Entolome à pied hérissé	
Sloeophyllales	Gloeophyllaceae	Neolentinus degener (Kalchbrenner) Hrouda	Lentin de Schaeffer	
iomphales	Ramariaceae	Ramaria stricta (Pers. : Fr.) Quélet	Ramaire droite	
lelotiales	Helotiaceae	Ascocoryne sarcoides (Jacq. ex Fries) Grov. & Wils.	Ascocoryne sarcoïde	<u> </u>
lydnangiales	Hydnangiaceae	Laccaria amethystina (Hudson ? Kummer) Cooke	Laccaire améthyste	
		Laccaria bicolor (R. Maire) P.D. Orton	Laccaire bicolore	i i

				Imatings
Ordre	Famille	Nom scientifique	Nom français	Intérêt patrimonial (selo Jacques Guinberteau)
ycoperdales	Lycoperdaceae	Bovista plumbea Pers. : Pers.	Boviste plombée	ouoquoo oumbortouu)
		Lycoperdon foetidum Bonorden	Vesse de loup fétide	
		Lycoperdon perlatum Pers. : Pers.	Vesse de loup perlée	
		Vascellum pratense (Pers. : Pers.) Kreisel	Vesse de loup à diaphragme	
nallales	Phallaceae	Phallus impudicus L.: Pers.	Satyre puant	
olyporales	Fistulinaceae	Fistulina hepatica (J.C. Sch. : Fr.) Withering	Langue de boeuf	
	Fomitopsidaceae	Piptoporus betulinus (Bull. : Fr.) P. Karsten	Polypore du bouleau	
		Postia caesia (Schrad.: Fr.) P. Karsten	Polypore bleuté	
	Ganodermataceae	Postia ptychogaster (F. Ludwig) Vesterholt Ganoderma lipsiense (Batsch) G.F. Atkinson	Polypore anamorphe Ganoderme applani	
	Ganoueimataceae	Ganoderma lucidum (W. Curtis : Fr.) P. Karsten	Ganoderme luisant	
	Lentinaceae	Lentinus tigrinus (Bull.: Fr.) Fr.	Lentin tigré	
	Meruliaceae	Phlebia tremellosa (Schrad.: Fr.) K.K. Nakasone & H.H. Burdsall	Mérule tremblante	
	Polyporaceae	Daedaleopsis confragosa (Bolt.: Fr.) J. Schröter	Tramète rougissante	
	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	Lenzites betulinus (L. : Fr.) Fr.	Lenzite du bouleau	
		Polyporus squamosus (Huds. : Fr.) Fr.	Polypore écailleux	
		Trametes versicolor (L. : Fr.) Lloyd	Tramète versicolore	
	Sparassidaceae	Sparassis crispa (Wulfen : Fr.) Fr.	Sparassis crépu	
ıssulales	Russulaceae	Lactarius chrysorrheus Fr.	Lactaire à lait jaune d'or	
		Lactarius controversus Pers. : Fr.	Lactaire controversé	
		Lactarius deliciosus (L. : Fr.) S.F. Gray	Lactaire délicieux	
		Lactarius hepaticus Plowright	Lactaire hépatique	
		Lactarius lacunarum (Romagnesi) ex Hora	Lactaire des ornières	
		Lactarius quietus (Fr. : Fr.) Fr.	Lactaire tranquille	
		Lactarius rufus (Scop. : Fr.) Fr.	Lactaire roux	
		Lactarius tabidus Fr.	Lactaire dépérissant	
		Lactarius turpis (Weinmann) Fr.	Lactaire plombé	
		Lactarius uvidus (Fr. : Fr.) Fr.	Lactaire humide	
		Lactarius vietus (Fr.: Fr.) Fr.	Lactaire fané	
		Russula amoenolens Romagnesi	Russule odorante	
		Russula betularum Hora	Russule des bouleaux	
		Russula cessans A. Pearson	Russule tardive	
		Russula claroflava Grove	Russule jaune clair	
		Russula densifolia Gillet	Russule à lames serrées	
Stereaceae		Russula exalbicans (Pers.) Melzer & Zvara	Russule pâlissante	
		Russula fragilis f. viridilutea M. Bon	Russule fragile	
		Russula nitida (Pers. : Fr.) Fr.	Russule brillante	
		Russula parazurea J. Schäffer	Russule presque bleue	
		Russula sardonia Fr.	Russule sardoine	
		Russula silvestris (Singer) Reumaux	Russule émétique	
		Russula turci Bresadola	Russule de Turco	
		Russula versicolor J. Schäffer	Russule versicolore	
	01	Russula vesca Fr.	Russule comestible	
		Stereum hirsutum (Willdenow : Fr.) S.F. Gray	Stérée hirsute	
icholomatales	Lyophyllaceae	Asterophora lycoperdoides Fr.: Fr.	Astérophore faux-lycoperdon	
	Lyophyllaceae	Tephrocybe palustris (Peck) Donk	Tephrocybe des marais	
	Marasmiaceae	Collybia butyracea (Bull. : Fr.) Kummer	Collybie beurrée	
		Collybia butyracea f. asema (Fr. : Fr.) Singer	Collybie beurrée	
		Collybia dryophila (Bull. : Fr.) Kummer	Collybie des arbres	
		Dendrocollybia racemosa (Pers. : Fr.) R.H. Petersen & S. A. Redhead	Collybie rameuse	_
		Marasmius bulliardii Quélet	Manager	
	Musessesses	Setulipes androsaceus (L. : Fr.) Antonín	Marasme androsace	
	Mycenaceae	Hemimycena sp.		+
		Hydropus moserianus Bas Megacollybia platyphylla (Pers.: Fr.) Kotlaba & Pouzar	Collybie à larges feuillets	X
		Mycena arcangeliana Bresadola	Mycène olivâtre	1
		Mycena arcangeriana Bresadola Mycena aurantiomarginata (Fr.: Fr.) Quélet	Mycène élégante	
		Mycena galericulata (Scop.: Fr.) S.F. Gray	Mycène en casque	
		Mycena haematopus (Pers. : Fr.) Kummer	Mycène à lait rouge	
		Mycena leptocephala (Pers. : Fr.) Gillet	Mycène chlorée	
		Mycena seynesii Quélet	Mycène de De Seynes	
		Mycena viridimarginata P. Karsten	Mycène à arête verte	
		Panellus stipticus (Bull. : Fr.) P. Karsten	Panelle stiptique	
	Pleurotaceae	Pleurotus dryinus (Pers.: Fr.) Kummer	Pleurote voilé	
	Tricholomataceae	Armillaria mellea (Vahl : Fr.) Kummer	Armillaire couleur de miel	
		Armillaria ostoyae (Romagnesi) Herink	Armillaire d'Ostoya	
		Clitocybe gibba (Pers. : Fr.) Kummer	Clitocybe en entonnoir	
		Melanoleuca sp.	,	
		Rickenella fibula (Bull. : Fr.) Raithelhuber	Omphale bibelot	
		Tricholoma auratum (L. : Fr.) Gillet	Tricholome doré	
		Tricholoma fulvum (Retz. : Fr.) Costantin & Dufour	Tricholome fauve	
		Tricholoma pseudonictitans M. Bon	Tricholome faux imbricatum	1
		Tricholoma saponaceum (Fr. : Fr.) Kummer	Tricholome à odeur de savon	
		Tricholoma squarrulosum Bresadola	Tricholome squarruleux	
		Tricholoma sulphureum (Bull. : Fr.) Kummer	Tricholome squarruleux Tricholome soufré	
		Tricholomopsis decora (Fr.: Fr.) Singer	Tricholome décoré	
nelephorales	Thelephoraceae	Thelephora terrestris Ehrhart : Fr.	Téléphore terrestre	
icichi ini ai62	meiephoraceae	Tremella mesenterica Retz. : Fr.	Trémelle mésentérique	1

Famille	Nom scientifique	Nom français	DH	Intérêt départemental (selon linnéenne de Bordeaux)
Buelliaceae	Buellia punctata (Hoffm.) Massal	Buellie ponctuée		linneenne de Bordeaux)
Caloplacaceae	Protoblastenia rupestris (Scop.) Steiner	Biatore des rochers		
•	Xanthoria parietina (L.) beltr.	Xanthorie murale		
	Cladonia arbuscula (Wallr.) Flot.	Cladonie arbuscule	An 5	
	Cladonia chlorophaea (Flörke ex Sommerf.) Spreng.	Cladonie brunâtre		
	Cladonia coniocraea Auct.	Cladonie conique		
	Cladonia digitata (L.) Hoffm.	Cladonie digitée		Х
	Cladonia fimbriata (L.) Fr.	Cladonie fimbriée		
	Cladonia furcata (Huds.) Schrad. Cladonia gracilis (L.) Willd.	Cladonie fourchue Cladonie grêle		
	Cladonia macilenta Hoffm.	Cladonie maigre		х
	Cladonia mediterranea Duvign. & des Abb.	Cladonie arrondie	An 5	^
	Cladonia parasitica (Hoffm.) Hoffm.	Cladonie parasite		x
	Cladonia pyxidata (L.) Hoffm.	Cladonie pyxidée		
	Cladonia squamosa var. subsquamosa (Nylander) Th. Fr.	Cladonie peu écailleuse		Х
	Cladonia tenuis (Floerke) Harm.	Cladonie ténue		
Collemaceae	Collema furfuraceum (Arnold) Du Rietz	Collème furfuracée		
	Leptogium lichenoides (L.) Zahlbr.	Leptoge faux-lichen		
ermatocarpaceae	Normandina pulchella (Borr.) Nyl.	Normandine mignonne		X
Braphidaceae	Graphis elegans (Sm.) Ach.	Graphide élégante		X
	Graphis scripta (L.) Ach.	Graphide hiéroglyphe		
	Opegrapha atra Pers.	Opégraphe noirâtre		
ecanoraceae	Lecanora allophana (Ach.) rohl.	Lécanore rougeâtre		
	Lecanora chlarotera Nyl. Lecanora pallida (Schreb.) Rabenh.	Lécanore rouge-clair Lécanore pâle		
.ecideaceae	Lecidella elaeochroma (Ach.) Choisy	Lécidelle olivâtre		_
eprariaceae.	Chrysothrix candelaris (L.) Laund.	Lèpre jaunâtre		
органаосас	Lepraria aeruginosa Ozenda & Clauzade	Lèpre verdâtre		х
Nephromaceae Pannariaceae Parmeliaceae	Lepraria incana (L.) Ach.	Lèpre blanchâtre		
	Lepraria membranacea (Dicks.) Lett.	Lèpre membraneuse		х
	Nephroma laevigatum Ach.	Néphrome lisse		х
	Pannaria conoplea (Ach.) Bory	Pannarie farineuse		Х
Parmeliaceae	Cetraria chlorophylla (Willd.) Vain.	Cétraire à feuilles vert-jaunes		X
	Degelia plumbea (Lightf.) Vainio	Parmélie couleur de plomb		X
	Hypogymnia physodes (L.) Nyl.	Parmélie ballonnée		
	Hypogymnia tubulosa (Schaer.) Hav.	Parmélie tubuleuse		
	Hypotrachyna pseudosinuosa (Asahina) Hale	Parmélie sinueuse		X
	Imshaugia aleurites (Ach.) S. Meyer	Parmélie farineuse		
	Parmelia borreri (Sm.) Turn.	Parmélie de Borrer		
	Parmelia caperata (L.) Ach. Parmelia dilatata Vain.	Parmélie froncée Parmélie dilatée		
	Parmelia perlata (Huds.) ach.	Parmélie perlée		Х
	Parmelia revoluta Flörke	Parmélie révolutée		+
	Parmelia subaurifera Nyl.	Parmélie subaurifère		
	Parmelia sulcata Tayl.	Parmélie sillonnée		
	Parmeliopsis hyperopta (Ach.) Arnold	Parmélie jaunâtre		
Peltigeraceae	Peltigera membranacea (Ach.) Nyl.	Peltigère membraneuse		
	Peltigera praetextata (Flörke ex Sommerf.) Zopf.	Peltigère foisonnante		х
Pertusariaceae	Pertusaria albescens (Huds.) Choisy & Wern.	Pertusaire blanchâtre		
	Pertusaria amara (Ach.) Nyl.	Pertusaire amère		
	Pertusaria flavida (DC.) Laund.	Pertusaire jaunâtre		х
	Pertusaria pertusa (L.) Tuck.	Pertusaire commune		
	Phlyctis agalaea (Ach.) Flot.	Phlyctide troupeau		
hysciaceae	Physcia aipolia (Ehrht.) hampe	Physcie des chèvres		
tictaceae	Lobaria laetevirens (Lightf.) Zahlbr.	Lobaria d'un vert gai		X
Stictaceae	Lobaria pulmonaria Hoffm. Lobaria scrobiculata (Scop.) DC.	Lobaria pulmonaire Lobaria scrobiculée		x x
	Sticta fuliginosa (Dicks.) Ach.	Sticte fuligineuse		X
	Sticta limbata (Sm.) Ach.	Sticte bordée		x
Jsneaceae	Bryoria fuscescens (Gyeln.) Brodo & Hawk.	Bryorie roussâtre		
	Evernia prunastri (L.) Ach.	Evernie du prunier		
	Pseudevernia furfuracea (L.) Zopf.	Fausse-évernie poudreuse		
	Ramalina farinacea (L.) Ach.	Ramaline farineuse		
	Ramalina fastigiata (Liljeb.) Ach.	Ramaline fastigiée		
	Usnea florida (L.) Web. ex Wigg. em. Clerc	Usnée fleurie		
		1 7	1	1
	Usnea rubicunda Stirt.	Usnée rougeâtre		<u> </u>

Ordre	Famille	Nom scientifique	Nom français	DH	Protection en Aquitaine	Intérêt départementa (selon linnéenne de Bordeaux)
Bryales	Aulacomniaceae	Aulacomnium androgynum (Hedw.) Schwägr.	Aulacomnie androgyne			х
	_	Aulacomnium palustre (Hedw.) Schwägr.	Aulacomnie des marais			
	Bryaceae	Bryum argenteum Hedw.	Bryum argenté	-		
		Bryum capillare Hedw.	Bryum capillaire	-		
	Cinalidianas	Bryum pseudotriquetrum (Hedw.) P.Gaertn. & al.	Bryum faux-triangle			
	Cinclidiaceae Mielichhoferiaceae	Rhizomnium punctatum (Hedw.) T.J.Kop. Pohlia nutans (Hedw.) Lindb.	Mnie ponctuée Pohlie penchée			х
	Mniaceae	Mnium hornum Hedw.	Mnie annuelle			
	Plagiomniaceae	Plagiomnium affine (Blandow ex Funck) T.J.Kop.	Mnie apparentée			
	. lagionniacoac	Plagiomnium undulatum (Hedw.) T.J.Kop.	Mnie ondulée			
icranales	Dicranaceae	Dicranella heteromalla (Hedw.) Schimp.	Dicranelle plurilatérale			
		Dicranum scoparium Hedw.	Dicrane à balai			
	Fissidentaceae	Fissidens taxifolius Hedw.	Fissident à feuilles d'if			
	Leucobryaceae	Campylopus fragilis (Brid.) Bruch & Schimp.	Campylope fragile			
	-	Campylopus introflexus (Hedw.) Brid.	Campylope réfléchi			
		Leucobryum glaucum (Hedw.) Ångstr.	Leucobryum glauque	An 5		
	Rhabdoweisiaceae	Dicranoweisia cirrhata (Hedw.) Lindb.	Dicrane à cirrhe			х
unariales	Funariaceae	Funaria hygrometrica Hedw.	Funaire hygrométrique			
ypnales	Anomodontaceae	Anomodon viticulosus (Hedw.) Hook. & Taylor	Anomodon sarmenteux			
Hypnales	Brachytheciaceae	Brachythecium albicans (Hedw.) Schimp.	Hypne blanchâtre			
		Brachythecium rutabulum (Hedw.) Schimp.	Hypne fourgon			
		Eurhynchium striatum (Hedw.) Schimp.	Hypne strié			
		Homalothecium sericeum (Hedw.) Schimp.	Hypne soyeux			
		Kindbergia praelonga (Hedw.) Ochyra	Hypne allongé			
Ca		Pseudoscleropodium purum (Hedw.) M.Fleisch.	Hypne pur			
		Sciuro-hypnum plumosum (Hedw.) Ignatov & Huttunen, nom.	Hypne plumeux			
	Calliergonaceae	Calliergon cordifolium (Hedw.) Kindb.	Calliergon à feuilles en cœur			
Hy Lei	Cryphaeaceae	Cryphaea heteromalla (Hedw.) D.Mohr	Cryphée plurilatérale			Х
	Hylocomiaceae	Pleurozium schreberi (Willd. ex Brid.) Mitt.	Hypne de Schreber			
		Rhytidiadelphus squarrosus (Hedw.) Warnst.	Hypne hérissé			
	Hypnaceae	Calliergonella cuspidata (Hedw.) Loeske	Calliergon pointu			
		Hypnum cupressiforme Hedw.	Hypne à feuilles de cyprès			
		Hypnum cupressiforme Hedw. var. filiforme (Brid.)	Hypne filiforme			
		Hypnum jutlandicum Holmen & E.Warncke	Hypne des bruyères			
	Lembophyllaceae	Isothecium alopecuroides (Lam. ex Dubois) Isov.	Hypne queue de renard			
		Isothecium myosuroides Brid.	Hypne queue de souris			
	Leptodontaceae	Leptodon smithii (Hedw.) F.Weber & D.Mohr	Hypne de Smith			х
	Leucodontaceae	Leucodon sciuroides (Hedw.) Schwägr.	Hypne queue-d'écureuil			
		Pterogonium gracile (Hedw.) Sm.	Hypne pied-d'oiseau			Х
	Neckeraceae	Homalia trichomanoides (Hedw.) Brid.	Homalie fausse-trichomanes			Х
		Neckera complanata (Hedw.) Huebener	Neckère aplanie			
	Th	Neckera crispa Hedw.	Neckère crispée			
	Thuidiaceae	Thuidium tamariscinum (Hedw.) Schimp.	Thuidie à feuilles de tamarix			
ungermanniales	Calypogeiaceae	Calypogeia arguta Nees & Mont.	Calypogée effilée			
		Calypogeia fissa (L.) Raddi	Calypogée à feuilles fendues			
	Canhalaniaaaa	Calypogeia muelleriana (Schiffn.) Müll.Frib.	Calypogée de Müller			
	Cephaloziaceae	Cephalozia bicuspidata (L.) Dumort.	Céphalozie à deux pointes			
		Cephalozia connivens (Dicks.) Lindb.	Céphalozie connivente			х
		Nowellia curvifolia (Dicks.) Mill.	Nowellie à feuilles recourbées			
	Fmullonianana	Odontoschisma denudatum (Mart.) Dumort.	Odontoschisme dénudé			х
	Frullaniaceae	Frullania dilatata (L.) Dumort. Frullania tamarisci (L.) Dumort.	Frullanie dilatée Frullanie à feuilles de tamarix			
	Georghyosocco	\ /				х
	Geocalycaceae	Lophocolea bidentata (L.) Dumort.	Lophocolée à deux dents Lophocolée à feuilles variées	+	+	
	Leieunosossa	Lophocolea heterophylla (Schrad.) Dumort.				v
	Lejeuneaceae	Cololejeunea minutissima (Sm.) Schiffn. Lejeunea cavifolia (Ehrh.) Lindb.	Lejeunie minuscule			X
	Lenidoziacece	Lepidozia reptans (L.) Dumort.	Lejeunie à feuilles concaves Lépidozie rampante			х
	Lepidoziaceae Porellaceae	Porella platyphylla (L.) Pfeiff.	Porelle à feuilles plates			x
	Radulaceae	Radula complanata (L.) Dumort.	Radule aplanie			X
	Scapaniaceae	Diplophyllum albicans (L.) Dumort.	Diplophylle blanchâtre	1	1	
	Ocaparliacede	Scapania nemorea (L.) Grolle	Scapane des bois	1	1	
etzgeriales	Metzgeriaceae	Metzgeria furcata (L.) Dumort.	Metzgérie bifurquée	1	1	
cægenales	Pelliaceae	Pellia epiphylla (L.) Corda	Pellie épiphylle	1	1	-
rthotrichales	Orthotrichaceae	Orthotrichum Iyellii Hook. & Taylor	Orthotric de Lyell	1		
Orthotrichales	O I II I O II I O II I O I I O	Ulota crispa (Hedw.) Brid.	Orthotric crispé	+	+	
		Zygodon viridissimus (Dicks.) Brid.	Zygodon très verdoyant	1		
olytrichales	Polytrichaceae	Atrichum undulatum (Hedw.) P.Beauv.	Atric ondulé	+	+	
organomaics	. Olymonaceae	Pogonatum aloides (Hedw.) P. Beauv.	Pogonate faux-aloès	1		
		Polytrichum formosum (Hedw.) G.L.Sm.	Polytric élégant	1		
		Polytrichum juniperinum Hedw.	Polytric genévrier	1	+	
ottiales	Pottiaceae	Tortella tortuosa (Hedw.) Limpr.	Tortelle tortueuse	1		
uioo	. ottaoodo	Tortula muralis Hedw.	Tortule des murs	1	 	
phagnales	Sphagnaceae	Sphagnum auriculatum Schimp.	Sphaigne denticulée	An 5		
priagriaics	opilagilaceae	Sphagnum fimbriatum Wilson	Sphaigne fimbriée	An 5	х	
		Sphagnum palustre L.	Sphaigne des marais	An 5	^	
		Sphagnum subnitens Russow & Warnst.	Sphaigne des marais Sphaigne brillante	An 5		
	1	Sphagnum subsecundum Nees	Sphaigne brillante Sphaigne subunilatérale	An 5		

		Plantes vasculaires de la Ré	Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau (Lacanau, Gironde)	g de Cousseau	(Lacanau, Giror	nde)					
	Famille	Nom scientifique	Nom français	Abondance sur Cousseau	Type biologique	НО	Berne	NICN	LR Flore vasculaire France 2012	¥	Protection en Gironde
Ptéridophytes	Blechnaceae	Blechnum spicant (L.) Roth	Blechnum en épi	+	vivace						
	Dennstaedtiaceae	Pteridium aquilinum (L.) Kuhn	Fougère aigle	++++	vivace						
	Dryopteridaceae	Dryopteris carthusiana (Vill.) H.P. Fuchs Ditularia alphulfera I	Dryoptéris des chartreux	‡ ‡	vivace			Ę		ž	
	Osmundaceae	Osmunda regalis L.	Osmonde rovale	‡	vivace			2		2	
	Polypodiaceae	Polypodium vulgare L.	Polypode vulgaire	++	vivace						
	Thelypteridaceae	Thelypteris palustris Schott	Polystic des marécages	+	vivace						
Gymnospermes	Pinaceae	Pinus pinaster Aiton	Pin maritime	++++	vivace						
Angiospermes	Alismaceae	Alisma plantago-aquatica L.	Plantain d'eau	+	vivace			2			
Monocotyledones	Convallariaceae	Baldellia fanunculoides (L.) Pari.	Fluteau fausse-renoncule Sceau de Salomon	+ +	Vivace						
	Cyperaceae	Carex arenaria L.	Laîche des sables	++	vivace						
		Carex cuprina (Sandor ex. Heuff.) Nendtv. ex. A. Kern.	Laîche cuivrée		vivace						
		Carex divulsa Stokes	Laïche ecartee	-	VIvace						
		Carex elata All.	Laiche de Hoet	+	Vivace						
		Carex noalis Gooden	Laiche des lièvres		vivace						
		Carex paniculata L.	Laîche paniculée	+	vivace						
		Carex pilulifera L.	Laîche à pilules	+	vivace						
		Carex pseudocyperus L.	Laîche faux-souchet		vivace						
		Carex punctata Gaudin	Laîche à fruits ponctués		vivace						
		Carex trinervis Degl. ex Loisel	Laîche à fruit à trois nervures	+	vivace						
		Carex viridula Michx. ssp. oedocarpa (Andersson) B. Schmid	Laîche d'un vert clair		vivace						
		Carex vindula Michx. ssp. vindula Michx.	Laîche tardive		vivace						
		Cladium mariscus (L.) Pohl	Marisque	+ :	Vivace						
		Eleocrians multicaulis (SIII.) Desv.	Scirpe a tiges nombreuses	++++	Vivace						
		Ereogram polystachion L.	Linaignette à feuilles étroites	0	vivace						
		Rhynchospora alba (L.) Vahl	Rhynchospore blanc	+	vivace						
		Rhynchospora fusca (L.) W.T. Aiton	Rhynchospore brun	‡	vivace						
		Schoenoplectus lacustris (L.) Palla	Joncs des chaisiers		vivace						
		Schoenoplectus pungens (Vahl) Palla	Scirpe piquant	+	vivace						
		Schoenus nigricans L.	Choin noircissant	+	vivace						
	Hydrocharitaceae	Lagarosiphon major (Ridley) Moss	Lagarosiphon	(+)	vivace						
	Iridaceae	Iris pseudacorus L.	Iris jaune	+	vivace						
	Juncaceae	Juncus acutifiorus Enrh. ex Hoffm.	Jonc a fleurs aigües	+ -	VIvace			-			
		Juncus bulbosus I	Jone hilberry	+ ‡	vivace			3			
		Juncus effusis L.	Jone commun	‡	vivace			C			
		Juncus inflexus L.	Jonc courbé	+	vivace						
		Juncus pygmaeus Rich. ex. Thuill.	Jonc nain		annuelle						
		Juncus tenageia Ehrh. ex L. fl.	Jonc des marais		annnelle						
		Luzula campestris (L.) D.C.	Luzule des champs	+	vivace						
		Luzula forsten (Sm.) D.C.	Luzule de Forster	+	vivace						
	Orchidaceae	Cephalanthera longifolia (L.) Fritsch.	Céphalanthère à longues feuilles	+	vivace						
	Poaceae	Agrostis canina L.	Agrostide des chiens	+ -	vivace						
		Agrostis capillaris L.	Agrostide capillaire	+	VIVace						
		Agrostis curtisii Rergueien	Agrostide de Curtis	+ -	Vivace						
		Agrosios sicionifera L. Aira camonhullaa 1	Agrostide Dialicile	٠	VIVACE						
		Aira maecox I	Canche précoce		annielle						
		Alopecinis hulbosis Goulan	Vilhin hilbeity		acaviv						
	_		april cases		225						

	Famille	Nom scientifique	Nom français	Abondance sur Cousseau	Type biologique	B H	Berne UICN	LR Flore vasculaire France 2012	E E	Protection en Gironde
		Anthoxanthum odoratum L.	Flouve odorante	++	vivace					
		Avenula lodunensis (Delastre) Kerguélen	Avoine de Loudun	+	vivace					
		Bromus hordeaceus L.	Brome divariqué	+	annuelle					
		Bromus sterilis L.	Brome stérile		annuelle					
		Calamagrostis epigejos (L.) Roth	Calamagrostide	+	vivace					
		Corynephorus canescens (L.) P. Beauv.	Canche blanchâtre	‡	vivace					
		Cynodon dactylon (L.) Pers.	Chiendent	+	vivace					
		Dactylis glomerata L.	Dactyle aggloméré	+	vivace					
		Echinochloa crus-galli (L.) P. Beauv.		+	annuelle					
		Elytrigia juncea (L.) Nevski ssp. boreoatlantica (Simonet & Guin.)			vivace					
		Glyceria fluitans (L.) R. Br.	Glycérie flottante	0	vivace					
		Holcus lanatus L.	Houlque laineuse	+	vivace					
		Hordeum murinum L.	Orge des rats	+	annuelle					
		Lagurus ovatus L.	Queue de lièvre		annuelle					
		Lolium perenne L.	Ray-grass anglais		vivace					
		Molinia caerulea (L.) Moench	Molinie bleue	+++	vivace					
		Phalans arundinacea L.	Baldingère	+	vivace					
		Phragmites australis (Cav.) Steudel	Roseau	‡	vivace					
		Poa annua L.	Paturin annuel	+	annuelle a vivace					
		Poa pratensis L.	Paturin des pres		vivace					
		Poa trivialis L.	Paturin des pres	+ -	Vivace					
		Spot obolida Indicas (E.) N. Bi.	Sporobole dilide	+ -	VIVACE					
		Vulpia pilinto Direct	Vulpie a reullies de prome	+ -	annuelle					
	Dotamotopogogo	Vulpia ciliata Dulliott. Dotamoraton natans I	Vulpie ciliee	+ +	diffuelle					
	rotallogetollaceae	Potamonden nataris L.	Potamot à families de sessiée	٠.	VIVACE					
	Piecesea	Potanogeton polygonnonas nounet	Fragon pignant	- ‡	Vivace					
	Typhaceae	Typha angustifolia I	Massette à feuilles étroites	: (+)	vivace		_			
	2000	Typha digaemena E.	Massette à femilles larges	(+)	vivace		3			
Andioenarmae	Amaranthaceae	Amaranthus hitim 1	Blette blanche	() +	allandre					
Dicotylédones	Aniaceae	Anthriscus caucalis M Biah	Certeini des fous	+	allellare					
		Caropsis verticillatinundata (Thore) Rauscher	Thorella	‡		An 2	B1 VN	Z	ž	
		Daucus carota L.	Carotte sauvage	(+)	e	L	H			
		Hydrocotyle vulgaris L.	Ecuelle d'eau	++	vivace					
		Oenanthe fistulosa L.	Oenanthe fistuleuse	(+)	vivace					
	Apocynaceae	Vinca major L.	Pervenche	(()	vivace					
	Aquifoliaceae	llex aguifolium L.	Houx	‡	vivace					
	Araliaceae	Hedera helix L.	Lierre	‡	vivace					
	Asteraceae	Achillea millefolium L.	Achillée mille-feuilles	‡	vivace					
		Achillea ptarmica L.	Achillée sternutatoire	(+)	vivace					
		Baccharis halimifolia L.	Séneçon en arbre	(+)	vivace					
		Bellis perennis L.	Påquerette	+	vivace					
		Bidens frondosa L.	Bident feuillu	‡	annuelle					
		Centaurea debeauxii Godr. & Gren.	Centaurée de Debeaux	+	vivace					
		Centaurea thuillieri (Dostal) J. Duvign. & J. Lambinon	Centaurée de Thuillier	+	vivace					
		Cirsium dissectum (L.) Hill	Cirse d'Angleterre	++++	vivace					
		Conyza sumatrensis (Retz.) E. Walker	Vergerette de Sumatra	‡	annuelle					
		Eupatorium cannabinum L.	Eupatoire chanvrine	+	vivace					
		Gamochaeta falcata (Lam) Cabrera	Gnaphale en faux	+	annuelle					
		Helichrysum stoechas (L.) Moench	Immortelle jaune	(+)	vivace					
		Hypochaeris glabra L.	Porcelle des sables	‡	annuelle					
	_	Hypochaeris radicata L.	Porcelle des bruvères	+	vivace		_	_		

_
Gironde)
(Lacanan
e Cousseau
e l'Etang d
Naturelle de
la Réserve l
asculaires de
Plantes v

Famille	Nom scientifique	Nom français	Abondance sur Cousseau	Type biologique	 舌	Berne UICN	LR Flore Vasculaire France 2012	¥.	Protection en Gironde
	Leontodon autumnalis L.	Liondent d'automne	+	vivace			!		
	Leontodon hispidus L.	Liondent hispide	+	vivace					
	Leontodon saxatilis Lam.	Liondent des rocailles	+	vivace					
	Leucanthemum vulgare Lam. ssp. vulgare Lam.	Grande marguerite	+	vivace					
	Logfia minima (Sm.) Dumort.	Cotonnière naine	+	annuelle					
	Pseudognaphalium luteoalbum (L.) Hilliart & Burtt	Gnaphale blanc jaunâtre	+	annuelle					
	Senecio sylvaticus L.	Sénecon des bois	+	annuelle					
	Solidago virgaurea L.	Solidage verge d'or	‡	vivace					
	Xanthium italicum Moretti	Lampourde d'Italie	+	annuelle					
Betulaceae	Betula alba L.	Bouleau pubescent	++++	vivace					
Boraginaceae	Myosotis discolor Pers. ssp. discolor Pers.	Myosotis bicolore	+	annuelle					
	Myosotis ramosissima Rochel	Myosotis rameux	+	annuelle					
	Myosotis scorpioides L.	Myosotis des marais	++	vivace					
Brassicaceae	Arabidopsis thaliana (L.) Heynh.	Arabette de Thalius	+	annuelle					
	Cardamine hirsuta L.	Cardamine hérissée	++++	annuelle					
	Cardamine parviflora L.	Cardamine à petites fleurs	(+)	annuelle					
	Coincya cheiranthos (Vill.) Greuter & Burdet	Chou giroflée	+	annuelle à vivace					
	Lepidium campestre (L.) R. Br.	Passerage des champs	+	annuelle ou bisannuelle					
	Lepidium dydimum L.(b.)	Senebière	+	annuelle ou bisannuelle					
	Teesdalia nudicaulis (L.) R. Br.	Tesdalie à tige nue	+	annuelle					
Callitrichaceae	Callitriche sp.	Callitriche	+	annuelle					
Campanulaceae	Jasione montana L.	Jasione des montagnes	‡	annuelle ou bisannuelle					
-	Lobelia urens L.	Lobélie brûlante	‡	vivace					
Caprifoliaceae	Lonicera periclymenum L.	Chèvrefeuille	‡	vivace					
	Sambucus nigra L.	Sureau noir	(+)	vivace					
Carvophyllaceae	Arenaria montana I	Sabline des montagnes	‡	vivace					
	Arenaria serpvlifolia L.	Sabline à feuilles de serbolet	+	annuelle					
	Cerastium diffusum Pers	Céraiste diffus	+	annielle					
	Cerastium olomeratum Thuill.	Céraiste addloméré	+	annuelle					
	Cerastium pumilum Curtis	Céraiste nain	+	annuelle					
	Dianthus armeria L.	Oeillet velu	+	pisannuelle					
	Sacina programbens I	Sadine rampante	+	e Seviv					
	Silene flos-cuculi (1.) Claix	Flair de coucou	- +	000000					
	Silene latifolia Poir ssn alba (Mill.)	Compagnon blanc	+	N N N N N N N N N N N N N N N N N N N					
	Silene Mildaris (Moench) Garcke ssp. vulgaris (Moench)	Silàne enflé	+	000000					
	Spergula agensis I	Spergille des champs	+	annielle					
	Spergularia ruhra (1) 1 & C. Bresi	Spergulaire rouge	+	Social distriction					
	Stellaria media (L.) Vill.	Mouron des oiseaux	+	annuelle à vivace					
Cistaceae	Cistus salviifolius L.	Ciste à feuilles de sauge	‡	vivace					
	Tuberaria guttata (L.) Fourr.	Hélianthème à gouttes	‡	annuelle					
Convolvulaceae	Calystegia sepium (L.) R. Br.	Liseron des haies	++	vivace					
	Convolvulus arvensis L.	Liseron des champs	++	vivace					
Crassulaceae	Crassula tillaea Lester-Garland	Tillée mousse	+	annuelle					
Cytinaceae	Cytinus hypocistis (L.) L.	Cytinet	+	vivace					
Droseraceae	Drosera intermedia Hayne	Rossolis intermédiaire	++	vivace				N2, N3	
Ericaceae	Arbutus unedo L.	Arbousier	+++	vivace					
	Calluna vulgaris (L.) Hull	Callune	+++	vivace					
	Erica ciliaris Loeff. ex. L.	Bruyère ciliée	+	vivace					
	Erica cinerea L.	Bruyère cendrée	++++	vivace					
	Erica scoparia L.	Brande	++++	vivace					
	Erica tetralix L.	Bruyère à quatre angles	‡	vivace					
Tobocoo	O. 47 (0. V.11)-1-								1

Gironde)	
(Lacanau,	
Sousseau	
and de C	
de l'Etano	
Naturelle	
Réserve	
s de la	
vasculaire	
Plantes	

Famille	Nom scientifique	Nom français	Abondance sur Cousseau	Type biologique	舌	Berne UICN	LR Flore N vasculaire France 2012	PN BN	Protection en Gironde
	Genista anglica L.	Genêt des anglais	+	vivace					
	Lotus corniculatus L.	Lotier corniculé	++	vivace					
	Lotus pedunculatus Cav.	Lotier des marais	++	vivace					
	Ononis spinosa L.	Arrête-bœuf	+	vivace					
	Omithopus compressus L.	Pied d'oiseau	+	annuelle					
	Trifolium arvense L.	Trèfle des champs	+	annuelle ou bisannuelle					
	Trifolium campestre Schreber	Trèfle jaune	+	annuelle					
	Trifolium dubium Sm.	Trèfle douteux	+	annuelle					
	Trifolium pratense L.	Trèfle des prés	+	vivace					
	Trifolium repens L.	Trèfle rampant	+	vivace					
	Ulex europaeus L.	Ajonc d'Europe	++	vivace					
	Vicia hirsuta (L.) Gray	Vesce hérissée	+	annuelle					
	Vicia sativa L. ssp. sativa L.	Vesce cultivée	+	annuelle					
Fagaceae	Quercus ilex L.	Chêne vert	++++	vivace					
	Quercus robur L.	Chêne pédonculé	+++	vivace					
	Quercus pyrenaica Willd.	Chêne tauzin	(+)	vivace					
Gentianaceae	Cicendia filiformis (L.) Delarbre	Cicendie fluette	‡	annuelle					
	Exaculum pusillum (Lam.) Caruel	Cicendie naine	‡	annuelle		Z			
	Gentiana pneumonanthe L.	Gentiane pneumonanthe	+	vivace					×
Geraniaceae	Erodium cicutarium (L.) L'Hér.	Bec-de-grue des dunes	+	annuelle ou bisannuelle					
	Geranium molle L.	Géranium mou	+	annuelle					
	Geranium robertianum L.	Herbe à Robert	+	annuelle ou bisannuelle					
Hypericaceae	Hypericum elodes L.	Millepertuis des marais	‡	vivace		CC			
	Hypericum humifusum L.	Millepertuis couché	+	annuelle à vivace					
	Hypericum perforatum L.	Millepertuis perforé	+	vivace					
Illecebraceae	Hemiaria glabra L.	Hemiaire glabre	+	vivace					
	Hemiaria hirsuta L.	Herniaire hirsute	+	annuelle ou bisannuelle					
	Illecebrum verticillatum L.	Illécèbre verticillé	++	annuelle ou bisannuelle					
Lamiaceae	Ajuga reptans L.	Bugle rampant	+	vivace					
	Clinopodium vulgare L.	Calament clinopode	+	vivace					
	Lamium amplexicaule L.	Lamier à feuilles embarassantes	+	annuelle					
	Lycopus europaeus L.	Chanvre d'eau	‡	vivace					
	Mentha aquatica L.	Menthe aquatique	‡	vivace					
	Prunella vulgaris L.	Brunelle commune	+	bisannuelle ou vivace					
	Scutellaria galericulata L.	Grande toque	+	vivace					
	Scutellaria minor Hudson	Petite toque	+	vivace					
	Stachys palustris L.	Epiaire des marais	+	vivace					
	Teucrium scorodonia L.	Germandrée scorodoine	‡	vivace					
Lentibulariaceae	Utricularia minor L.	Petite utriculaire	0	vivace					
Linaceae	Linum bienne Miller	Lin bisannuel	+ :	annuelle à vivace					
occoording.	radiola miones Roll	Radiole Solicips & fouilloc d'hyono	‡ +	annuelle					
Lyunaceae	Lyman nyssophona E. I vthrum salicaria I	Salicaire	- ‡	vivace					
Malvaceae	Malva svivestris L.	Mauve sylvestre	+	vivace					
Myricaceae	Myrica gale L	Piment royal	‡	aceviv					
Nymphaeaceae	Nuphar lutea (L.) Sm.	Nénuphar jaune	0	vivace				_	
	Nymphaea alba L.	Nénuphar blanc	0	vivace					
Phytolaccaceae	Phytolacca americana L.	Raisin d'Amérique	+	vivace					
Plantaginaceae	Littorella uniflora (L.) Asch.	Littorelle à une fleur	(+)	vivace		CC		N	
	Plantago coronopus L.	Plantain corne de cerf	+	annuelle à vivace					
	Plantago lanceolata L.	Plantain lancéolé	+	vivace					
Date: 1-0		Dokton to Curtin		olloridado			_		

3ironde)
canau. (
ı (La
Cousseau
de (
TEtang
del
aturelle
éserve N
la R
de
vasculaires
Plantes

ramille -	Nom scientifique	Nom français	Abondance sur Cousseau	Type biologique	<u>в</u>	Berne UICN	LR Flore vasculaire France 2012	- N	Protection en Gironde
Polygonaceae	Fallopia convolvulus (L.) A. Love	Renouée liseron	+	annuelle					
	Polygonum amphibium L.	Renouée amphibie	+	vivace					
	Polygonum arviculare L.	Renouée des oiseaux	+	annuelle à vivace					
	Polygonum persicaria L.	Renouée persicaire	+	annuelle					
	Rumex acetosa L.	Grande oseille	+	vivace					
	Rumex acetosella L.	Petite oseille	‡	vivace					
Primulaceae	Anagallis arvensis L.	Mouron rouge	‡	annuelle					
	Anagallis tenella (L.) L.	Mouron délicat	+	vivace					
	Lysimachia vulgaris L.	Lysimaque vulgaire	+++	vivace					
Ranunculaceae	Ranunculus acris L.	Renoncule âcre	+	vivace					
	Ranunculus aquatilis L.	Renoncule aquatique	+	vivace					
	Ranunculus flammula L.	Renoncule flammette	‡	vivace					
	Ranunculus ololeucos J. Lloyd	Renoncule toute blanche	+	annuelle					
	Ranunculus sardous Crantz	Renoncule sarde	+	annuelle					
	Ranunculus tripartitus DC.	Renoncule à feuilles tripartites	+	annuelle					
Rhamnaceae	Frangula dodonei Ard.	Bourdaine	+++	vivace					
Rosaceae	Aphanes arvensis L.	Alchémille des champs	+	annuelle					
	Mespilus germanica L.	Néflier	+	vivace					
	Potentilla reptans L.	Potentille rampante	‡	vivace					
	Prunus serotina Ehrh.	Cerisier tardif	(+)	vivace					
	Prunus spinosa L.	Prunellier	(+)	vivace					
	Pyrus cordata Desv.	Poirier sauvage	+	vivace					
	Rosa sp.	Eglantier	+	vivace					
	Rubus sp.	Ronce	++	vivace					
	Sanguisorba officinalis L.	Sanguisorbe officinale	(+)	vivace					
	Sorbus domestica L.	Sorbier des oiseleurs	+	vivace					
Rubiaceae	Galium palustre L.	Gaillet des marais	+	vivace					
	Galium uliginosum L.	Gaillet des lieux humides	‡	vivace					
	Rubia peregrina L.	Garance voyageuse	+	vivace					
Salicaceae	Populus tremula L.	Tremble	+	vivace					
	Salix acuminata Miller	Saule roux	+++	vivace					
	Salix repens L.	Saule rempant	+	vivace					
Scrophulariaceae	Melampyrum pratense L.	Mélampyre des prés	++	annuelle					
	Orobanche hederae Duby	Orobanche du lierre	+	vivace					
	Orobanche rapum-genistae Thuill.	Orobanche du genêt	+	vivace					
	Parentucellia viscosa (L.) Caruel	Parentucelle à feuilles larges	+	annuelle					
	Pedicularis sylvatica L.	Pédiculaire des bois	+	bisannuelle ou vivace					
	Verbascum thapsus L.	Molène bouillon blanc	+	bisannuelle					
	Veronica arvensis L.	Véronique des champs	+	annuelle					
	Veronica officinalis L.	Véronique officinale	+	vivace					
	Veronica scutellata L.	Véronique à écussons	++	vivace					
Solanaceae	Solanum dulcamara L.	Douce amère	+	vivace					
	Solanum nigrum L.	Morelle noire	+	annuelle					
Urticaceae	Urtica dioica L.	Grande ortie	(+)	vivace					
Violaceae	Viola lactea Sm.	Violette couleur de lait	‡	vivace					

amille	Espèce	SCAP	Intérêt départemental (selon M. Cruveillier)
Agelenidae	Agelena labyrinthica Clerck		
	Tegenaria duellica Simon		
	Tegenaria silvestris L. Koch		
nyphaenidae	Anyphaena accentuata (Walckenaer)		
raneidae	Araneus pallidus Olivier		
	Argiope bruennichi (Scopoli)		
	Cyclosa conica (Pallas)		
	Gibbaranea bituberculata (Walckenaer)		
	Gibbaranea ullrichi (Hahn)		
	Hypsosinga sanguinea (C.L. Koch)		
	Larinia bonneti Spassky Larinioides cornutus (Clerck)		X
	, ,		
	Mangora acalypha (Walckenaer) Neoscona adianta (Walckenaer)		
N. dainaidan	` /		
Clubionidae	Clubiona brevipes Blackwall		
	Clubiona phragmitis C.L.Koch		
	Clubiona similis C.L. Koch Clubiona subtilis L. Koch		
orinnidae	Phrurolithus festivus (C.L. Koch)	-	
orimidae	Phrurolithus minimus (C.L. Koch)		
iot midoo	Dictyna arundinacea (Linné)		+
ictynidae	Lathys humilis Blackwall		
	Nigma puella (Simon)		+
Vadaridaa	Harpactea hombergi (Scopoli)		
Oysderidae Eresidae	Eresus kollari Rossi		
Snaphosidae	Callilepis nocturna (Linné) Callilepis schuszteri (Herman)		
	Drassodes lapidosus (Walckenaer)		+
	Drassodes pubescens (Thorell)		+
	Drassyllus lutetianus (L. Koch)		
	Drassyllus pusillus (C.L. Koch)		
	Drassyllus villicus (Thorelle)		+
	Drassylus praeficus (L. Koch)		
	Gnaphosa lugubris (C.L. Koch)		
	Haplodrassus silvestris (Blackwall)		
	Micaria albovittata (Lucas)		
	Micaria pulicaria (Sundevall)		
	Micaria romana L. Koch		
	Poecilochroa variana (C.L. Koch)		
	Trachyzelotes pedestris (C.L. Koch)		
	Zelotes apricorum (L. Koch)		
	Zelotes atrocaeruleus (Simon)		
	Zelotes atrocaeraleus (Simon)		
	Zelotes electus (C.L. Koch)		
	Zelotes exiguus (Müller & Schenkel)		
	Zelotes exiguas (Muller & Schenker) Zelotes latreillei (Simon)		
	Zelotes petrensis (C.L. Koch)		
	Zelotes subterraneus (C.L. Koch)		
ahniidae	Antistea elegans (Blackwall)		x
invphiidae	Araeoncus humilis (Blackwall)		~
туртшаас	Bathyphantes gracilis (Blackwall)		
	Bathyphantes parvulus (Westring)		
	Centromerus capucinus (Simon)		†
	Centromerus dilutus (O. PCambridge)		
	Cnephalocotes obscurus (Blackwall)		
	Diplostyla concolor (Wider)	<u> </u>	<u> </u>
	Erigone atra (Blackwall)		
	Erigone dentipalpis (Wider)		
	Erigone longipalpis (Wider) Erigone longipalpis (Sundevall)		
	Gnathonarium dentatum (Wider)		
			1
	Gongylidiellum vivum (O.PCambridge)	-	
	Hylyphantes graminicola (Sundevall)		
	Hypomma bituberculatum (Wider)		
	Hypomma cornutum (Blackwall)		+

amille	Espèce	SCAP	Intérêt départementa (selon M. Cruveillier)
	Maso gallicus Simon		
	Meioneta mollis (O.PCambridge)		
	Meioneta rurestris (C.L. Koch)		
	Microlinyphia impigra (O.P. Cambridge)		
	Moebelia penicillata (Westring)		
	Neriene clathrata (Sundevall)		
	Neriene furtiva (O.PCambridge)		
	Notioscopus sarcinatus (O.PCambridge)		
	Oedothorax agrestis (Blackwall)		
	Oedothorax fuscus (Blackwall) Porrhomma pygmaeum (Blackwall)		
	Prinerigone vagans Audouin		
	Silometopus elegans (O. PCambridge)		
	Silometopus reussi (Thorell)		Х
	Syedra gracilis (Menge)		^
	Tallusia experta (O.PCambridge)		
	Tapinocyba mitis (O.P Cambridge)		
	Tenuiphantes alacris (Blackwall)		
	Walckenaeria atrotibialis (O. PCambridge)	1	
	Walckenaeria nudipalpis (Westring)	1	
	Walckenaeria vigilax (Blackwall)		
ocranidae	Liocranoeca striata (Kulczynski)		
Coramado	Liocranum rupicola (Walckenaer)		
vcosidae	Alopecosa accentuata (Latreille)		
, 000.000	Alopecosa pulverulenta (Clerck)		
	Arctosa cinerea (Fabricius)		
	Arctosa fulvolineata (Lucas)	1-	х
	Arctosa leopardus (Sundevall)		
	Arctosa perita (Latreille)		
	Aulonia albimana (Walckenaer)		
	Hygrolycosa rubrofasciata (Ohlert)		
	Pardosa amentata (Clerck)		
	Pardosa cribrata Simon		
	Pardosa hortensis (Thorell)		
	Pardosa lugubris (Walckenaer)		
	Pardosa paludicola (Clerck)		
	Pardosa palustris (Linné)		
	Pardosa prativaga (L. Koch)		
	Pardosa proxima (C.L. Koch)		
	Pardosa pullata (Clerck)		
	Pardosa saltans Töpfer-Hofmann & Von Helversen		
	Pirata hygrophilus (Thorell)		
	Pirata latitans (Blackwall)		
	Pirata piraticus (Clerck)		
	Pirata tenuitarsis Simon		
	Trebacosa europaea Szinetàr & Kancsal	1-	X
	Trochosa robusta (Simon)		
	Trochosa ruricola (DeGeer)		
	Trochosa spinipalpis (F.O.PCambridge)	1-	X
	Trochosa terricola (Thorell)		
	Xerolycosa miniata (C.L. Koch)		
	Xerolycosa nemoralis (Westring)		
xyopidae	Oxyopes lineatus Latreille		
nilodromidae	Philodromus dispar Walckenaer		
	Philodromus poecilus (Thorell)		
	Philodromus rufus Walckenaer		
a a	Tibellus oblongus (Walckenaer)		
sauridae	Dolomedes fimbriatus (Clerck)	4	v
	Dolomedes plantarius (Clerck)	1-	Х
-101-11-	Pisaura mirabilis (Clerck)		
alticidae	Euophrys frontalis (Walckenaer)		
	Evarcha arcuata (Clerck)		
	Heliophanus tribulosus Simon	_	
	Marpissa muscosa Clerck		

Famille	Espèce	SCAP	Intérêt départemental (selon M. Cruveillier)
	Marpissa radiata (Grube)		
	Myrmarachne formicaria (DeGeer)		
	Phlegra fasciata (Hahn)		
	Pseudeuophrys erratica (Walckenaer)		
	Pseudicius encarpatus (Walckenaer)		
	Saitis barbipes (Simon)		
	Salticus scenicus (Clerck)		
	Sitticus caricis (Westring)		
	Sitticus floricola (C.L.Koch)		
Tetragnathidae	Metellina merianae (Scopoli)		
J	Pachygnatha clercki Sundevall		
	Tetragnatha extensa (Linné)		
	Tetragnatha obtusa C.L. Koch		
Theridiidae	Anelosimus vittatus (C.L. Koch)		
	Episinus angulatus (Blackwall)		
	Robertus neglectus (O.P Cambridge)		
	Simitidion simile (C.L. Koch)		
	Theridion mystaceum L. Koch		
Theridiosomatidae	Theridiosoma gemmosum (L. Koch)		х
Thomisidae	Ebrechtella tricuspidata (Fabricius)		
	Misumena vatia (Clerck)		
	Misumenops tricuspidatus (Fabricius)		
	Ozyptila simplex (O.P. Cambridge)		
	Runcinia grammica (C.L. Koch)		
	Thomisus onustus Walckenaer		
	Xysticus cristatus (Clerck)		
	Xysticus erraticus (Blaxkwall)		
	Xysticus kochi Thorell		
	Xysticus luctator (L. Koch)		
	Xysticus robustus (Hahn)		
	Xysticus ulmi (Hahn)		
Zodariidae	Zodarion fuscum (Simon)		x
	Zodarion gallicum (Simon)		
	Zodarion italicum (Canestrini)		
Zoridae	Zora armillata Simon		

		Insectes	Insectes de la Réserve Naturelle Nationale	tionale d	e l'Etan	g de Cou	ısseau (Laca	de l'Etang de Cousseau (Lacanau, Gironde)						
Ordre	Famille	Nom scientifique	Nom français	푬	Berne	UICN LR II (2011) Franc	LR Insectes LR Orthoptères France (1994) France (2004)	tères Rhopalocères 004) France (2012)	PNA	SCAP	PN dét P	Projet liste Espèce déterminante ZNIEFF pour Aquitaine	Espèce déterminante ZNIEFF pour Gironde	Intérêt départemental (selon linnée nne de Bordeaux)
Blattoptères	Ectobiidae	Ectobius panzeri Stephens												
Coléoptères	Aderidae	Euglenes oculatus (Paykull) Otolalus muinosus (Kiasamuattar)												
	Anobiidae	Anobium punctatum (DeGeer)	Vrillette											
		Dorcatoma ambjoerni Baranowski												×
		Dorcatoma substriata Hummel Emobius cicas (Mulsant & Bev)												
		Emobius mollis (Linné)												
		Gastrallus laevigatus (Olivier)												
		Hemicoelus fulvicornis (Sturm) Xuletinus so									1			
	Anthicidae	Anthicus apr. (Linné)												
		Anthicus tristis Schmidt ssp. schaumi Wollaston												
		Cordicomus gracilis (Panzer)												
		Endomia unifasciata (Bonelli)												
	Anminoidae	Antifiliads frequests Folster Dissoleuces niveirostris (Fabricius)												
		Phaeochrotes pudens (Gyllenhal)												
		Platyrhinus resinosus (Scopoli)												
		Platystomos albinus (Linné)												
		Pseudeuparius sepicola (Fabricius)									1			
	Anionidae	Iropideres albirostris (Schaller) Refulencia simile (Kirbv)												
		Ceratapion onopordi (Kirbv)												
		Exapion fuscirostre (Fabricius)												
		Exapion uliciperda (Pandellé)												
		Exapion ulicis (Forster)												
		isciniopierapion roti Miby Phrissotrichum tuhifenum (Gyllenhal)									1			
		Protabion fulvipes (Geoffrov)												
		Attelabus nitens (Scopoli)												
	Biphyllidae	Biphyllus Iunatus (Fabricius)												
		Bostrichus capucinus (Linné)												
		Scobida pustulata (Fabricius)												
	buprestidae	Agrius angusturus (miger) Agrius betuleti (Ratzehirg)												*
		Agrilus cuprescens (Ménétriès)												
		Agrilus pratensis (Ratzeburg)												
		Agrilus viridis (Linné)												
		Anthaxia nigritula (Ratzeburg)												
		Anthaxia sepulchralis (Fabricius)												
		Aprianstrus erongarus VIIIa Buprestis 8-auttata Linné	Bupreste à 8 taches											
			Bupreste à 9 taches											
			Bupreste du chêne										×	×
		(8	Phenops bleu											×
		Byrrhus fasciatus (Forster)												
	Cantharidae	Cantharis pallida Goeze												
		Cantharis rustica Fallen												
		Canthans thoracica Olivier												
		Maiminus naveolus (Herbst) Rhannurha translucida (Krunicki)												
	Carabidae	Acupalpus brunnipes (Sturm)												
		Acupalpus dubius Schilsky												
		Acupalpus flavicollis (Sturm)												
		Acupalpus luteatus (Duftschmid)												
		Acupalpus maculatus (Schaum)												
		Acapum gracile Sturm												
		Agonum hypocrita (Apfelbeck)												×
		Agonum lugens (Duftschmid)												
		Agonum marginatum (Linné)												
		Agonum permoestum Puel									1			
		Agonum viduum (Panzer)												
		Agonum viridicupreum (Goeze)												
		Amara aenea (DeGeer)												

		Insectes	Insectes de la Réserve Naturelle Nationale de l'Etang de Cousseau (Lacanau, Gironde)	tionale de	l'Etang	de Coussea	au (Lacanau,	Gironde)						
Ordre	Famille	Nom scientifique	Nom français	В	Berne (2011)	LR Insectes 11) France (1994)	LR Orthoptères France (2004)	LR Rhopalocères France (2012)	PNA	SCAP	Projet lis PN détermina pour A	Projet liste Espèce déterminante ZNIEFF Z pour Aquitaine	Espèce déterminante ZNIEFF pour Gironde	Intérêt départemental (selon linnéenne de Bordeaux)
		Amahara concinna Zimmermann			$\frac{1}{1}$									
		Anisodact/lus binotatus (Fabricius)			-									
		Badister bullatus (Schrank)												
		Badister collaris Motschulsky Badister meridionalis Puel												
		Badister unipustulatus Bonelli												
		Bembidion assimile Gyllenhal							1	1				
		Bembidion callosum (Custer) ssp. subconnexum (De Monte)			-									
		Bembidion clarkii (Dawson) ssp. aquitanum (Aubry)												×
		Bembidion elongatum Dejean												
		Bembidion octomaculatum (Goeze)												
		Bembidion varium (Olivier)												
		Bradycellus verbasci (Duftschmid)												
		Calathus erratus (Sahlberg)												
		Calosoma sycophanta (Linne)	Calosome											×
		Carabus carbonatus (imgor) Carabus cranulatus Linné												
		Carabus nemoralis Müller	Carabe des bois											
		Carabus problematicus Herbst												
		Chlaenius nigricomis (Fabricius)												
		Chlaenius spoliatus (Rossi)												×
		Cicindela campestris Linné												
		Cicindela hybrida Linné												
		Clivina fossor (Linné)												
		Demetrias minpelians (Semilar)			-									
		Diachromus germanus (Linné)												
		Dromius mendionalis Dejean												
		Drypta dentata (Kossi) Drechinine arangene Stanhans												
		Dyschirius globosus (Herbst)												
		Elaphrus cupreus Duftschmid												
		Harpalus affinis (Schrank)												
		Harpalus distinguendus (Duftschmid)												
		narparus griseus (narizer) Harpatus latus (1 inné)												
		Harpalus neglectus Audinet-Serville												
		Harpalus rufipes (DeGeer)												
		Lebia marginata (Geoffroy)												
		Leistus tulvibarbis Dejean Leistus spinibarbis (Fabricius)												
		Melanius minor (Gyllenhal)												
		Microlestes minutulus (Goeze)												
		Nebria brevicoliis (Fabilicius) Nebha callosum Custerissp. subconnexum De Monte												
		Notiophilus biguttatus (Fabricius)												
		Notiophilus quadripunctatus Dejean												
		Notiophilus substriatus Waternouse Olistophis rotundatus (Pavkull)												
		Omophron limbatum (Fabricius)												×
		Oodes gracilis Villa	Oode gracile											
		Oddes neithplaides (rabilicius) Oxyoselanhus obscurus (Herbst)			-									
		Paradromius linearis (Olivier)												
		Philorhizus melanocephalus (Dejean)												
		Pladyderus ruficollis (Marsham) Distrante livene (Gullanhal)												
		Prayrius ilveris (Gyllerina) Poecijus cupreus (Linné)												
		Poecilus versicolor (Sturm)												×
		Pterostichus anthracinus (Illiger)												
		Pterostichus ateritmus (Herbst) Pterostichus diligens (Sturm)	Poedie Toveole		-									
		Pterostichus gracilis (Dejean)												
		Pterostichus minor (Gyllenhal)												
		Pterostichus ofrenius (Paykull) Demostichus ofrenius (Panzer)			-									
_	_	rierosucinas sueriaas (r duzer)									_			

		Insectes	Insectes de la Réserve Naturelle Na	tionale de	l'Etang (de Coussea	Naturelle Nationale de l'Etang de Cousseau (Lacanau, Gironde)	Gironde)					
Ordre	Famille	Nom scientifique	Nom français	рн	Berne (2011)	N LR Insectes 1) France (1994)	LR Orthoptères France (2004)	LR Rhopalocères France (2012)	PNA	SCAP	Projet liste Espèce déterminante ZNIEFF pour Aquitaine	spèce Espèce déterminante ZNIEFF pour Gironde	Intérêt départemental (selon linnéenne de Bordeaux)
		Pterostichus vemalis (Panzer) Stendonbus mixtus (Herbst)											
		Stenolophus teutonus (Schrank)											
		Syntomus roveatus (Geoffroy) Syntomus obscuroguttatus (Duftschmid)											
		Tachys bistriatus (Duftschmid)											
	Cerambycidae	Acanthodinus aedilis (Linné)											
		Acanthocinus griseus (Fabricius)											×
		Aegosoma scabricorne (Scopoli)	Aegosome scabricome										c
		Agapanthia cardui (Linné) Alosterna tabacicolor (DeGeer)											
		Anastrangalia sanguinolenta (Linné)											
		Anoplodera sexguttata (Fabricius)											
		Amopalus rusticus (Linne) Arhopalus tristis (Fabricius)								-			
		Aromia moschata (Linné)	Aromie musquée										
		Calamobius filum (Rossi)	Grand cantioorna	2 An A	N VI	-				3+	CIV.	>	
		Cerambys cedolii Füsslins	Glarid capilcollie	+	70					1.7	7	<	
		Chlorophorus glabromaculatus (Goeze)			CC								
		Clytus arietis (Linné)											
		Ergates raber (Enine) Exocentrus adspersus Mulsant	Elgale lolgerol										
		Hylotrupes bajulus (Linné)	Capricorne des maisons										
			Lamie tisserand										
		Leptura aurulenta Fabricius Menesia bipunctata (Zoubkoff)											×
		Mesosa nebulosa (Fabricius)											
		Monochamus galloprovincialis (Olivier)											
		Morimus asper (Sulzer)											>
		Oberea pupillata Gyllenhal											×
		Pedostrangalia revestita (Linné)											×
		Phymatodes testaceus (Linné)											
		Plagionotus arcuatus (Linne) Plagionotus detrifus (Linné)											
		Poecilium alni (Linné)											
		Poecilium pusillum (Fabricius)											×
		Pogonocherus hispidus (Linné)								-			
		Pogonocherus perroudi Mulsant Prionis contentis (Lines)								-			
		Purpuricenus kaehleri (Linné)											×
		Pyrrhidium sanguineum (Linné)			H					H			4
		Rhagium inquisitor (Linné)											
		Kutpela maculata (Poda) Saperda populnea (Linné)	Saperde du penalier										
		Spondylis buprestoides (Linné)											
		Stenopterus rufus (Linné)											
		Steriurella bilasciata (Muller) Stenurella melanura (Linné)											
		Stenurella nigra (Linné)											
		Stictoleptura fontenayi (Mulsant)											×
		Strangalia attenuata (Linné) Strangalia attenuata (Linné)											
		Tetrops praeustus (Linné)											
		Xylotrechus antilope (Schönherr)											
	Cervlonidae	Xylotrechus arvicola (Ulivier) Cerdon ferrugineum Stephens											
		Cerylon histeroides (Fabricius)											
	Cholevidae	Catops coracinus Kellner											
	Chrysomelidae	Agelastina alni (Linné) المائي والملائق والمائية المائية المائ											
		Anthona lutescens (Gyllenhal)											
		Aphthona nonstriata (Goeze)											
		Arrhenocoela lineata (Rossi)											
		Calomicrus circumfusus (Marsham) Cassida murrasa Linná											
		Cassida rubiginosa Müller										-	

		Insectes	Insectes de la Réserve Naturelle Nat	ionale de l	l'Etang o	de Coussea	Naturelle Nationale de l'Etang de Cousseau (Lacanau, Gironde)	3ironde)				
Ordre	Famille	Nom scientifique	Nom français	В	Berne (2011)	N LR Insectes 1) France (1994)	LR Orthoptères France (2004)	LR Rhopalocères PNA France (2012)	SCAP PN	Projet liste Espèce déterminante ZNIEFF pour Aquitaine	Espèce déterminante ZNIEFF pour Gironde	Intérêt départemental (selon linnéenne de Bordeaux)
		Chaetocnema confusa (Boheman)										
		Chaetochema mannemenni (cyllennar) Chrysolina haemoptera (Linné)										
		Chrysolina polita (Linné) Chrysolina varians (Schallar)										
		Chrysomela populi. Linné										
		Crepidodera aurata (Marshall) Crepidodera aurea (Geoffrov)										
		Crepidodera fulvicomis (Fabricius)										
		Cryptocephalus bipunctatus (Linne) Cryptocephalus decemmaculatus (Linné)										
		Cryptocephalus fulvus (Goeze)										
		Cryptocephalus janthinus Germar										
		Cryptocephalus lablatus (Linne) Cryptocephalus moraei (Linné)										
		Cryptocephalus parvulus Müller										
		Cryptocephalus pini (Linné)										
		Cryptocephalus rufipes (Goeze)										
		Cryptocephalus vittatus Fabricius										
		Diciadispa testacea (Linné)										
		Galerucella calmariensis (Linné)										
		Gonioctena olivacea (Forster)										
		Lilioceris Illii (Scopoli) Londitarsus lumni (Fourtras)							1			
		Luperus longicomis (Fabricius)										
		Lythraria salicariae (Paykull)										
		Neocrepidodera ferruginea (Scopoli) Phyllobrotica quadrimaculata (Linné)										>
		Plagiodera versicolora (Laicharting)										,
		Plateumaris sericea (Linné)										
		Smaragdina atrinis (Illiger) Zeugophora subspinosa (Fabricius)										×
	Cisidae	Cis boleti (Scopoli)										•
		Cis micans (Fabricius)										
		Cis villosulus (Marsham) Ennearthma comitiim (Gullanhal)										
		Orthodis coluber Abeille										
		Strigocis bicomis (Mellié)										
	ويونيوان	Sulcacis nitidus (Fabricius)	Allowy & 4 tookon									,
		Clerus mutillarius Fabricius	Grand clairon									٧
		Korynetes ruficornis Sturm										×
		Necrobia rufipes (DeGeer)	Nécrobie à pattes rousses									
		Nectional violatea (Linite) Obilo domesticus (Sturm)	אפטסטים אוסופונים									
		Thanasimus femoralis (Zetterstedt)	Petit clairon à fémurs roux									×
		Thanasimus formicarius (Linné) Tilloidea unifasciata (Eabricius)	Petit clairon fourmilier									
	Coccinellidae	Adalia 10-punctata (Linné)										
		Adalia 2-punctata (Linné)										
		Calvia 14-guttata (Linne) Chilocorus bipustulatus (Linné)										
		Coccinella 7-punctata Linné	Coccinelle à 7 points									
		Exochomus nigromaculatus (Goeze)										
		Halyzia 16-guttata (Linné)										
		Harmonia axyridis (Pallas)			-				1			
		Hippodamia tredecimpunctata (Linne) Hippodamia variedata (Goeze)										
		Hyperaspis campestris (Herbst)										×
		Lindorus lophantae (Blaisdell)										
		Myzia obiongoguttata (Linne) Oenopia conglobata (Linné)										
		Oenopia lyncea (Olivier)										
		Propylea 14-punctata (Linné) Desilopora vicintiformunctata (Linné)										
		r synobora viginidadipuncada (Liline) Pullus haemorrhoidalis Herbst										
		Rhyzobius chrysomeloides (Herbst)										

		Insectes	Insectes de la Réserve Naturelle Na	ionale de	l'Etang (de Coussea	Naturelle Nationale de l'Etang de Cousseau (Lacanau, Gironde)	3ironde)					
Ordre	Famille	Nom scientifique	Nom français	ЭН	Berne (2011)	N LR Insectes 1) France (1994)	LR Orthoptères France (2004)	LR Rhopalocères PNA France (2012)	A SCAP	ď.	Projet liste Espèce déterminante ZNIEFF pour Aquitaine	Espèce déterminante ZNIEFF pour Gironde	Intérêt départemental (selon linnéenne de Bordeaux)
		Scymnus apetzi Mulsant Scymnus haemorhoidalis Herbst											
		omaculatus											
		Scynnus unipes (raundus) Stethorus pusillus (Herbst)											
		Tytthaspis 16-punctata (Linné) Vihidia 12-cuttata (Poda)											
	Corylophidae	Arthrolips convexiuscula (Motschulsky)						-					
		Arthrolips fasciata (Erichson) Arthrolips picea (Comolli)											
		Orthoperus aequalis Sharp											
	Cryptophagidae	Sericoderus lateralis (Gyllenhal) Ahasverus advena (Walti)											
		Cryptophagus lycoperdi (Scopoli)											
		Micrambe ulicis (Stephens) Pediacus depressus (Herbst)											
	Curculionidae	Acalyptus sericeus Gyllenhal											
		Anthonomus rufus (Herbst) Anthonomus rufus Gyllenhal											
		Balanobius salicivorus Paykull											
		Brachyderus lusitanicus Fabricius Brachytemnus porcatus (Germar)								-			
		Cleonis pigra (Scopoli)											
		Coeliodes illicis (Bedel)											>
		Coeliodes transversealbofasciatus (Goeze)											<
		Curculio glandium Marshall											
		Curculio nucum Linné Curculio villosus Fabricius	Balanin des noisettes										
		Datonychus melanostictus (Marshall)											
		Donus zoilus (Scopoli)							1	1			
		Drychinolas Colicais (Faynul) Hylobius abietis (Linné)	Grand charançon du pin										
		Hylobius transversovittatus (Goeze)											
		Hypera nigrirostns (Fabridius) Hypera plantadinis (DeG-eer)											
		Lainus planus (Fabricius)											
		Larinus turbinatus Gyllenhal			H				H	Ц			:
		Lixus angustus (Herbst) Maadalis fuscioornis Desbrochers											×
		Magdalis nemnonia Gyllenhal											
		Micrelus ericae (Gyllenhal)											
		Micrelus ferrugatus (Perris) Monopychus punctumalhum (Herbst)											
		Orchestes enythropus (Germar)											
		Orchestes jota (Fabricius)											
		Priloeopnagus ilgnarius (warsnali) Phyllobius pyri (Linné)											
		Pissodes notatus (Fabricius)											
		Polydrusus cervnus (Linne) Rhamphus pulicarius (Herbst)											
		Rhyncolus elongatus (Gyllenhal)											
		Rhyncolus strangulatus Perris Strona miseus (Fahridius)											
		Sitona lineatus (Linné)											
		Sitona puberulus Reitter											
		Sitona regensiemensis (Herbst) Sphenophorus piceus (Pallas)											
		Strophosoma melanogramum (Forster)											
		Strophosoma sus Stephens Tachuarnes nseudostirma (Temnàre)											
		Tachyerges stigma (Germar)											
		Tychius parallelus (Panzer)											
	Dasytidae	Aplocnemus impressus (Marsham) Dasvles aeratus Stephens											
		Dasytes plumbeus (Müller)											
	Dermestidae	Attagenus punctatus Scopoli											×
		Cresias serra (rabricius) Dermestes frischi Kugelann											×
		Dermestes undulatus Brahm			H				H	H			

		Insectes	Insectes de la Réserve Naturelle Nationale	tionale de	de l'Etang d	de Coussea	Cousseau (Lacanau,	Gironde)						
Ordre	Famille	Nom scientifique	Nom français	В	Berne (2011)	N LR Insectes 1) France (1994)	LR Orthoptères France (2004)	LR Rhopalocères France (2012)	PNA	SCAP	Projet PN détermi pour	Projet liste Espèce déterminante ZNIEFF pour Aquitaine	Espèce déterminante ZNIEFF pour Gironde	Intérêt départemental (selon linnée nne de Bordeaux)
		Globicornis nigripes (Fabricius) Trinodes hirtus (Fabricius)												×
	Dryopidae	Dryops luridus (Erichson)			H					Ħ				:
		Dryops subincanus (Kuwert)												¥
	Dytiscidae	Agabus bipustulatus (Linné)								Ì				
		Agabus Chrispersus (Matshall) Agabus labiatus (Brahm)												
		Agabus uliginosus (Linné)												×
		Bidessus goudoni (Laborte) Bidessus pumilus (Aubé)												
		Copelatus haemorrhoidalis (Fabricius)												
		Graphoderus cinereus (Linné) Graphodylas bilineatus (Sturm)												
		Graptodytes flavipes (Olivier)												
		Graptodytes granularis (Linné)												
		Graptodytes pictus (Fabricius) Hydaticus seminiger (DeGeer)												
		Hydroglyphus geminus (Fabricius)												
		Hydroporus angustatus Sturm									+			
		Hydroporus erytrirocepnalus (Linne) Hydroporus gyllenhalii Schiddte												
		Hydroporus memnonius Nicolai												
		Hydroporus necopinatus Fery ssp. robertorum Fery								l				,
		Hydroporus obsarrus Sturm												×
		Hydroporus palustris (Linné)												
		Hydroporus pubescens (Gyllenhal)			1					1	1			
		Hydroporus scalesianus Stephens												×
		Hydroporus tristis (Paykull)												
		Hydroporus umbrosus (Gyllenhal)												*
		Hydrovatus cuspidatus (Kunze)									-			
		Hygrotus decoratus (Gyllenhal)												
		llybius ater (DeGeer)			1					1	1			
		liybius mortiguas (Stephens) liybius quadriguttatus (Lacordaire)												
		Laccophilus minutus (Linné)												
		Rhantus exsoletus (Forster)												
		Rhantus suturellus (Harris)												
		Suphrodytes dorsalis (Fabricius)									-			
	Elateridae	Adrastus limbatus (Fabricius)												
		Agriotes lineatus (Linné)			1					1	1			
		Agricus Duscurus (Linne) Agryphus murinus (Linné)												
		Ampedus balteatus (Linné)												
		Ampedus elongatulus (Fabricius)												
		Ampedus pomonae (Stephens)									-			
		Ampedus praeustus (Fabricius)											×	
		Ampedus sanguinelentus (Schrank)									-			
		Athous haemormoidalis (Fabricius)												
		Cardiophorus gramineus (Scopoli)												×
		Cardiophorus rufices (Goeze)									-			
		Dalopius marginatus (Linné)												
		Drapetes mordelloides (Host)												
		Urasterius bimaculatus (Rossi) Hamirranidius hirtus (Harbst)												
		Lacon punctatus (Herbst)									-			
		Melanotus crassicollis (Erichson)												
		Nothodes parvulus (Panzer) Dedoctathus quadrimetulatus (Eabricius)												>
		Paraphotistus nigricornis (Panzer)			1						-			< ×
		Prostemon tesselatum (Linné)												
		Selatosomus nigricornis (Panzer)	+		+					\dagger	+			
_	_	Stellagustus Illumbeus (Ciiviei)	1	_	_			-	-	-	_			

		Insectes	Insectes de la Réserve Naturelle Nat	tionale de	l'Etang	de Cousse	Naturelle Nationale de l'Etang de Cousseau (Lacanau, Gironde)	Gironde)						
Ordre	Famille	Nom scientifique	Nom français	В	Berne (20'	UICN LR Insectes (2011) France (1994)	LR Orthoptères) France (2004)	LR Rhopalocères France (2012)	PNA	SCAP	Projet liste Espèce PN déterminante ZNIEFF pour Aquitaine	spèce SNIEFF SNIEFF pour Gironde ine	nte Intérêt départemental (selon nde linnéenne de Bordeaux)	elon (x)
	Endomychidae	Dapsa trimaculata Motshulsky Symbiotes gibberosus (Lucas)												П
	Erotylidae	Dacne bipustulata (Thumberg) Triplax lepida (Faldermann)												
		Triplax russica (Linné) Tribma hintehilata Eaktivius												П
	Eucinetidae	Internal apparational resultation Euclinetus meridionalis (Castelnau)			í)								
	Eucnemidae	Hylis cariniceps Reitter Hylis olexai Palm			2	O						*		
		Melasis buprestoides (Linné)												
	Geotrupidae	Geotrupes mutator (Marshall) Geotrupes spinioer (Marshall)												T
		Sericotrupes niger (Marshall)												
	Gvrinidae	Typhoeus typhoeus (Linné) Gwinus caspius Ménétriés	Minotaure											1
		Gyrinus substriatus Stephens												
	Heteroceridae	Heterocerus fenestratus (Thunberg)												
	Histeridae	neterocerus ruscurus neseriwetter Aeletes atomarius (Aubé)												1
		Atholus 12-striatus (Schrank)												
		Atholus praetermissus (Peyron)											×	
		riistel 4-friaculatus Lillite Hister iiligeri Duftschmid												
		Hister unicolor Linné												
		Margarinotus brunneus (Fabricius)											>	
		Margarinotus ignobilis (Marseul)											×	
		Margarinotus ruficornis (Grimmer)											×	
		Margarinotus ventralis (Marseul) Daromalus flavicornis (Harbet)												
		raromatus maytooniis (nebst) Paromatus parallelepipedus (Herbst)												
		Platysoma elongatum (Thunberg)												
		Plegaderus discisus Erichson Santinus caerulescens (Hoffmann)												1
		Saprinus detersus (Illiger)											×	
		Saprinus semistriatus (Scriba)				-								Π
	Hydrochidae	Hydrochus angustatus (Germar) ssp. angustatus (Germar) Hydrochus cranatus (Eabricius)												
		rrydrochus crenatus (Fabilitus) Hydrochus nitidicollis Mulsant												
	Hydrophilidae	Anacaena limbata (Fabricius)												
		Anacaena lutescens (Stephens)												
		Berosus aminis Brulle Berosus luidus Linné												
		Berosus signaticollis (Charpentier)												
		Cercyon haemorrhoidalis (Fabricius)												
		Cercyon melanocephalus (Linne)												T
		Cryptopleurum minutum (Fabricius)												
		Enochrus affinis (Thunberg)												
		Enochrus coarciarus (Gredier) Enochrus fuscipennis (Thomson)												
		Enochrus quadripunctatus (Herbst)												
		Helochares punctatus Sharp Hydrobius fuscipes (Linné)												
		Hydrochara caraboides (Linné)												
		Hydrophilus piceus (Linné)												
		Laccobius straturus (radiicius) Limnoxenus niger (Gmelin)												T
		Megasternum concinnum (Marsham)												
		Paracymus scutellaris (Rosenhauer)												
		Sphaeridium lunatum Fabricius												
		Sphaeridium marginatum Fabricius												
	Laemophloeidae	Cryptolestes duplicatus (Walti) Cryptolestes fernicineus (Stenhens)												1
		Organization (Suppliers) Notolaemus castaneus (Erichson)												
		Notolaemus unifasciatus (Latreille)											×	
		Placonotus testaceus (Fabricius) Lamburis nocifluca (Linné)	Verluisant											
	Latridiidae	Cartodere bifasciatus (Reitter)				$\frac{1}{1}$			T	H				П
-														1

		Insectes	Insectes de la Réserve Naturelle Nationale de l'Etang de Cousseau (Lacanau, Gironde)	ionale de l	Etang de	e Coussea	ս (Lacanau, ն	Sironde)					
Ordre	Famille	Nom scientifique	Nom français	DH Be	Berne (2011)	LR Insectes) France (1994)	LR Orthoptères France (2004)	LR Rhopalocères France (2012)	ANA 87	SCAP	Projet liste Espèce déterminante ZNIEFF pour Aquitaine	èce Espèce déterminante IEFF ZNIEFF pour Gironde e	Intérêt départemental (selon linnée nne de Bordeaux)
		Cartodere nodifer (Westwood)			\prod					H			
		Corticaria mipressa (Olivier) Corticaria nubescens (Gyllenhal)			1					$\frac{1}{1}$			
		Cortinicara gibbosa (Herbst)							H	H			
		Dienerella elongata (Curtis)											×
		Enicmus rugosus (Herbst)											¥
		Latridius minutus (Linné)								H			
	Leiodidae	Agathidium rotundatum (Gyllenhal) Agathidium seminulum (Linné)								+			
		Anisotoma humeralis (Fabricius)								<u> </u>			
		Colenis immunda (Stum)											
	Liminchidae	Dorois parallelipinedis (Tinné)			-				T	\dagger			
		Lydistopterus sanguineus (Linné)			-				l	-			
	Malachiidae	Anthocomus coccineus (Schaller)								H			
		Colotes maculatus (Castelnau)								1			
	Melandryidae	Springinus lobatus (Ulivier) Abdera bifasciata (Marsham)					1				1		
		Anisoxya fuscula (Illiger)											×
		Dircaea australis Fairmaire											×
		Hallomenus binotatus (Quensel)								+			
		Orchesta undulata Nidatz Phloiotrva tenuis (Hampe)											×
		Wanachia triguttata (Gyllenhal)											ď
	Monotomidae	Monotoma bicolor Villa & Villa											
		Monotoma brevicollis Aubė								+			
		Rhizophagus depressus (Fabricius)					1				1		
	Mordellidae	Mordellistena neuwaldeggiana (Panzer)											
	Mycetophagidae	Berginus tamarisci Wollaston											
		Eulagius filicomis (Reitter)		1			1	1	1	1	+		
		Litargus barreatus Leconite Litargus connexus (Fourcrov)			-					+			
		Mycetophagus fulvicollis Fabricius								H			
		Mycetophagus multipunctatus Fabricius											
		Mycetophagus 4-pustulatus (Linne)			-				T	\dagger			
	Mycteridae	Mycterus curculioides (Fabricius)							l	-			
	e e	Ctenomeropsis nigra (Walti)											
		Nanophyes marmoratus (Goeze)											
	Nemonychidae	Cimberis attelaboides (Fabricius)								+			
	Nitidulidae	Carpophilus marginellus Motschulsky			-				T	\dagger			
		Epuraea distincta (Grimmer)											
		Epuraea guttata (Olivier)											
		Epuraea marseuli Reitter								-			
		Epuraea unicolor (Olivier)											
		Meligethes aeneus (Fabricius)											
		Meligethes caeruleovirens Forster Meligethes fuscus (Olivier)											
		Meligethes gagathinus Erichson											
		Meligethes umbrosus Sturm											
		Nitidula rufipes (Linné) Omosita discoidea (Eahricius)			$\frac{1}{1}$					\dagger			
		Pityophagus ferrugineus (Linné)											×
		Pocadius ferrugineus (Fabricius)											
		Pria dulcamarae (Scopoli)											
	Noteridae	Soronia obiongua Brisout Noterus clavicomis (DeGeer)			-		†	1	l				
		Noterus laevis Sturm											
	Oedemeridae	Chrysanthia viridissima (Linné)											
		Nacerdes carniolica (Gistl) ssp. atlantica Allemand								+			
		Oedemera ilavipes (Fabricius) Oedemera lurida (Marshall)								-			
		Oedemera nobilis (Scopoli)											
	Phalacridae	Olibrus pygmaeus (Sturm)								1			
	Pratypouluae	Platypus cylindrus (rabincius) Batrisondes venustus (Reichenbach)											×
_													

		Insectes	Insectes de la Réserve Naturelle Nationale de l'Etang de Cousseau (Lacanau, Gironde)	ionale de l	l'Etang d	le Coussea	u (Lacanau,	Gironde)					
Ordre	Famille	Nom scientifique	Nom français	эв но	Berne (2011)	N LR Insectes 1) France (1994)	LR Orthoptères France (2004)	LR Rhopalocères Pl France (2012)	PNA S	SCAP P	Projet liste Espèce déterminante ZNIEFF pour Aquitaine	Espèce déterminante ZNIEFF pour Gironde	Intérêt départemental (selon linnéenne de Bordeaux)
		Bibloplectus ambiguus (Reichenbach) Bibloporus bicolor (Denny)											×
		Bryaxis bulbifer (Reichenbach)											
		Euplectus nanus (Keicnenbach) Euplectus kirbii Dennis ssp. kirbii Dennis											×
		Plectophloeus nitidus (Fairmaire)											×
		Trissemus antennatus (Aubė)								1			,
	Ptilidae	7 Pteryx suturalis (Heer)											×
		Acrotrichis grandicollis (Mannerheim)											
		Acrotrichis sericans (Heer)								1			,
		Astatopteryx rauconis Perris Ptenidium nitidum (Heer)											×
	Ptinidae	Ptinus aubei Boieldieu											
		Ptinus bidens Olivier											
		Ptinus pailiatus Pertis Ptinus sexpunctatus Panzer											
	Rhynchitidae	Deporaus betulae (Linné)											
		Lasiorhynchites caeruleocephalus (Schaller)											
		Temnocerus nanus (Paykull)											×
	salpingidae	Lissodema denticolle (cyllennal) Lissodema lituratum (Costa)											
		Salpingus planirostris (Fabricius)											
		Salpingus ruficollis (Linné)											
	Scarabaeidae	Amphimallon pini Olivier											
		Anomala dubia (Scopoli) Aphodius ater (DeGeer)											
		Aphodius brevis Erichson											×
		Aphodius cervorum (Fairmaire)											×
		Aphodius contaminatus (Harbst)								1			
		Aphodius depressus (Kugelann)											
		Aphodius distinctus (Müller)											
		Aphodius fimetarius (Linné)											
		Apriodius foetidus (Herbst) Aphodius fossor (Linné)								+			
		Aphodius granarius (Linné)											
		Aphodius haemorrhoidalis (Linné)											
		Apnodius paracoenosus (Balthazar & Hruhant)											
		Aphodius pusillus (Herbst)											
		Aphodius rufipes (Linné)											
		Aphodius sphacelatus (Panzer)			1					1			
		Britigher ina campesurs (Laurenie) Cetonia aurata (Linné)	Cétoine dorée										
		Euoniticellus fulvus (Goeze)											
		Heptaulacus testudinarius (Fabricius)											×
		Maladera holosericea (Scopoli)											
		Melolontha melolontha (Linné)	Hanneton commun										
		Netocia morio (Faoricius) Onthophagus fracticomis (Preyssler)											
		Onthophagus grossepunctatus Reitter											
		Onthophagus nuchicornis (Linné)											
		Onthophagus string (Schreber)											
		Onthophagus vacca (Linné)	,										
		Oryctes nasicomis (Linné)	Rhinocéros							1			
		Oxfortyrea rutesia (Foua) Phyllopertha horticola (Linné)											
		Protaetia cuprea (Fabricius)											
		Serica brunna (Linné) Tricking coccount (Voct)											
		Triodonta aquila (Castelnau)											
	Scirtidae	Oyphon laevipennis Toumier											
		<i>Cyphon padr</i> (Linne) Cyphon pubescens (Fabricius)											
		Microcara testacea (Linné)											
	Scolytidae	Anisandrus dispar (Fabricius)		1	+				+	†			
_		Crypturgus cinereus (Herbst)											

		Insectes	Insectes de la Réserve Naturelle Nat	ionale de l	'Etang d	e Coussea	Naturelle Nationale de l'Etang de Cousseau (Lacanau, Gironde)	ironde)					
Ordre	Famille	Nom scientifique	Nom français	ЭН Ве	Berne (2011)	LR Insectes France (1994)	LR Orthoptères France (2004)	LR Rhopalocères PNA France (2012)	SCAP	N N	Projet liste Espèce déterminante ZNIEFF pour Aquitaine	Espèce déterminante ZNIEFF pour Gironde	Intérêt départemental (selon linnée nne de Bordeaux)
		Crypturgus pusillus (Gyllenhal) Gnathoririnus materiarius (Fitch)											
		Hylastes angustatus (Herbst)							H				
		Hylastes ater (Paykull) Hylastes attenuatus Erichson											
		Hylurgus ligniperda (Fabricius)											
		ips sexoentatus (boerner) Kissophagus novaki Reitter											
		Orthotomicus erosus (Wollaston)											
		Ortholomicus proximus (Elcrinori) Pityogenes bidentatus (Herbst)							-				
		Xyleborinus saxesenii (Ratzeburg)											
		Xyleborus dryographus (Ratzeburg) Xyleborus eurographus (Ratzeburg)											
		Xyleborus monographus (Fabricius)											
	Scraptiidae	Anaspis fasciata (Foerster)											
		Anaspis maculata (Geoffroy)											
		Anaspis thoracica (Linné)											
	Scydmaenidae	Euconnus cf. hirticollis (Illiger)											
		Scydmaenus hellwigii (Herbst)											
	Silphidae	Sterifornus conans (Mullel & Nullze) Abbiataria laevidata Fabricius											
		Necrodes littoralis (Linné)											
		Nicrophorus vespilloides Herbst											
		Oceopioma moracicum (Linne) Phosphuaa atrata (Linné)											
		Silpha tristis Illiger											
		Thanatophilus rugosus (Linné)											
	Silvanidae	manacopinius sinatus (Fabricius) Abasverus advena (Walti)											
		Airaphilus elongatus (Gyllenhal)											
		Oryzaephilus surinamensis (Linné)											
		Silvanoprus ragi (Guern-Meneville) Silvanus unidentatus (Fabricius)											
		Uleiota planatus (Linné)											
	Sphindidae	Aspidiphorus lareyniei Duval											
	Ctaphylinidae	Sphindus dubius (Gyllenhal)											>
		Acrotona fungi (Gravenhorst)											<
		Acrotona muscorum (Brisout)											×
		Acrotona obfuscata (Gravenhorst)											
		Agancochara latissima (Stephens) Aleochara hinistulata (Linné)											
		Aleochara brevipennis Gravenhorst											×
		Aleochara curtula (Goeze)											
		Aleochara intricata Mannerheim Aleochara of kamija Likovskv											
		Aleochara lanuginosa Gravenhorst											
		Aleochara lata Gravenhorst											
		Aleochara sparsa Heer											×
		Aleochara tristis Gravenhorst											
		Amischa forcipata Mulsant & Rey											
		Astenus cf. temperei Coiffait											×
		Astenus immaculatus Stephens											
		Astrapaeus ulmi (Rossi) Atteta appainollis (Sharn)											
		Atheta amicula (Stephens)											
		Atheta atramentaria (Gyllenhal)											
		Atheta crassicomis (Fabricius)											
		Atheta Jagarina (Baudi) Atheta Jaevana (Mulsant & Rev)											
		Atheta longicomis (Gravenhorst)											
		Atheta marcida (Erichson)											* >
		Atheta ravilla (Erichson)											< ×
		Autalia impressa (Olivier)											
	_	Bledius morio Heer											

		Insectes	Insectes de la Réserve Naturelle Nationale de l'Etang de Cousseau (Lacanau, Gironde)	ionale de l	'Etang d	e Coussea	u (Lacanau, (Gironde)					
Ordre	Famille	Nom scientifique	Nom français	эв но	Berne (2011)	LR Insectes) France (1994)	LR Orthoptères France (2004)	LR Rhopalocères P France (2012)	PNA	SCAP	Projet liste Espèce déterminante ZNIEFF pour Aquitaine	Espèce déterminante ZNIEFF pour Gironde	Intérêt départemental (selon linnée nne de Bordeaux)
		Bledius verres Erichson Bolitobius cingulatus Mannerheim											×
		Boreaphilus velox (Heer)											
		Carpelinus corticinus (Gravenhorst)											
		Cordalia obscura (Gravenhorst)											
		Creophilus maxillosus (Linné)											
		Cypha Iongicomis (Paykull) Cypha seminulum (Frichson)											
		Deinopsis erosa (Stephens)											
		Dexiogyia corticina (Erichson)							H	H			
		Dinaraea angustula Gyllenhal Dinasila canaliculata (Eshricins)											
		Erichsonius cinerascens (Gravenhorst)											
		Euaestethus laeviusculus (Mannerheim)											
		Falagria sulcatula (Gravenhorst)											
		Gabrius nigritulus (Gravenhorst)											
		Gamusa breviculis (Pavelliolst)											
		Gyrohypnus angustatus Stephens											
		Gyrohypnus fracticomis (Müller)											
		Gyrophaena lucidula Erichson											
		Gyrophaena manca Erichson											,
		Hypomedon debilicomis (Wollaston)											×
		Ischnosoma splendidum (Gravenhorst)											
		Lathrobium longulum Gravenhorst											
		Leptacinus pusillus (Stephens)											
		Lesteva sicula Erichson ssp. neen Fauvei Lordithon thoracicus (Fahricius)											
		Lordithon trinotatus (Erichson)											
		Meotica exilis (Gravenhorst)											×
		Meotica pallens (Redtenbacher)											×
		Mycetoporus bauduen Mulsant & Rey											
		Mylaena intermedia Erichson											
		Myllaena minuta (Gravenhorst)											
		Nehemitropia lividipennis (Mannerheim)											
		Nudobius collans (Erichson)											
		Octobs bringings (Fabricias)											
		Ocypus olens (Müller)											
		Ocypus ophthalmicus (Scopoli)											
		Oligota punctulata Heer											
		Omalium rivulare (Pavkull)											
		Omalium rugatum Mulsant & Rey											
		Ontholestes murinus (Linné)											
		Othius punctulatus (Goeze) Othius cuhuliformis Stanbans											
		Oxypoda acuminata (Stephens)			-								
		Oxypoda alternans (Gravenhorst)											
		Oxypoda opaca (Gravenhorst)											
		Oxytelus piceus (Linné)			-								
		Paederidus ruficollis (Fabricius)											
		Paederus balcanicus Koch											
		Paederus caligarus Enchson Paederus fiscines Curtis											
		Paederus riparius (Linné)			-								
		Paraphloeostiba gayndahensis (Mac Leay)											
		Philonthus cognatus Stephens											
		Philonthus concinnus (Gravenhorst) Philonthus curentatus (Gemilin)											
		Philonthus fumarius (Gravenhorst)											
		Philonthus parvicomis (Gravenhorst)											
		Philonthus quisquillarius (Gyllenhal)											
		Philonthus rectangulus Sharp											
		Philonthus spinipes Sharp			_								

		Insectes	Insectes de la Réserve Naturelle Nationale	ionale de l	de l'Etang d	de Coussea	Cousseau (Lacanau,	Gironde)					
Ordre	Famille	Nom scientifique	Nom français	DH Be	Berne (2011)	LR Insectes) France (1994)	LR Orthoptères France (2004)	LR Rhopalocères France (2012)	PNA	SCAP	Projet liste Espèce PN déterminante ZNIEFF pour Aquitaine	spèce Espèce déterminante ZNIEFF ZNIEFF pour Gironde	Intérêt départemental (selon linnée nne de Bordeaux)
		Philonthus succicola (Thomson) Philonthus tenuicomis Mulsant & Rev											
		Philonthus varians (Paykull)											
		Philoeonomus punctipennis Inomson Philoeonomus pusillus (Gravenhorst)											
		Phloeopora corticalis (Gravenhorst)											
		Phyllodrepa ioptera (Stephens)											
		Phyllodrepa vilis (Erichson) Placusa complanata Erichson											
		Placusa depressa Mäklin											
		Placusa pumilio (Gravenhorst) Placusa tachyporoides (Walti)											×
		Platydracus fulvipes (Scopoli)											×
		Pratystethus nitens (Sahlberg) Proteinus brachvoterus (Fabricius)											
		Proteinus ovalis Stephens											
		Pseudomedon obsoletus (Nordmann)											
		Quedius crientus (Paykui) Quedius cruentus (Olivier)											
		Quedius fumatus (Stephens)											
		Quedius humeralis Stephens								1			
		Quedius lucidulus Erichson											
		Quedius nigriceps Kraatz											
		Quedius schatzmayri Gridelli											
		Rugius ericisorii (Fauver) Rugius orbiculatus (Pavkull)											
		Rugilus rufipes (Germar)											
		Scaphidium 4-maculatum Olivier											
		Scaphisoma agancinum (Linne) Scaphisoma boleti (Panzer)											
		Scopaeus Iaevigatus (Gyllenhal)											
		Sepedophilus bipunctatus (Gravenhorst)											
		Sepedophilus Intoreus (Linne) Sepedophilus nigripennis (Stephens)											
		Stenistoderus nothus (Erichson)											
		Stenus (Hemistenus) aceris Stephens											
		Stenus (Hemistenus) binotatus Ljungh Stenus (Hemistenus) impressus Germar											
		Stenus (Hypostenus) cicindeloides (Schaller)											
		Stenus (Hypostenus) latifrons Erichson											
		Stenus (Metastenus) binotatus Ljungh Stenus (Metastenus) finainos Stenboos											
		Sterius (metasterius) navipes Steprieris Sterius (Nestus) boops Ljungh											
		Stenus (Nestus) europaeus Puthz											
		Stenus (Nestus) mendicus Erichson Stenus (Nestus) nitens Stephens											
		Stenus (Parastenus) impressus Germar											
		Stenus (Stenus) ater Mannerheim Stenus (Stenus) longitarsis Thomson											×
		Stenus (Stenus) providus Erichson				L				H			
		Tachinus humeralis Gravenhorst								1			
		Tachyporus solutus Erichson											
		Tasgius ater (Gravenhorst)											
		Tasgius morsitans (Rossi) Telatropeus terminatus (Gravenborst)											×
		Thamiaraea cinnamomea (Gravenhorst)											
		Thamiaraea hospita (Markel)											
		Veilerus aliatatus (Fabricius) Xantholinus landiventris Heer											
	Tenebrionidae	Allecula rhenana Bach										×	×
		Bolitophagus reticulatus (Linné)											
		Corticeus fasciatus (Fabricius)											×
		Corticeus pini (Panzer)											
		Corticeus unicolor (Piller & Mitterpacher)								l			
		Lapers Borett (Linite) Hymenalia rufipes (Fabricius)							T	H			

		Insectes	Insectes de la Réserve Naturelle Nationale	itionale de	de l'Etang	qe	Cousseau (Lacanau,	u, Gironde)						
Ordre	Famille	Nom scientifique	Nom français	- М	Berne (2	UICN LR Insectes (2011) France (1994)	ectes LR Orthoptères (1994) France (2004)	LR Rhopalocères France (2012)	PNA	SCAP	Projet PN détermi	Projet liste Espèce déterminante ZNIEFF pour Aquitaine	Espèce déterminante ZNIEFF pour Gironde	Intérêt départemental (selon linnéenne de Bordeaux)
		Isomira murina (Linné)												
		Menephilus cylindricus (Herbst)												
		Mycetocnara maura (Fabricius) Nalassus laevioctostriatus (Goeze)												
		Palorus depressus (Fabricius)												
		Prionychus ater (Fabricius)												×
		Prionychus fairmairei (Reiche)												
		Feedocisteia ceramboldes (Linne) Tepebrio observus Fabricius											×	×
		Uloma culinaris (Linné)												
		Uloma rufa (Piller & Mitterpacher)												
	Trogossitidae	Nemozoma elongatum (Linné)												
		Temnoscheila coerulea (Olivier)												×
	Zopheridae	Aulonium ruficorne (Olivier)												
		Ditorna cremata (Fabricius)												>
		13												~
		Endophloeus markovichianus (Piller & Mitterpacher)												
		Synchita separanda (Reitter)												×
Dermaptères	Forficulidae	Forficula auricularia Linné												
	Agromyzidae	Hexomyza cecidogena Hering												
		Hexomyza sarothamni (Hendel)												×
		Devomyza ilicis Ourtis												
		Phytomyza periciymeni Hendel												
	Asilidae	Asilus crabroniformis Linné												
		Machimus caliginosus Meigen												
		Selidopogon diadema (Fabricius)												
	Calliphoridae	Caliphora vomitona Megen			-									
	Cecinomylidae	Desineura ericesconeries (Dufour)												
		Dasineura salicis Schrank												
		Macrodiplosis dryobia (Löw)												
		Macrodiplosis volvens Kieffer												
	Chloropidae	Lipara lucens (Meigen)												
	Culicidae	Aedes cantans (Meigen)												
		Culiseta tumpennis (Stephens)												
	Hippodocacid	Hippopose equips Inpo												
	Muscidae	Mesembrina meridiana (Linné)												
	Sciomyzidae	Sepedon sphedea (Fabricius)												
	Sepsidae													
	Stratiomyidae	П												
	Syrphidae													
		Brachypalpus sp.												
		Episyrphus balteatus (Deceer)												
		Eristalis intricaria (Linné)												
		Eristalis tenax (Linné)												
		Helophilus trivittatus (Fabricius)												
		Milesia craboniformis (Esbricins)												
		Myatropa florea (Linné)												
		Sphaerophoria scripta (Linné)												
		Sphaerophoria virgata Goeldlin												
		Syntta pipiens (Linne)												
		Volucelle accepting (Pode)												
		Xanthogramma pedissequum (Harris)												
	Tabanidae	Chrysops viduatus (Fabricius)												
		Haematopota grandis Meigen												
		Haematopota pluvialis (Linné)												
	Tachinidae	Tachina fera (Linné)												
		Discuss Aidentic (Debines: Describe)												
	Tipulidae	Chenophora ornata Meiren												
		Dictenidia bimaculata (Linné)												
Ephéméroptères	Baetidae	Cloeon dipterum (Linné)												
		Caenis luctuosa (Burmeister)												
Hémiptères		Camptopus lateralis (Germar)												

		Insectes	Insectes de la Réserve Naturelle Nat	ionale de l	l'Etang (de Coussea	Naturelle Nationale de l'Etang de Cousseau (Lacanau, Gironde)	ironde)					
Ordre	Famille	Nom scientifique	Nom français	ЭН Ве	Berne (2011)	N LR Insectes 1) France (1994)	LR Orthoptères France (2004)	LR Rhopalocères PNA France (2012)		SCAP PN	Projet liste Espèce déterminante ZNIEFF pour Aquitaine	Espèce déterminante ZNIEFF pour Gironde	Intérêt départemental (selon linnéenne de Bordeaux)
	Anthocoridae	Micrelyta fossularum (Rossi) Anthocoris nemoralis (Fabricius)											
		Buchananiella continua (White)											
		Cardiasternus rascilventris (Garbiglietu) Dufouriellus ater (Dufour)											
		Lyctocoris campestris (Fabricius)											
		Orius laevigatus (Heber) Orius majusculus (Reuter)											
		Temnostethus gracilis Horvath											
	Aphrophoridae	Xylocoris cursitans (Fallen) Anhrophora alni (Fallen)											
		Aphrophora salicina (Goeze)							H				
		Neophilaenus lineatus (Linné)											
	Aradidae	Aneurus avenius (Dutour) Aradus depressus Fabricius											
		Aradus versicolor Herrich-Schaeffer											
	Caliscelidae	Ommatidiotus dissimilis (Fallen)											×
		Anaceratagallia laevis (Ribaut) Cicadella viridis (Linné)							-				
		Dryodurgades antoniae (Melichar)											
		lassus lanio (Linné)											
		Jassargus sursumiexus (Then) Ledra aurita (Linné)	Grand diable										
		Macropsis fuscula (Zetterstedt)											
		Megophthalmus scabripennis Edwards											
		Oncopsis flavicollis (Linne) Penthimia niara (Goeze)							-				
		Philaenus spumarius (Linné)											
		Populicerus populi (Linné)											
		Psammoremix commis (Danibom) Recilia coronifer (Marshall)											×
		Stroggylocephalus livens (Zetterstedt)											*
	Cicadidae	Cicada orni Linné	Cigale de l'ome										
		Cixius distinguendus (Kirschbaum) Manocivius discrepans (Fieher)											
		Tachycixinus venustullus (Germar)											
		Tachycixius pilosus (Olivier)											
	Coreidae	Bothrostethus annulipes (Herrich-Schaeffer)											
		Coriomeris denticulatus (Scopoli)											
		Gonocerus acuteangulatus (Goeze)											
		Gonocerus insidiator (Fabricius)											
		Haproprocta surcicornis (Fabricius) Hentodossus occidentalis Heidemann											
		Spathocera dahlmanni (Schilling)											
	Corixidae	Sigara distincta (Fieber)											
		Sigara lateralis (Leach) Sinara semistriata (Flaher)							1	-			
	Cydnidae	Geotomus punctulatus (Costa)											
	Delphacidae	Laodelphax striatella (Fallen)			1				1	1			
	Gerridae	Gerris gibbifer (Schummel)							-				
		Gerris lacustris Linné											
		Gerris rateralis Schummer Gerris rufoscutellatus Latreille											
	Jae	Hydrometra stagnorum (Linné)											
	Issidae	Issus coleoptratus (Fabricius)			1				1	1			
	Lygaeidae	Evirajund (Scritalik) Beosus maritimus (Scopoli)							1				
		Cymus claviculus (Fallen)											
		Cymus glandicolor Hahn											
		Cymus melanocephalus Fleber Drymus brunneus (Sahlbera)											
		Drymus sylvaticus (Fabricius)											
		Emblethis duplicatus Seidenstücker			1				1	1			
		Gestrodes grossipes (DeGeer)											
		Geoconis megacephalus (Rossi)											
		Ischnocoris angustulus (Boheman)											
_		Iscanodemus quadratus Frebei			_		_	_	_	_			

		Insectes	Insectes de la Réserve Naturelle Nat	ionale de	l'Etang c	de Coussea	Naturelle Nationale de l'Etang de Cousseau (Lacanau, Gironde)	3ironde)					
Ordre	Famille	Nom scientifique	Nom français	рн	Berne (2011)	N LR Insectes 1) France (1994)	LR Orthoptères France (2004)	LR Rhopalocères PN France (2012)	PNA SC	SCAP PN	Projet liste Espèce déterminante ZNIEFF pour Aquitaine	Espèce déterminante ZNIEFF pour Gironde	Intérêt départemental (selon linnéenne de Bordeaux)
		Kleidocerys ericae (Horvath) Lyqaeosoma sardeum Spinola								H			
		Macrodema micropterum (Curtis)											
		Macroplax fasciata (Herrich-Schaeffer) Menalonofus emarninatus (Rev)											
		Megalonotus mixtus (Novy)											×
		Melanocoryphus albomaculatus (Goeze) Mening อยู่ออยู่ (Sokulling)								1			
		Mysius graminicola (Kolenati)											
		Mysius senecionis (Schilling)											
		Pachybrachius fracticollis (Schilling)								+			
		Peritrechus angusticollis (Sahlberg)											×
		Peritrechus gracilicornis Puton											
		Pionosomus varius (Wolff)								1			
		Plinthisus brevipennis Latrellie Plinthisus minutissimus Flaher											×
		Pterotmetus staphyliniformis (Schilling)											•
		Rhyparochromus tristis Fieber											
		Scolopostethus pictus (Schilling)											
		Scolopostethus thomson! Keuter Spilostethus pandurus (Sconoli)								1			
		Trapezonotus arenarius (Linné)											
		Trapezonotus dispar Stal											
	Membracidae	Gargara genistae (Fabricius)											
	Miridae	Succeptiala discrima roupi & Tollike Bleoharidopterus angulatus (Fallen)	10810							1			
		Capsus ater (Linné)											
		Deraeocon's lutescens (Schilling)											
		Heterocordylus tibialis (Hahn)											,
		Megacoeium beckeri (Fleber) Notostira elongata (Geoffrov)											×
		Orthops kalmi (Linné)								H			
		Orthotylus ericetorum (Fallen)											
		Phytocoris ulmi (Linné) Bilonhorus cinnamonterus (Kirechhaum)											
		Pilophorus pusillus Reuter											
		Psallus callunae Reuter											
		Stenodema calcaratum (Fallen)											
	Nabidae	Aprils minoral Costa) Nabis ericeforum Scholt											
		Nabis provencalis Remane											
	Naucoridae	Ilyocoris cimicoides (Linné)											
		Nepa cinerea Linné Notanada obligua Thurbara											
	Ochteridae	Ochterus marginatus (Latreille)											
		Acanthosoma haemorrhoidale (Linné)											×
		Aelia acuminata (Linné)											
		Arma custos (Fabricius)											×
		Odrpodnis parparetrinis (beceer) Dolycoris baccarum (Linné)								<u> </u>			
		Elasmostethus interstinctus (Linné)											
		Erasmucha grisea (Linne) Evsamonis ventralis (Westwood)											
		Graphosoma lineatum (Linné) ssp. italicum (Müller)	Punaise arlequin										
		Holcogaster fibulata (Germar)											
		Menaccarus arenicora (Scrioiz) Neotrialossa leborina (Herrich-Schaeffer)											×
		Neotiglossa pusilla (Gmelin)											
		Palomena prasina (Linné)											
		Picromerus nigridens (Fabricius)											×
		Piezodorus lituratus (Fabridus) Rhaphinaster nehulosa (Poda)											
		Phymata crassipes (Fabricius)											
	Psyllidae	Strophingia ericae (Curtis)											
		Coranus griseus Rossi							+	d			
		Coranus kerzmen Putsnkov Metantenis linearis Costa											
		Peirates hybridus (Scopoli)											
	_	Pygolampis bidentata (Goeze)											×

		Insectes c	Insectes de la Réserve Naturelle Nat	tionale de l	l'Etang d	le Coussea	Naturelle Nationale de l'Etang de Cousseau (Lacanau, Gironde)	ironde)					
Ordre	Famille	Nom scientifique	Nom français	DH Be	Berne (2011)	N LR Insectes 1) France (1994)	LR Orthoptères France (2004)	LR Rhopalocères PNA France (2012)	SCAP	N A	Projet liste Espèce déterminante ZNIEFF pour Aquitaine	Espèce déterminante ZNIEFF pour Gironde	Intérêt départemental (selon linnéenne de Bordeaux)
		Rhinocoris annulatus (Linné) Phymocoris anthronus (Linné)											
	Rhopalidae												
		Information (Talent) Stictopleurus abutilon (Rossi)											
	Saldidae	Stictopleurus punctatonervosus (Goeze) Saldula arenicola (Scholtz)											
		Saldula saltatoria (Linné)											
	Scutelleridae Tingidae	Eurygaster testudinaria (Geoffroy) Acalvata parvula (Fallen)											
)))	Agramma laetum (Fallen)											
		Kalama tricornis (Schrank) Stenbanitis nuri (Fahricius)											
Hyménoptères	Apidae	Andrena batava Pérez											×
		Apis mellifera Linné	Abeille domestique										
		Bombus magnus Vogt Bombus pascuorum (Scopoli)	Bourdon des champs										×
		Coelioxys conoidea Illiger											
		Colletes cunicularius (Linné)											
		Colletes similis Schenck Halictus rubicundus (Christ)											
		Lasioglossum lativentre (Schenck)											
		Lasioglossum leucozonium (Schrank)											
		Lastoglossam prasman (Smith) Lastoglossam zonulum (Smith)											
		Megachile centuncularis (Linné)											
		Megachile leachella (Curits)											
			Sphécode à labre blanc										
			Abeille charpentière										
	Argidae												
	Crabonidae	Arge meranocara (Gmelin) Bembix rostrata (Linné)	Bembex à rostre										
		Cercens rybyensis (Linné)											
		Pemphredon rugifer (Dahlbom)											
		Philanthus tnangulum (Fabricius)	Philanthe apivore										
	Cynipidae	Andricus anthracina (Curtis)											
		Andricus curvator Hartig											
		Andricus recundatrix (Hartig)											
		Biorhiza pallida (Olivier)											
		Cynips quercus (Fourcroy)											
		Diplotepis rosae (Linné) Meuroferus quercushaccarum (Linné)											
		Neuroterus tricolor Hartig											
		Plagiotrochus australis Mayr											
	rormiddae	Camponotus vagus Scopoli Dolichoderus auadripunctatus (Linné)											
		Smicromyrme viduata Pallas											
	Pompilidae	Episyron tripunctatus Dahlbom Menascolia maculata Dniny sen maculata Dniny											
	Scollidae	Scolia hirta (Schrank)	Scolie hirsute										
	Siricidae	Sirex noctilio (Fabricius)											×
	Sphecidae	Ammophila sabulosa (Linné)	Ammophile des sables		1				1				
	Tenthredinidae	Aneuamenus padi (Linné)											
		Athalia rosae (Linné)											
		Oytisogaster genistae (Benson)											
		Fenusa pumila Leach Maccophys 12 pumpte (Linné)											×
		Monostegia abdominalis (Fabricius)											
		Periclista albida (Klug)											
		Pontania collacteana (Forster)											×
		Programa peduricum (Trantig) Rhogogaster viridis (Linné)											
		Strongylogaster multifasciata (Geoffroy)											
	Vespidae	Polistes dominula Christ Polistes nimphus Christ	Poliste gaulois						-				
			Frelon européen			_				Ļ			
_					-			-					

		Insectes	Insectes de la Réserve Naturelle Nationale	nale de l'E	de l'Etang de	Cousseau	(Lacanau,	Gironde)					
Ordre	Famille	Nom scientifique	Nom français	DH Berne	UICN (2011)	LR Insectes France (1994)	LR Orthoptères France (2004)	LR Rhopalocères F France (2012)	PNA	SCAP PN	Projet liste Espèce A déterminante ZNIEFF pour Aquitaine	Espèce déterminante ZNIEFF pour Gironde	Intérêt départemental (selon linnéenne de Bordeaux)
		Vespa velutipa eneletier	Freion asiatione				_	(= 0=)					
		Vespula germanica Fabricius	Guêpe germanique										
	Xiphydriidae	Xiphydria camelus (Linné)											×
Isoptères	Rhinotermitidae	Reticulitermes sp.	:										
	Arctiidae	Diacrisia sannio (Linne)	Ecalle roussette										
			Ecaille villageoise										
			Ecaille chinée An	n 2*									
		Miltochrista miniata (Forster)	Rosette										
	Chimabachidae	Diurnea fagella (Denis & Schiffermüller)											
	Cossidae	Phragmataecia castaneae (Hübner)	Zeuzère du roseau										
	Crambidae	Elophila nymphaeata (Linné)											
		Nomophila noctuella (Denis & Schinermulier)											
	Geometridae	Riston strataria (Hufnagel)	Marbrée										
			Cabère virginale										
		Chariaspilates formosaria (Eversmann)	Phalène du populage										
			Phalène picotée										
			Epione marginée										
			Grande nayade										
		Gymnocelis ruffasciata (Haworth)	Fausse eupithécie										
			Phalène hérissée										
			Boarmie pétrifiée										
			Phalène sacrée										
			Phalene calabraise										
	Location		Missis					_					,
			Sylvaine					3 2					٧
			Hespérie de la houlque					2 2					
	Lycaenidae		Collier de corail					i Si					
			Brun des pélargoniums					AN					
			Thécla de la ronce					CC					
			Azuré du nerprun					O !					
			Azuré de la faucille					O C					
		Everes argiades (Pallas)	Azure du trene					2 0					
			Azure portequeue					2 -					
			Cuivré commun					2 2					
		üller)	Azuré des mouillères			ш		NT 201	1-2015	-\- N	3		×
			Thécla du chêne					CC					
			Azuré de la bugrane					CC					
			Thécla de l'yeuse					CC					
		Thersamolycaena alciphron (Rottemburg) ssp. oceani (Verity)	Cuivré flamboyant					CC					×
	Lymantriidae		Cul-doré										
	Noctuidae		Leucanie souillée										
		(6)	Gamma										
		Catocala contrara (Espet)											
		Catocala comissa (Esper)	Promise										
			Robuste										
		Deltote bankiana (Fabricius)	Barré d'argent										
			Hulotte										
		Traena psi (Linne)	T.S.										
	Notodontidae	Stauropus ragi (Linne) Theirmetropes nitrocemne (Denie & Schiffermiller)	Ecureuii Decessionasies du pin										
	Nymphalidae		Petite fortue		<u>.</u>			C					
	ny inpriandad	Apatus Wase (Emile) Apatus ilia (Denis & Schiffermüller)	Petit mars changeant		3			3 0					
			Marcina					2 0					>
		Common of the co	Tabac d'Espagne					2 2					<
			Sylvain azuré					CC					
		Brintesia circe (Fabricius)	Silène					rc					
			Petite violette					CC					
		niffermüller)				-		Ł	1				×
		Coenonympha oedippus (Fabricius)	Fadet des laîches An 2,	, An 4 B2		ш		LN .		+ V	N2		×
			Fadet commun					2 2					
			Damier de la succise A	An 2 B2		ш		2 2		+ V	3		
		Fabriciana adippe (Denis & Schiffermüller)						CC					
			Agreste		2			CC					
			Paon du jour	_		_		CC	_	-			

		Insectes	Insectes de la Réserve Naturelle Nationale	ıle de l'Etang	tang de	de Cousseau	(Lacanau, Gironde)	Sironde)					
Ordre	Famille	Nom scientifique	Nom français DH	Berne	UICN (2011)	LR Insectes France (1994)	LR Orthoptères France (2004)	LR Rhopalocères PNA France (2012)	A SCAP	<u>Z</u>	Projet liste Espèce déterminante ZNIEFF pour Aquitaine	Espèce déterminante ZNIEFF pour Gironde	Intérêt départemental (selon linnéenne de Bordeaux)
		Issoria lathonia (Linné)	Petit nacré					·					
		gera (Linné)	Mégère					CC					
		Maniola jurtina (Linné)	Myrtil					CC					
			Mélitée du mélampyre					O C					;
			Grand negre des bois		_			2 0					×
		Nymphalis polychloros (Linné)	Grande tortue		3			2 2					
			Tircis					CC					
			Robert le diable					2					
			Amaryllis					2 .					
			Vulcain Flombé					2 2					
	rapillollidae		Machaon					ي د					
	Pieridae		Solici					2 2					
		(4)	Citron					2 2					
			Piéride du chon					27					
			Piéride du navet					CC					
			Piéride de la rave					CC					
	Sesiidae												×
		Synanthedon tipuliformis (Clerck)	Sésie du groseillier										
	Sphingidae		Sphinx à tête de mort										
			Moro-sphinx										
			Sphinx demi-paon										
			Zygène du trefle	1									
	Mantidae		Mante religieuse	1									
Mecopteres	Panorpidae	Panorpa communis Linné											
	Mantispidae	Mantispa styriaca (Poda)											
	Myrmeleonidae	Myrmeleon formicarius (Linne)											
Odonoto	Achindach		According affine										
Odoliates		Aeshna cyanea (Miller)	Aeschie allile		3								
			Anax empereur		0								
			Anax napolitain		2								
			Aeschne printanière								×		
			Anax porte-selle		S								
	Calopterygidae		Caloptéryx éclatant		S								
			Caloptéryx ouest-méditerranéen		2								
	Coenagrionidae		Agrion délicat										
			Agrion jouvencelle		S								
		Coenagrion pulchellum (Vander Linden)	Agrion gracieux					An 6	9		×		
			Agrion porte-coupe		<u>ප</u>								
			Agrion a longs cercoides		2 9								
		Scriura elegans (Vander Linden)	Agrion elegant		2								
	ordillidae.	Pyrribsoma nymprura (Suizer)	Petite hymphe a corps de leu		_								
	Colonnae	Organization Curificial (Contraction Contraction Contr	C uV	An 4 Do	2 1	IIA		2044.20	2046	CIA			
		Sometowhore flavomeculate (Vander Linden)	inines All 2,	Ļ	Z	0		7-1107	610	Z			
	Gomphidae	Gomphus pulchellus Selvs	Gomphe gentil		C								
	Lestidae		Leste sauvage		S			An 6	9		×		
			Leste fiancé										
		Lestes virens (Charpentier) ssp. vestalis Rambur	Leste verdoyant								×		
		Lestes virens (Charpentier) ssp. virens (Charpentier)	Leste verdoyant					An 6	9				
		Lestes viridis (Vander Linden)	Leste vert		-								
	100000000000000000000000000000000000000	Sympecma rusca (vander Linden)	Leste brun		2								
	Libellulidae	Urocottieriis eryintaea (bruile) Lihaliija depressa Linné	Libellule ecanate		3								
		Libellula fulva Miller	Libellile falive					An	9				
			ibellule à cuatre taches		2								
		Orthetrum albistylum (Selys)	Orthétrum à stylets blancs		2								
			Orthétrum réticulé		2								
			Orthétrum bleuissant		CC								
			Sympétrum à nervures rouges		2								
			Sympetrum rouge sang		<u>ප</u> දු								
	o prince on the O		Sympetrum stries		2			0 40 0	0				
	Platychemididae		Agrion orange		2 5			All o	٥				
Orthoptères	Acrididae	Acrofulus insubricus (Scopoli)	Oedinode grenadine		3		×						
			Dedipode automnale										
_	_						1		•				

		Insectes	Insectes de la Réserve Naturelle Nationale de l'Etang de Cousseau (Lacanau, Gironde)	ionale de l'	Etang d	e Coussea	u (Lacanau	, Gironde)			•			
Ordre	Famille	Nom scientifique	Nom français	PH Be	Berne (2011)	LR Insectes) France (1994)	LR Orthoptères France (2004)	LR Rhopalocères France (2012)	PNA	SCAP	Proj PN déter po	Projet liste Espèce déterminante ZNIEFF pour Aquitaine	Espèce déterminante ZNIEFF pour Gironde	Intérêt départemental (selon linnéenne de Bordeaux)
		Calephorus compressicornis (Latreille)	Criquet des dunes				×							
		Calliptamus barbarus (Costa) ssp. barbarus (Costa)	Caloptène ochracé											
		Calliptamus italicus (Linné) ssp. italicus (Linné)	Caloptène italien											
		Euchorthippus elegantulus Zeuner	Criquet blafard		_									
		Gomphocerippus binotatus (Charpentier) ssp. binotatus (Charpentier)	Criquet des ajoncs				×							
		Gomphocerippus brunneus (Thunberg) ssp. brunneus (Thunberg)	Criquet duettiste											
		Gomphocerippus vagans (Eversman) ssp. vagans (Eversman)	Criquet des pins											
		Locusta migratoria Linné ssp. gallica Remaudière	Criquet des Landes											
		Myrmeleotettix maculatus (Thunberg) ssp. maculatus (Thunberg)	Criquet tacheté				×							
		Oedaleus decorus (Germar) ssp. decorus (Germar)	Oedipode soufrée				×							
		Oedipoda caerulescens (Linné) ssp. caerulescens (Linné)	Oedipode turquoise											
		Omocestus rufipes (Zetterstedt)	Criquet noir-ébène		_									
		Paracinema tricolor (Thunberg) ssp. bisignata (Charpentier)	Criquet tricolore											
		Pseudochorthippus parallelus (Zetterstedt) ssp. parallelus (Zetterstedt)	Criquet des pâtures											
		Stethophyma grossum Linné	Criquet ensanglanté											
	Gryllidae	Gryllus campestris Linné	Grillon champêtre											
		Modicogryllus bordigalensis (Latreille) ssp. bordigalensis (Latreille)	Grillon bordelais											
		Nemobius sylvestris (Bosc) ssp. sylvestris (Bosc)	Grillon des bois								1			
		Pteronemobius heydenii (Fischer) ssp. neydenii (Fischer)												
	Gryllotalpidae	Gryllotalpa gryllotalpa (Linné)	Courtilière commune				×							
	Oecanthidae	Oecanthus pellucens (Scopoli) ssp. pellucens (Scopoli)	Grillon d'Italie											
	Tetrigidae	Paratettix meridionalis (Rambur)	Tétrix méridional				×							
		Tetrix ceperoi (Bolivar) ssp. ceperoi (Bolivar)	Tétrix des vasières											
		Tetrix subulata (Linné)	Tetrix riverain											
		Tetrix undulata (Sowerby)	Tetrix commun											
	Tettigoniidae	Conocephalus fuscus (Fabricius)	Conocéphale bigarré								1			
		Ephippiger diumus Dutour ssp. diumus Dutour	Ephippigere des vignes								1			
		Meconema mendionale Costa	Meconeme tragile											
		Phaneroptera falcata (Poda)	Phanéroptère commun											
		Phaneroptera nana Fieber	Phanéroptère méridional											
		Platycleis affinis Fieber ssp. affinis Fieber	Decticelle côtière											
		Ruspolia nitidula (Scopoli) ssp. nitidula (Scopoli)	Conocéphale gracieux											
		Tettigonia viridissima Linné	Grande sauterelle verte											
Phasmoptères	Bacillidae	Clonopsis gallica (Charpentier) ssp. gallica (Charpentier)	Phasme gaulois											
Psocoptères	Caeciliidae	Caecilius flavidus (Stephens)												
	o open on one L	Caecillus ruscopierus (Latrellle)									1			
	Flinsocidae	Ecopsocias priggs, macracillari Flipsocias hvalinus (Stenbens)			<u> </u>									
		Propsocus pulchripennis (Perkins)												
	Peripsocidae	Peripsocus alboquitatus (Dalman)												
	<u> </u>	Peripsocus parvulus Kolbe												
	Psocidae	Blaste quadrimaculata (Latreille)												
		Metylophorus nebulosus (Stephens)												
		Trichadenotecnum majus (Kolbe)												×
	Trogiidae	? Lepinotus reticulatus Enderlein												
Trichoptères	Leptoceridae	Mystacides azurea Linné												
		Oecetis ochracea (Curtis)												
	Limnephilidae	Enoicyla pusilla (Burmeister)												
		Glyphotaelius pellucidus (Retzius)			_									
		Limnephilus affinis (Curtis) / Limnephilus incisus (Curtis)			_									
		Limnephilus marmoratus (Curtis)												
	Phrygaenidae	Trichostegia minor (Curtis)												
	Polycentropodida	Polycentropodida(Holocentropus stagnalis (Albarda)												×

Ordre	Famille	Nom scientifique	Nom français	UICN	LR France 2012	Nuisible
Acariens	Eriophyidae	Eriophyes ilicis (Canestrini)				
	Ixodidae	Dermacentor reticulatus (Fabricius)				
	Trombidiidae	Trombidium cf. holosericeum (Linné)				
Amphipodes	Niphargidae	Niphargus sp.				
Archéognathes	Machilidae	Machilis cf. polypoda (Linné)				
Décapodes Gastéropodes	Cambaridae	Orconectes limosus (Rafinesque)	Ecrevisse américaine	LC		art. R. 432-5 du 5 août 200
		Procambarus clarkii (Girard)	Ecrevisse de Louisianne	LC		art. R. 432-5 du 5 août 200
	Clausilidae	Clausilia bidentata (Ström)	Clausilie commune			
·	Discidae	Discus rotundatus (O.F. Müller)	Bouton commun			
	Helicidae	Cepaea nemoralis (Linné)	Escargot des haies	LC		
	Physidae	Physella acuta (Draparnaud)	Physe voyageuse			
Haplotaxida	Tubificidae	Ripistes parasita (Schmidt)				
•		Stvlaria lacustris (Linné)				
sopodes	Armadillidae	Eluma caelatum (Miers)				
•	Asellidae	Proasellus meridianus (Racovitza)			LC	
	Oniscidae	Oniscus asellus (Linné)				
	Philosciidae	Philoscia muscorum (Scopoli)				
	Porcellionidae	Porcellio scaber Latreille				

	Abondance et statut de présence des Lépidop	otères Rhopalocères	sur la RNN de	Couseau	
Famille	Nom scientifique	Nom français	Abondance sur Cousseau	Population pérenne	Individus erratiques ou migrateurs
Hesperidae	Heteropterus morpheus (Pallas)	Miroir	+	х	
	Ochlodes venatus (Bremer & Gray) ssp. faunus (Turaty)	Sylvaine	+	X	
	Thymelicus sylvestris (Poda)	Hespérie de la houlque	+	х	
Lycaenidae	Aricia agestis (Denis & Schiffermüller)	Collier de corail	(+)		X
	Cacyreus marshalli Butler	Brun des pélargoniums	(+)		Х
	Callophrys rubi (Linné)	Thécla de la ronce	+	х	
	Celastrina argiolus (Linné)	Azuré du nerprun	+	х	
	Everes alcetas (Hoffmannsegg)	Azuré de la faucille	+		X
	Everes argiades (Pallas)	Azuré du trèfle	+	х	
	Lampides boeticus (Linné)	Azuré portequeue	+		х
	Leptotes pirithous (Linné)	Azuré de la luzerne	+		х
	Lycaena phlaeas (Linné)	Cuivré commun	++	х	
	Maculinea alcon (Denis & Schiffermüller)	Azuré des mouillères	(+)		х
	Neozephyrus quercus (Linné)	Thécla du chêne	+	х	
	Polyommatus icarus (Rottemburg)	Azuré de la bugrane	+	x	
	Satyrium ilicis (Esper)	Thécla de l'yeuse	++	х	
	Thersamolycaena alciphron (Rottemburg) ssp. oceani (Verity)	Cuivré flamboyant	+	х	
Nymphalidae	Aglais urticae (Linné)	Petite tortue	(+)		х
,	Apatura ilia (Denis & Schiffermüller)	Petit mars changeant	+	х	
	Arethusana arethusa (Denis & Schiffermüller) ssp. dentata (Staudinger)	Mercure	(+)		х
	Argynnis paphia (Linné)	Tabac d'Espagne	(+)		X
	Azuritis reducta (Staudinger)	Sylvain azuré	+	х	
	Brintesia circe (Fabricius)	Silène	+	x	
	Clossiana dia (Linné)	Petite violette	++	x	
	Clossiana selene (Denis & Schiffermüller)	Petit collier argenté	++	X	
	Coenonympha oedippus (Fabricius)	Fadet des laîches	+	X	
	Coenonympha pamphilus (Linné)	Fadet commun	++	X	
	Cynthia cardui (Linné)	Belle dame	+++	^	х
	Euphydryas aurinia (Rottemburg)	Damier de la succise	(+)		X
	Fabriciana adippe (Denis & Schiffermüller)	Moyen nacré	+	x	^
	Hipparchia semele (Linné)	Agreste	+	X	
	Inachis io (Linné)	Paon du jour	++	_ X	X
	Issoria lathonia (Linné)	Petit nacré	+		X
	Lasiommata megera (Linné)		++	X	
	Maniola jurtina (Linné)	Mégère	++	X	
	Mellicta athalia (Rottemburg)	Myrtil	++	X	
	, 0,	Mélitée du mélampyre	+	X	
	Minois dryas (Scopoli)	Grand nègre des bois	· ·	X	
	Neohipparchia statilinus (Hufnagel)	Faune	+	X	
	Nymphalis polychloros (Linné)	Grande tortue	+	X	
	Pararge aegeria (Linné)	Tircis	++	х	
	Polygonia c-album (Linné)	Robert le diable	(+)		Х
	Pyronia tithonus (Linné)	Amaryllis	++	х	
	Vanessa atalanta (Linné)	Vulcain	+++		Х
Papilionidae	Iphiclides podalirius (Linné)	Flambé	(+)		Х
	Papilio machaon Linné	Machaon	(+)		Х
Pieridae	Colias crocea (Fourcroy)	Souci	+++		Х
	Gonepteryx rhamni (Linné)	Citron	++	х	
	Pieris brassicae (Linné)	Piéride du chou	+		X
	Pieris napi (Linné)	Piéride du navet	+		X
	Pieris rapae (Linné)	Piéride de la rave	++		Х

		Poissons de la l	Poissons de la Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau (Lacanau, Gironde)	de l'Etang de	Cous	seau (Lacar	nau, Girc	onde)			
Ordre	Famille	Nom scientifique	Nom français	Abondance sur Cousseau	NOIO	LR France	PNA	Z Z	Nuisible	Espèce déterminante ZNIEFF pour Gironde	
Anguilliformes	Anguillidae	Anguilla anguilla (Linné)	Anguille européenne	+	CR	R	2010			×	
Cypriniformes	Cyprinidae	Alburnus alburnus (Linné)	Ablette	+	СС	OT					
		Abramis brama (Linné)	Brème commune	++	CC	OT					
		Blicca bjoerkna (Linné)	Brème bordelière	+	СС	OT					
		Cyprinus carpio Linné	Carpe commune	+	N	ST					
		Rutilus rutilus (Linné)	Gardon	+	СС	on On					
		Scardinius erythrophthalmus (Linné)	Rotengle	+	СС	OT					
		Tinca tinca (Linné)	Tanche	(+)	CC	OT					
Cyprinodontiformes Poeciliidae	Poeciliidae	Gambusia holbrooki Girard	Gambusie	++	NE	ΝA					
Esociformes	Esocidae	Esox lucius Linné	Brochet	++	СС	ΛΛ		Z L		×	
Perciformes	Centrarchidae	Lepomis gibbosus (Linné)	Perche soleil	++++	NE	ΝA			art. R. 432-5 du 5 août 2005		
		Micropterus salmoides (Lacépède)	Achigan à grande bouche	(+)	NE	ΝA					
	Percidae	Perca fluviatilis (Linné)	Perche	++	СС	OT					
		Sander lucioperca (Linné)	Sandre	+	CC	ΝA					
Siluriformes	Ictalinidae	Ameinne melas (Rafinescule)	Poisson-chat	++	ЦΝ	ΝΑ			art B 432-5 dii 5 anût 2005		П

		Amphibiens de la Réserve	rve Naturelle Nationale de l'Etang de Cousseau (Lacanau, Gironde)	tang de Couss	ean (I	-acanaı	ı, Giror	(apu		
Ordre	Famille	Nom scientifique	Nom français	Abondance sur Cousseau	РΟ	Berne	NOIN	LR France	A	Espèce déterminante ZNIEFF pour Gironde
Anoures	Bufonidae	Bufo bufo (Linné)	Crapaud commun	+		B3	CC	CC	N3	
		Bufo calamita (Laurenti)	Crapaud calamite	+++	An 4	B2	CC	CC	N2	×
	Hylidae	Hyla arborea (Linné)	Rainette verte	++	An 4	B2	CC	CC	N2	×
		Hyla meridionalis Boettger	Rainette méridionale	++	An 4	B2	CC	CC	N2	
	Ranidae	Rana dalmatina Fitzinger in Bonaparte	Grenouille agile	++	An 4	B2	CC	CC	N2	
		Rana complexe perezi-grafi	complexe Grenouilles vertes perezi-grafi	+	An 5	B3	CC	LN	N3	
Urodèles	Salamandridae	Triturus helveticus (Razoumowsky)	Triton palmé	+		B3	CC	CC	N3	
		Triturus marmoratus (Latreille)	Triton marbré	+	An 4	B3	C	ST	N2	

		Rep	Reptiles de la Réserve N	Naturelle Nationale de l'Etang de Cousseau (Lacanau, Gironde)	nale de l'E	tang de (Coussea	ıu (Lace	ınau, Giron	de)			
Ordre	Famille	Nom scientifique	Nom français	Abondance sur Cousseau	НО	Berne	NOIN	LR France	PNA	SCAP	N.	Nuisibles	Espèce déterminante ZNIEFF pour Gironde
Chéloniens	Emydidae	Emys orbicularis (Linné)	Cistude d'Europe	++	An 2, An 4	B2	Ϋ́	Ę	2011-2015	3	N2		×
		Trachemys scripta (Schoepff)	Trachémyde écrite	(+)		B3	LC	NA				art. 2 & 3 du 30 juillet 2012	
Squamates	Anguidae	Anguis fragilis Linné	Orvet	(+)		B3	NE	CC			N3		×
	Colubridae	Colubridae Coronella austriaca Laurenti	Coronelle lisse	+	An 4	B2	NE	CC			N2		×
		Coronella girondica (Daudin)	Coronelle girondine	+		B3	ГС	CC			N3		×
		Hierophis viridiflavus (Lacépède)	Couleuvre verte et jaune	++	4 u A	B2	ГС	CC			N2		
		Zamenis longissimus (Laurenti)	Couleuvre d'Esculape	++	4 u A	B2	ГС	CC			N2		×
	Lacertidae	Lacerta bilineata Daudin	Lézard vert occidental	++	An 4	B3	ГС	CC			N2		
		Podarcis muralis (Laurenti)	Lézard des murailles	++++	4 u A	B2	ГС	CC			N2		
		Zootoca vivipara (Jacquin)	Lézard vivipare	+	An 4	B3	ГС	CC			N3		
	Natricidae	Natrix natrix (Linné)	Couleuvre à collier	++	4 u A	B3	ГС	CC			N2		
		Natrix maura (Linné)	Couleuvre vipérine	+		B3	ГС	CC			N3		
	Viperidae	Vipera aspis (Linné)	Vipère aspic	++		B3	ГС	CC			N4		

			Avif	Avifaune de la Réserve Nat	éserve Na	turelle Nationale de l'Étang de Cousseau (Lacanau, Gironde)	ale de l'I	tang de (Cousseau	(Lacanau	, Gironde)						
	Famille	Nom scientifique	Nom français	Abondance sur Cousseau	Statut sur Cousseau	Directive Oiseaux	Berne	Bonn	Wash.	UICN 2011 n	LR France nicheurs 2008	LR France hivernants 2011	PNA	SCAP	PN Cha	Chasse Nuisible en Gironde	Espèce déterminante ZNIEFF pour Gironde
Galliformes	Phasianidae		Perdrix rouge	(+)	(L)	OII/1, OIII/1	B3	ç			2				00	5.5	;
		ıé	Callle des ples Faisan de Colchide	+ +	(L) H (L)	OII/1, OIII/1	B3	7g		20	30				30	56	×
Anchiformon	Anotidos	Syrmaticus reevesii (J.E. Gray)	Faisan vénéré	(+)	H (L)	5	B3	C ²	An D	_					0	٠.	
			Canard pilet	+ +	Ι	M OII/1, OIII/2	B3	p2	An C	30		o ₁				ъ	×
		Anas carolinensis Gmelin	Sarcelle à ailes vertes	(+)		IIV.		P2			9	9			N4		
			Canard souchet Sarcelle d'hiver	+ +	I I	M OII/1, OIII/2	B3	p5 p5	Anc	20	⊇ ∧	ပ္ပပ္		+	50	56	××
			Canard siffleur	+		M OII/1, OIII/2	B3	p2	An C	2	9	O,			0	ч.	×
		Anas platyrhynchos Linné Anas cuemuedula Linné	Canard colvert	‡ +	I Z	M OII/1, OIII/1	B3	22 62	An A	0 0	o ₹	ပျ		-	00	5.5	×
			Canard chipeau	+	H .		B3	52 b2		CC	CC	CC			0		× ×
		Anser albifrons (Scopoli)	Oie rieuse	(+)	5		B3	P5		2 5	-	_		2+	00	ති ස්	××
			Oie naine	+ (+	Ē		B2	b1, b2		3 ₪	2	2		+	N4		<
			Oie des moissons	(+)		MI OII/1	B3	p2		CC		ΩΛ		+		4	
			Fuligule milouin	+ +	Ξ		B3	p5		2 5	2	O 보			00	55	× >
		Aythya rungura (Lilline) Aythya nyroca (Güldenstädt)	Fuligule nyroca	+ (+			B3	b1, b2	An A	.	2	Z			N3	_	<
			Bernache cravant	(+)			B3	p2		0		CC				,	×
			Bernache du Canada	(+)			B3	p2		O C					0 0	2h art. 1 du 3 avril 2012	
		Clangula hyemalis (Linné)	Harelde boréale	÷			B3	25 b2		22						55	
			Cygne noir	(+)				p2									
			Cygne tuberculé	+ 3			B3	p5		S		2			N3	ż	;
			Macreuse brune	÷) (±		ō	B3 B3	20 PA		2 0		Z C			3 6	5 6	× ×
			Harle bièvre	(±)		MI OII/2	B3	2 29		2 2	Ł	20			23		< ×
			Harle huppé	(+)			B3	p2		CC		C			13		×
			Tadorne de Belon	+			B2	20 2		2	C	S)			2 2		×
Gavillormes	Gavildae	Gavia Immer (Brunnich) Gavia stellata (Pontoppidan)	Plongeon catmarin	+ +		5 0	B2	25 PS		20		00			23		× ×
Podicipédiformes Podi	Podicipedidae		Grèbe huppé	+	Ξ		B3	30		20	CC				33		<
		(S)	Grèbe castagneux	+	Ξ	M	B2			CC	CC				43		
Ciconiiformes Cico	Ciconiidae		Cigogne blanche	+ +	ш	ō ō	B2	P5	V ' C/V	2	٥ ١	150			N3		
Pélécaniformes	Threskiornithidae		Spatule blanche	+ ‡	ūΨ	5 0	B2	20 00	W2, All A	20	NI O	200		± +	2 2		×
		Plegadis falcinellus (Linné)	lbis falcinelle	(+)		O	B2	p2		CC				3	13		:
V V		tham)	Ibis sacré	÷	+	5 5	B2	P5	Anc	2	H	_			2		
A	Ardeidae	Ardea cinerea Linné Ardea cinerea Linné	Grande algrette Héron cendré	‡ ‡	c I	5	B3	70	All A	3 9	<u> </u>	یا			N3		
			Héron pourpré	+	z	О	B2	b2		CC	CC			+	13		×
			Crabier chevelu	(+) +	3	ō ō	B2	24		2 2	± 5		2008 2012	÷ «	N3		>
			Héron garde-bœufs	+		5	B2	3	An A	22	2		70007	,	N3		< ×
		-	Aigrette garzette	+ 3	н	ōō	B2	Ç	An A	O C	의				N3		×
		() ()	Biongios nain Bihoreau oris	+)+	с ш	5 5	B2	70		2 0	z C			<u>.</u>	23 23		× ×
Pha	acrocoracidae	Phalacrocorax carbo (Linné)	Grand cormoran	+	т	5	B3			22	2 2	CC			N3		<
Accipitriformes Pan	Pandionidae	Pandion haliaetus (Linné)	Balbuzard pêcheur	+	Ξ	ō	B2	b2	W2. An A	C	nΛ	OT.	1999-2004	+	N3		
100	Accinitridae	Acciniter contilie (Linné)	Autour doe polombos	4	5		1 6		V 2 V 2 V	2	2	1	2008-2012		SIN		,
	200	6	Épervier d'Europe	+			B2	P2 29	W2, An A	22	2 2		2007	Ž	N7		<
			Buse variable	+	I Z		B2	p2	W2, An A	CC	CC				43		
			Circaète Jean-le-Blanc	+	z z		B2	t	W2, An A	O C	2			+	2 2		×
			Busard Saint-Martin	+ +	ı ı		B2		WZ, An A	2 0	0			+ + +	2 KN		××
			Busard cendré		(N)		B2	p2	W2, An A	CC	νΩ			+	N3		××
		es)	Elanion blanc	_			B2	,	W2, An A	2	N L				233		2
			Aigle botté				B2		W2, An A	20	20			+	73		<
		Mikus migrans (Boddaert)	Milan noir	‡ -	z		B2	P5	W2, An A	O I	27	150	2000 2000	ċ	23		
			Bondrée apivore		z		B2	t	W2, An A	2 2	20	2 2	2003-2007	1+ +	23		×
Falc	Falconidae		Faucon lanier	(+)			B2	p2	W2, An A	CC					N4		
		Falco cherrug Gray	Faucon sacre	+++++++++++++++++++++++++++++++++++++++	I	ō ō	B2 B2	1	W2, An A	7				+	4 Z		
			Faucon d'Éléonore	(+)			B2	b2	W2, An A	CC					13		
			Faucon pèlerin	+ +	Ī		B2	b2	W1, An A	2	2			+	43		>
		Falco tinnunculus Linné	Faucon crécerelle	+ +	Ξ		B2	p5	W2, An A	22	22				73		<
Gruiformes Ralli	Rallidae		Råle des genêts	(+)	٥IN	о ,	B2	p3		2	N.		2005-2009	2+	43		×
		jė)	Foulque macroule Gallinule poule-d'eau	(+) +	z	Ď	B3 83	70		20	2 2				50	5 5	
		/a (Scopoli)	Marouette poussin	(+)	u		B2	p2		CC	CR			+			
			Marouette ponctuée	(+)	2		B2	p2		9				<u>+</u>	N3	4	×
		Grus grus (Linné)	Grue cendrée	: ‡	I I	ō	B2	p2	W2, An A	20	CR	Ľ		2+	N3	5	×
Charadriiformes Burt	Burhinidae		Œdicnème criard	(+)			B2	p5		2	LN.			+ 0	13		:
Yec			Avocette élégante	‡ +	Z		82 82	2 29		3 9	20	C		ກຕ	N3 N3		××
Cha	Charadriidae		Gravelot à collier interrompu	(+)			B2	p2		CC	Ł			2+	13		×
_			Petit gravelot	+	z	M	B.2	D2		ر ا	2					_	

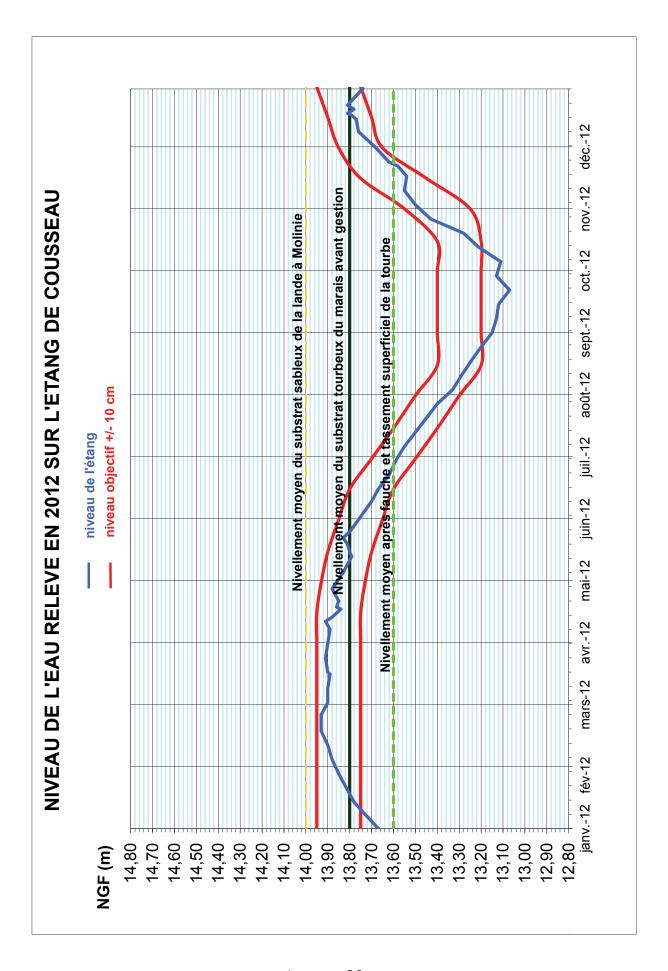
			Avife	Avifaune de la Réserve Natu	Serve Na	Urelle Mallon	1	rdiig ve 🗠	nsseau (r	relle Nationale de l'Etang de Cousseau (Lacanau, Gironde,	ronue,		•				
Ordre	Famille	Nom scientifique	Nom français	Abondance sur Cousseau	Statut sur Cousseau	Directive Oiseaux	Berne	Bonn M	wash.	UICN 2011 LR F	LR France LR F nicheurs 2008 hiverna	LR France hivernants 2011	PNA SCAP	NA DN	Chasse N	Nuisible en Gironde	Espèce déterminante ZNIEFF pour Gironde
			Grand gravelot Pluvier guignard	(+) (+)	≥ ≅		B2 B2	P5 P5			n/	O] LQ		8 83 83			
		Pluvialis apricaria (Linné)	Pluvier doré	+	Ž	OI, OII/2, OIII/2	B3	b2		CC		CC			ე		
	15		Pluvier argenté	+ :	2	OII/2	B3	b2		20		90			ಕ್		×
	Scolopacidae		Chevalier aujanette	: +	Ē	7	B2	95 b2			30	2		N3	5		<
			Tournepierre à collier	+	Σ		B2	b2				CC		N3			
			Bécasseau variable	+ (1)	≥ 2	Silo	B2	b2		0		일		N3	ć		××
		an)	Bécasseau cocorli	÷	≥ ≥	7/10	B2	55 b2		20		27		N3	5		<
			Bécasseau minute	(+)			B2	p2		C		CC		N3			×
			Bécassine des marais		Σ: I Z	0	B3	b2			Z	(← c		රි ර්		×
			Barge à queue noire	+ ‡	<u>Б</u> <u>Е</u>	4	B3 B3	95 b2			ΩΛ] L	2 2		5 5		× ×
			Bécassine sourde		Ξ		B3	b2							ಕ		
			Courlis cendré	+	Σ: ②	OII/2	B3	p5			n _v	9	+		ර්		×
		Numenius pnaeopus (Linne) Philomachus pugnay (Linné)	Counts conleu	+ +	≥ ≥	4	B3 B3	20		2 0				1	5 8		
			Bécasse des bois	- ‡	I		83 83	P2 7		30	U	0			වි සි		×
			Chevalier arlequin	+	1		B3	P2		2		1			්රි		
			Chevalier sylvain	+	Ž	Ю	B2	b2		CC		CC		N3			
			Chevalier aboyeur	+	≥ 2		B3	P2		ပ		ပ္ပ		2	5		
			Chevaller culbianc	+ :	≥ 2		82	70 62		2		20		N3	ć		
	Laridae		Guifette moustac	: +	2 2		B2	70		20	L L	2	-	N3	5		×
			Guifette noire				B2	b2		, C	۸n		3	N3			
		inné)	Mouette rieuse		Σ Ξ		B3			CC	C	C		N3			
		nelin)	Sterne hansel	(±)	≥ 2	5 5	B2	b2		0	O/	C	5.	N3			
			Sterne caspienne	ĐĐ	≥ ∑		B2	P2		20] L		2 S			
		Ichthyaetus melanocephalus Temminck	Mouette mélanocéphale	÷	Σ		B2	p2		27				SN3			
			Goéland argenté	+	Ξ					CC	CC			N3			
		Larus canus Linné	Goéland cendré	+ 1	Z Z	OII/2	B3			S) C		90		S 2			×
			Goeland bourdmestre	÷ (+)	ž Ž		B3			200		2		2 AN			
		Larus marinus Linné	Goeland marin		Ξ	OII/2	3			2 2	27			N3			
			Goéland leucophée		H		B3			CC	L			N3			
			Mouette tridactyle	÷:	≥ .		B3	9		ပ			÷ (SZ Z			
			Sterne pierregarin	÷ ÷	₹	5 5	B2	P2 C4		000	O 00	00		2 Z			
			Sterne caugek	÷	ž		B2	55 b2		20		20	9	2 S			
	Stercorariidae		Labbe pomarin	(+)	Σ		B3			CC		CC		N 4			
Columbiformes			Pigeon colombin			į	B3			CC					٠ S		
			Pigeon ramier	÷ (±	I	o i, Oll/1, Oll/1	60			20		2			5 8		
		/6:3	Tourterelle des bois	++	z	OII/2	B3	b2 /	An A	2 2					55		
Cuculiformes	Cuculidae		Coucou geai	(+)			B2				LN			N3			
			Coucou gris		≥ 2 z 2		B3	5791	-	O C	20			SZ Z			
Strigitormes	Strioidae		Hibon des marais	+ +	Е	5	B2	SW	An A		2 5			2 2			>
			Hibou moven-duc	+	2		B2	WZ	AnA		20			S N			<
		Athene noctua (Scopoli)	Chevêche d'Athéna	(+)	Ξ		B2	WZ	H		CC			N3			×
			Chouette hulotte	‡	I Z		B2	W	, An A	2	2			SN3			
S	ae		Engoulevent d'Europe			5	B2			20	20			S Z			
Coraciformes	Alcedinidae		Martin-pêcheur d'Europe	: +	Σ Σ Z	ō	B2			20	3 9			2 S			
			Guêpier d'Europe				B2	b2		CC	CC			N3			
.mes			Huppe fasciée	‡	≥ : z		B2			<u></u>	20			SZ.			
Picitormes			Pic epeichette	+ +	I I Z Z		B2			20	20			e e			
		Jynx torquilla Linné	Torcol fourmilier				B2				L			N3			×
			Pic vert		ı z		B2			2	<u> </u>			SS S			
Passemornes	Laniidae		Pie-grieche ecorcheur	+ +	Ī	5	B2				2 2	201	2-2016	2 2			×
		Lanius meridionalis Temminck	Pie-grièche méridionale	+	Ī		B2			2	N N	201	2012-2016 2-	N3 S			
			Pie-grièche à tête rousse	+	ž		B2			C	LN.	201	2-2016	N3			×
	Oriolidae		Loriot d'Europe	+			B2				O,			N3	ı		
		Corvus corone Linne Garnilus clandarius (Linné)	Cornelle noire		E E	Oll/2				1	υ c				S S	N	
			Pie bavarde	Ĺ		OIV2				20	20				Ch G	t.2 du 2 août 2012	
	Paridae		Mésange bleue		I		B2			- C	CC			N3			
		Lophophanes cristatus (Linné)	Mésange huppée	+ :	I I Z Z		B2				0			N3			
			Mésange cha bonnere		Ξ		B2			3 0				222			
			Rémiz penduline	(+)	Σ		B3				N.			N3			
	Vlaudidae /		Alouette des champs	‡	Σ Ξ		B3			CC	CC	O.			ch		
		-eisler)	Alouette calandrelle	(+)	≥ .	ō	B2				F			SS S			
		Galerida cristata (Linne)	Cocnevis huppe	+ +	₹₹	5	B3			2	2 0			E Z			× >
	Hirundinidae		Hirondelle rousseline	(+)	Σ		B2				n n			N3 S			<
			Hirondelle de fenêtre	+	(N)		B2				CC			N3			
	15		Hirondelle rustique				B2				O C	00		S 2			
	Cettidae	Ripana ripana (Limie) Cettia cetti (Temminck)	Bouscarle de livage	+	I Z		B2			20	200	2		2 2			
_			500000000000000000000000000000000000000			_)							

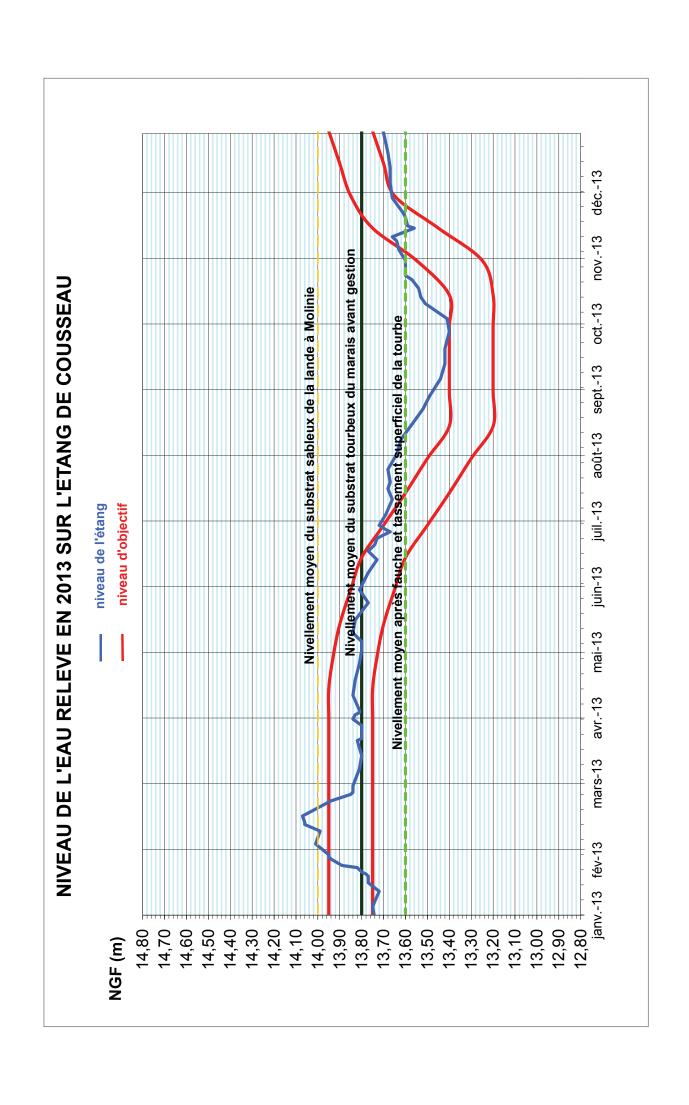
UICN 2011 LR Fance LR Fance LC LC LC LC LC LC LC L	11 PNA SCAP PN Chasse	Nuisible an Gironda Espèce déterminante ZNIEFF pour Gironda X X X X X X X X X X X X X
	 	
		
		
	 	
		
	+++++++++++++++++++++++++++++++++++++++	
	 	
		
		
	+++++++++++	
9999999999		42 42 42 42 42 42 42 42 42 42 42 42 42 4
000000000000000000000000000000000000000		170 PT
91 91 91 91 91 91 91 91 91 91 91 91 91 9		2h
21 21 21 21 21 21 21 21		75 AC
		×
2000		, v
2000		×
9 9 9	N N N N N N N N N N N N N N N N N N N	*
27 27		×
21 1	e e e e	×
) F	2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	
	e e e	
= -	2	_
CC		
o Lo	N3	
nΛ	N3	×
2	ez.	
0	e Z	
Ŝ.	2 2	
2	222	
O,	N3	
LV.	N3	
rc	N3	
27	EN.	×
	E Z	
23	2 2	
2	2	
	NA A	
רכ	N3	
O ₁	EN.	
	EN 2	X
2	CIA	
	2 2	
	222	
-	2	
210	CN II	
LC	S N	
	N3	
n/	N3	
C	N3	
	EN 2	
F	222	
Z .	CN C	
CC	N3	
OT	N3	
<u> </u>	EZ	
	CN	
-	N3	
S	N3	
n/	N3	
2	EN S	
2		
	N3	
LN	EN N3	×
	9.52	
S	N3	
L	N3	
	10	3
	Z+ N3	×
	4V	
<u> </u>	- N	\ -
۲,	200	<
	N3	
	NN NI EN	

			Mammifères de la	_	serve Na	turelle	de Co	Réserve Naturelle de Cousseau (Lacanau, Gironde)	acana	u, Giro	nde)					
Ordre	Famille	Nom scientifique	Nom français	Abondance sur Cousseau	НО	Berne	Bonn	Wash.	NOID	LR France	PNA	SCAP	N.	Chasse	Nuisible en Gironde	Espèce déterminante ZNIEFF pour Gironde
Erinacéomorphes	Erinaceidae	Erinaceus europaeus (Linné)	Hérisson d'Europe	+		B3			CC	S			N2			
Soricomorphes	Soricidae	Crocidura russula (Hermann)	Crocidure musette	+++		B3			CC	CC						
		Sorex coronatus Millet	Musaraigne couronnée	++++		B3			CC	CC						
	Talpidae	Talpa europaea Linné	Taupe d'Europe	‡					CC	CC						
Chiroptères	Vespertilionidae	Eptesicus serotinus (Schreber)	Sérotine commune	خ	An 4	B2	p2		CC	C 5	2008-2012		N2			×
		Plecotus sp.	Oreillard sp.	ن	An4	B2	p2		CC	TC 5	2008-2012		N2			×
Carnivores	Canidae	Vulpes vulpes (Linné)	Renard roux	‡					CC	CC				Ch	art. 2 du 2 août 2012	
	Mustelidae	Lutra lutra (Linné)	Loutre	+	An 2, An 4	B2		W1, An A	LN	TC 5	2010-2015	2+	N2, n1			×
		Martes foina (Erxleben)	Fouine	(+)		B3			CC	CC				Ch	art. 2 du 2 août 2012	
		Martes martes (Linné)	Martre	‡	An 5	B3			CC	CC				Ch		×
		Meles meles (Linné)	Blaireau européen	‡		B3			CC	CC				Ch		
		Mustela nivalis Linné	Belette	+		B3			CC	CC				Ch		
		Mustela putorius Linné	Putois	‡	An 5	B3			CC	CC				Ch		×
	Viverridae	Genetta genetta (Linné)	Genette	++	An 5	E3			CC	CC			N2			
Artiodactyles	Suidae	Sus scrofa Linné	Sanglier	+++					CC	CC					art. 1 du 3 avril 2012 (texte 7)	
	Cervidae	Capreolus capreolus (Linné)	Chevreuil	++		B3			CC	CC				Ch		
		Cervus elaphus Linné	Cerfélaphe	+		B3			CC	CC				Ch		
Rongeurs	Sciuridae	Sciurus vulgaris Linné	Ecureuil roux	++		B3			CC	CC			N2			
	Myocastoridae	Myocastor coypus (Molina)	Ragondin	(+)					ГС	NA				ch e	art. 1 du 3 avril 2012 (texte 6), art. 2 & 3 du 30 juillet 2010	
	Muridae	Apodemus sylvaticus (Linné)	Mulot sylvestre	++++					CC	CC						
		Arvicola sapidus Miller	Campagnol amphibie	+					N۸	LN		1+	N2			×
		Clethrionomys glareolus (Schreber)	Campagnol roussâtre	+					CC	CC						
		Micromys minutus (Pallas)	Rat des moissons	‡					CC	CC						
		Microtus agrestis (Linné)	Campagnol agreste	+					CC	CC						
		Rattus norvegicus (Berkenhout)	Surmulot	+					CC	NA					art. 2 & 3 du 30 juillet 2010	
Lagomorphes	Leporidae	Lepus europaeus Pallas	Lièvre d'Europe	++					CC	CC				Ch		
		Oryctolagus cuniculus (Linné)	Lapin de garenne	(+)					LΝ	NT				Ch	art. 1 du 3 avril 2012 (texte 7)	

			Nidifica	Nidification des oi	iseaux d'ea	au sur la RN	I de Couss	seaux d'eau sur la RN de Cousseau (nbre de couples)	e couples)				
Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Canard colvert	20-30	20-30	20-30	20-30	20-30	20-30	20-30	20-30	20-30	20-30	20-30	20-30	20-30
Canard souchet									1 couple estivant	2 couples estivant	1 couple estivant	3 couples (reproduction ?)	0
Canard chipeau												1 couple estivant	0
Sarcelle d'hiver			1 couple en mai			1 couple en mai	1 couple en avril	2 couples (pas de reproduction ?)	0	-	1?	13	1.3
Sarcelle d'été							1 couple estivant, ponte?	0	1 couple estivant	1 måle en mai	1 mâle en avril		0
Grèbe castagneux		7											1
Cigogne blanche									1 estive	3-11 ind. estivent	2-4 ind. estivent		0
Bihoreau gris													1 adulte
Héron cendré			1	1	1	3	4	9	11	9 (8+1)	14 (10+4)	14 (13+1)	13 (11+3)
Héron pourpré		×			×	2	3	2	2	2	1	3	1
Gallinule poule-d'eau		1	1	2	1-2	2	2-3	± 4	0	1?	1?	> 1	0
Râle d'eau	10-30	10-30	10-30	10-30	10-30	10-30	10-30	10-30	10-30	10-30	10-30	10-30	10-30
Echasse blanche						1	0	0	20-27	22-26	0	2	0
Petit gravelot				1	1	2	2	1	1	2-3	2	2	0
Vanneau huppé				4	9	11	10-12	17	7	15-16	11	15	7
Chevalier gambette							1 canton. ?	1 canton. ?	0	cantonnements?	1 canton. ?	2 canton. ?	0
Bécassine des marais	parades				٤	٤	1	2	2	1?	1	1	1?
Courlis cendré										? 1 ind estive	٤		0
Mouette rieuse					accplt			1	4	1 canton. (pas de nidif)	0	0	0
Goéland leucophée							1 cantonné	1 cantonné	1 cantonné	0	0	0	0
Nombre espèces nicheuses certaines	2	4	4	9	9	8	8	6	6	8	7	10	7

Dénombrement des Oiseaux d'eau hivernants à	≱nt de	s Ois	eaux	d'ea	u hive	ırnanı	_	mi-ja	nvier	sur	a Rés	a mi-janvier sur la Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau (période 1989 à 2013)	lature	lle de) l'éta	ng de	Con	sseau	(péri	ode 1	989 à	2013	(
Espèces / Années	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996 1	1997 19	1998	1999 2	2000 2001	01 2002)2 20	2003 2004	04 2005	5 2006	2007	7 2008	3 2009	2009 2010	2011	2012	2013
Oie cendrée			1		-							_	18								2	23		2
Fadorne de Belon						-																	7	
Cygne tuberculé																				2				
Canard siffleur						80	15												4					2
Canard chipeau																							7	
Sarcelle d'hiver		2	52	830	1100	3800	4400	2720 1	1478 2	2600 1	1657 2	2750 4000	00 892	1065	65 635	5 179	9 345	5 200	360	452	800	2600	380	1986
Canard colvert	120	180	180	200	100	300	300	270	35 1	192	187 1	174 22	225 205	176	9.	74	1 286	6 200	358	319	218	379	340	300
Canard pilet						160	30	15				80	89		_								16	
Canard souchet			2		9	2	2															2	4	37
Fuligule milouin			2	14		2		4								1							∞	
Plongeon catmarin												7												
Grèbe huppé										2		-		-		2			-			-		
Grèbe castagneux						7																		
Butor étoilé																							1	
Aigrette garzette		2	1		2			_	_				1						2	8	4	3	7	3
Grande aigrette															1		2	2		2	-	2	∞	13
Héron cendré	2	2	10	12	က	က	2	2	2	2	4	2 4	4 2				3			9	4	က	13	6
Grand cormoran	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	Х
Busard des roseaux	×	×	×	×	2	2	2	2	3	9	8		x 6	×	9	×	×	×	×	2	3	3	9	4
Busard Saint-Martin																				1	2		1	
Faucon émerillon																							7	1
Faucon pèlerin																							-	
Foulque macroule						10																		
Gallinule poule-d'eau	<i>ر</i> .	۲.	<i>ر</i> .	10	<i>ر</i> .	4	9	2									4							
Râle d'eau					7	2	9	4	×	×													×	×
Grue cendrée	10	17	10	13	7	10	20	40			27	31 7	76 93	3 102	165	7		(,)	222	1195	1300	1621	1434	2516
Vanneau huppé							2						_			3	10	_					12	44
Bécassine des marais	2	10	35	25	35	2	25	2	25	30	40	5	15 30	1	16			45		4	6	15	10	10
Bécassine sourde			1																					
Bécasse des bois	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
Chevalier culblanc																					1			
Courlis cendré																				28				
Mouette rieuse																		35	20		10	10	23	
Goéland brun																				280				20
Goéland leucophée																			3	15				50
Hibou des marais																								1
Martin-pêcheur d'Europe	<i>ر</i> .	<i>ر</i> .	ć.	۲.	<i>ر</i> .	2	4	2	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	7	×	-	-
Bergeronnet des ruisseaux																								_







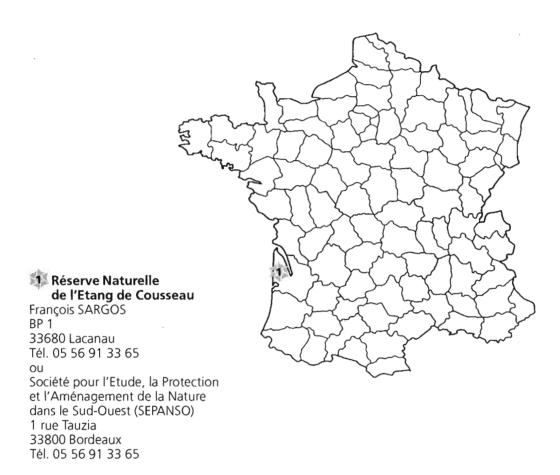
race: Landaise-Marine

Les vaches Marines sont du type "ibérique". Elles ont une origine commune avec les vaches pyrénéennes de Navarre et les Bétizu, vaches sauvages du Pays Basque. Elles présentent une forte ressemblance avec les vaches des côtes portugaises et d'Afrique du Nord. Durant plusieurs siècles, les vaches Marines ont vécu à l'état sauvage sur la côte d'Aquitaine. Elles parcouraient au gré des saisons les dunes littorales, les rives des grands étangs ainsi que les marais et les landes qui leurs sont associés. Piégée ou chassée par les habitants des communes voisines, cette race, vive et légère, fut à l'origine des "courses landaises". Exterminés à partir du XIXe siècle, pour protéger les semis de pins sur les dunes, les derniers troupeaux sauvages disparurent entre 1930 et 1960.

Les Marines sont des vaches de petit gabarit, 1,10 à 1,30 m. au garrot pour un poids de 300 à 400 kg. La robe est fauve (du jaune-froment au brun-roux). La tête et l'avant train sont dit "fumés" car plus foncés. Les cornes sont circulaires, blanches à pointes noires. Les membres sont fins et nerveux. L'allure générale est gracieuse et agile.

Le mode de vie ancestral de ces animaux a modelé une grande rusticité, et une adaptation aux milieux landais si "pauvres". Un petit troupeau domestiqué, survivant en consanguinité, fut retrouvé en 1988. Il est conservé par la SEPANSO dans la Réserve Naturelle de l'Etang du Cousseau (Lacanau - 33) avec l'aide du WWF France et du Conservatoire des Races d'Aquitaine. Effectif en 1997 : 16 vaches

LES RÉSERVES NATURELLES UTILISANT LA VACHE LANDAISE-MARINE

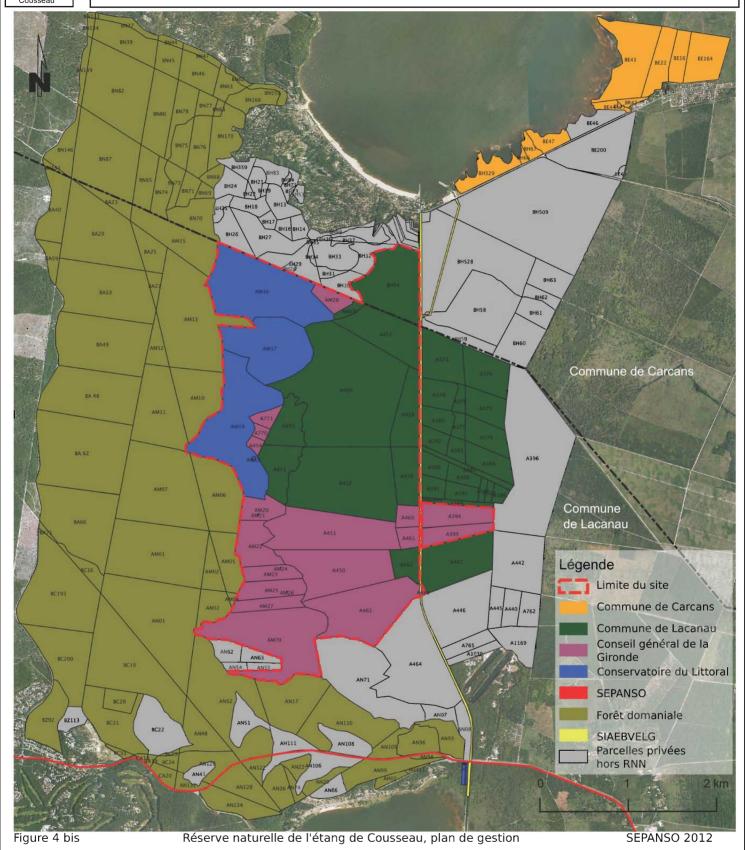


Réserves Naturelles de France - 3 rue de la Forge - BP 100 - 21803 Quétigny cedex - 03 80 48 91 00

Document réalisé avec le soutien de la Fondation Electricité de France Conception, réalisation LPO © 1997 - YH 970701



Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau Extrait du plan cadastral étendu



Délégation Aquitaine - Atlas 2013



Annexe 32

Données du Conservatoire du littoral :

Périmètres d'intervention du Cdl

िक्रा Périm ètre d'intervention validé par le conseil d'administration sur le DPM Périm ètre d'intervention validé par le conseil d'administration



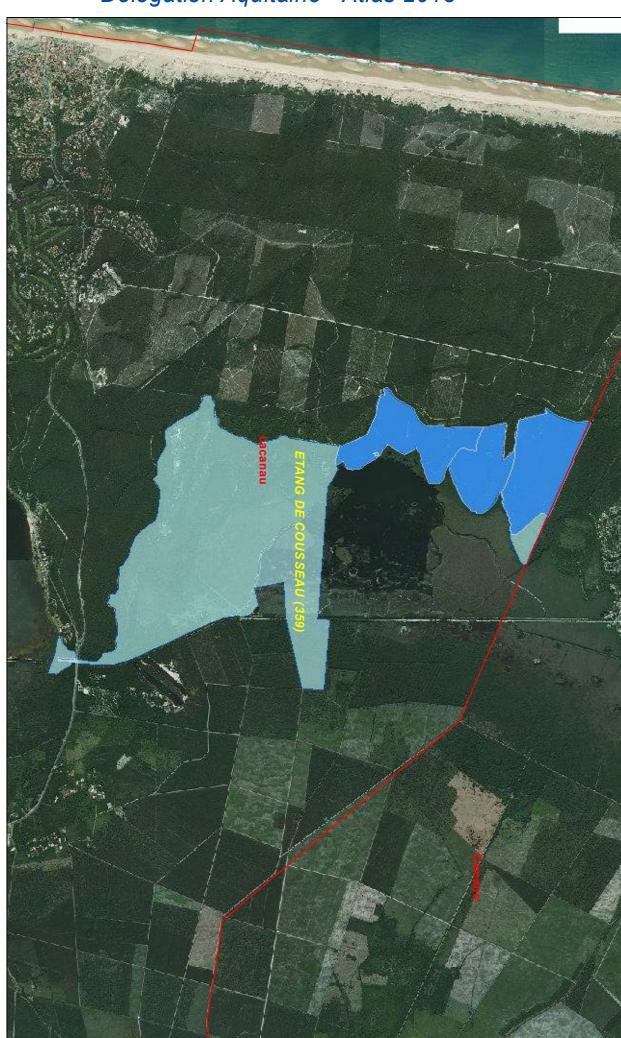




Site: ETANG DE COUSSEAU



IGN - BD Ortho ® - SSI 10-07-2013







S.E.P.A.N.S.O.

1 rue de Tauzia 33800 Bordeaux

05 56 91 33 65

Adresse de la Réserve :

Réserve Naturelle Nationale de l'étang de Cousseau 85 bis avenue du Pouch 33121 Carcans

Mél:rnn-cousseau@wanadoo.fr